ANNEXE 3
Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE



2025

RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUX

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

INTRODUCTION

Conformément à la réglementation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable doit être présenté par le Président à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de chaque année (article L.2224-5 code général des collectivités territoriales).

Le décret n° 2007-675 précise les indicateurs techniques et financiers que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit contenir.

De plus, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose notamment que ce rapport doit être soumis, chaque année, à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Ce rapport, qui vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics, est un outil de connaissance et d'évaluation pour situer le service par rapport aux objectifs réglementaires et de bonne gestion.

Il doit être mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant l'adoption par le Comité syndical. Parallèlement, le Président doit, en application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, élaborer un rapport retraçant l'activité du Syndicat, et l'adresser, après présentation à l'assemblée avant le 30 septembre de chaque année, à l'ensemble des collectivités adhérentes.

Compte tenu de la compétence unique du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité sont réunis dans un document unique présenté en deux parties distinctes.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

SOMMAIRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable	**p.5**
Le service	p.6
La vente d'eau	p.16
La performance du service	p.27
Le prix	p.32
La qualité du service	p.44
Les actions de solidarité	p.54
Les indicateurs de performance	p.57
Les perspectives 2025	p.66
Annexes	p.82
Rapport d'Activité	**p.99**
L'institution	p.100
Quelques faits marquants en 2024	p.106
Les ressources humaines	p.111
Les marchés publics	p.114
Les affaires foncières	p.118
La maîtrise d'œuvre	p.119
Les finances	p.130

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE



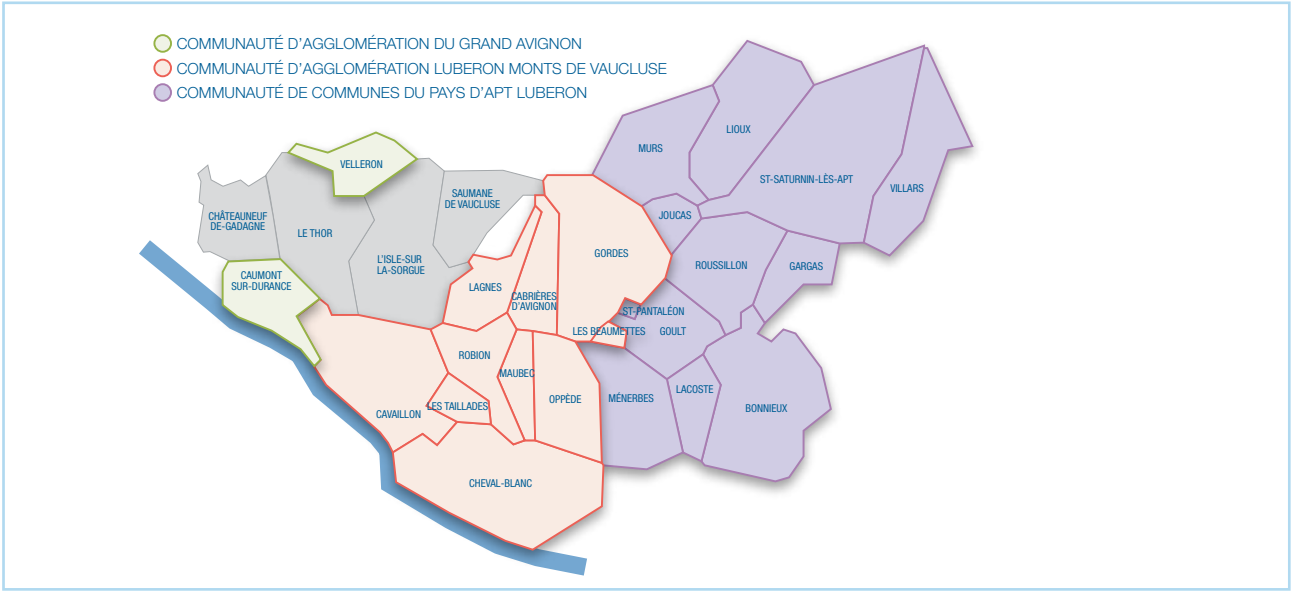
2025 RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LE SERVICE

Présentation du service



Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes. Jusqu'en 2007, il ne regroupait que des communes.

La communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1er juin 2007, pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Au 1er janvier 2010, la Communauté de communes du Pays d'Apt ayant pris la compétence « eau potable », est également devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour trois de ses communes (Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars) déjà présentes. Avec l'évolution de la carte de l'intercommunalité au 1er janvier 2014, elle représente désormais 12 communes, toutes alimentées par le Syndicat depuis de nombreuses années.

Puis, le périmètre du Syndicat Durance-Ventoux a été étendu au 1er janvier 2014, avec l'adhésion de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Enfin, au 1er janvier 2020, la communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse est devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour 10 de ses communes (Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède et Robion).

Le mode de gestion

Depuis son origine, le Syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée « délégataire » ou encore « exploitant ».

La convention de délégation de service public de type concessive a été renouvelée en 2018 pour une période de 10 ans à compter du 26 février 2018 et l'exploitation du réseau confiée à SUEZ.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Le rôle du Syndicat des Eaux Du Ventoux

En sa qualité d'autorité délégante, le Syndicat est chargé de négocier les clauses contractuelles avec son délégataire, qu'il s'agisse du prix de l'eau, des conditions techniques de desserte ou de la qualité du service. Il exerce un contrôle des prestations et du respect des engagements contractuels.

Le Syndicat est également un opérateur technique chargé d'assurer le développement et la performance du réseau de distribution d'eau potable par l'engagement de programmes de travaux.

Le rôle du délégataire

Il est chargé de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages du réseau syndical et est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Il est également tenu d'assurer le renouvellement des équipements techniques (compteurs, branchements et accessoires de réseaux) et certains travaux définis de manière contractuelle. Enfin, les relations avec les usagers du service relèvent de sa compétence.

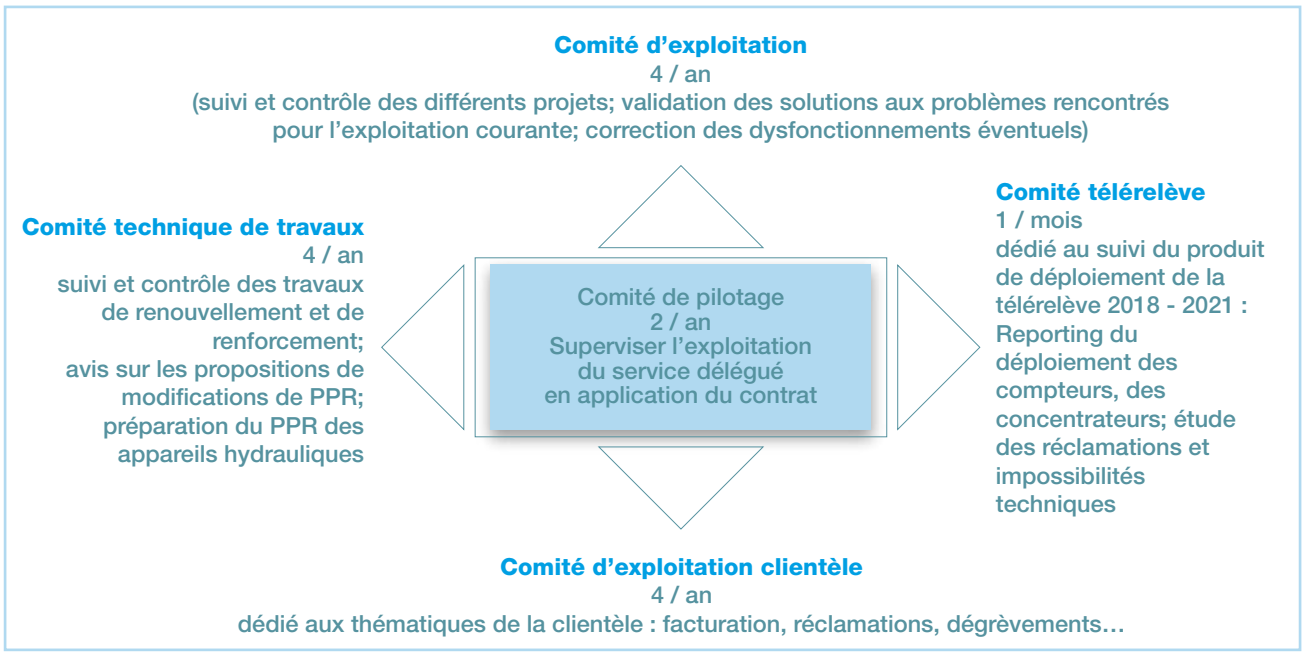
La gouvernance du contrat : des relations formalisées et régulières entre le délégataire et le Syndicat

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de 2018, trois organes d'échanges ont été mis en place pour permettre à la collectivité d'accroître la connaissance du service dont elle reste responsable.

Se réunissant régulièrement, le Comité d'exploitation traite des problèmes liés à la gestion quotidienne du service et apporte des corrections aux dysfonctionnements constatés.

Le **Comité de pilotage**, d'une fréquence semestrielle, est chargé de superviser l'exploitation du service délégué en application du contrat et de contrôler le respect des engagements contractuels.

Enfin, un **Comité technique de travaux** se réunit trimestriellement. Il analyse et propose les ajustements nécessaires aux plans prévisionnels de renouvellement et aux programmes de travaux du Syndicat.



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Afin de suivre la bonne exécution du contrat, le Syndicat a mis en place dès sa première année d'exécution une méthode de suivi des engagements contractuels réciproques de la collectivité et de son délégataire.

Outre l'élaboration d'une revue de contrat, une analyse multicritère a été élaborée afin de suivre sur les dix années d'exécution quatre grandes familles d'indicateurs.

Outils de pilotage et de contrôle internes

- Une revue de contrat
- Une méthode mise en place dès la première année du contrat : des indicateurs d'activité étudiés deux fois par an par le comité de pilotage
 - 4 grandes rubriques pour couvrir l'ensemble des engagements contractuels
 - Service à l'usager
 - Performance du service
 - Gestion technique
 - Économie et finance
 - Objectifs fixés atteints
 - Objectifs fixés non atteints mais résultats acceptables
 - Objectifs fixés non atteints et résultats insuffisants
 - En cas de non atteinte des engagements application de pénalités

Contrôle externe indépendant (financier et technique) du Rapport Annuel du Délégataire

La ressource en eau

L'eau produite par le Syndicat provient en majorité de la **nappe alluviale de la Durance**. Un réseau de piézomètres (tubes utilisés pour mesurer la profondeur de la nappe d'eau souterraine appelée « niveau piézométrique ») permet une surveillance constante de l'aquifère (couche de terrain poreux et perméable servant de réservoir d'eau douce dans lequel l'eau est captée).

Par ailleurs, un aquifère de type galets, graviers et sables dans les **alluvions de la plaine des Sorgues** permet d'alimenter partiellement en eau potable les abonnés de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Avec la mise en service en 2015 de la station de pompage de secours de Saumane-de-Vaucluse, qui prélève l'eau de surface dans le lit mineur de la Sorgue, puis l'intégration en 2022 du Forage des Ponts à Cheval-Blanc, le Syndicat Durance-Ventoux exploite **six captages qui totalisent une capacité de production de 70 740 m³/j.**

Site / Localisation	Autorisation prélèvement	Caractéristiques
CHEVAL-BLANC - Les Iscles	20 000 m³/j	7 puits à 24 m
CHEVAL-BLANC - Forage des Ponts	10 000 m³/j	1 puits à 25 m
CAVAILLON - Le Grenouillet	20 000 m³/j	1 puits à drains rayonnants de 25 m
CAVAILLON - La Grande Bastide II	12 000 m³/j	3 forages à 30 m
CHATEAUNEUF G^{NE} - Forage du Moulin	1 540 m³/j	1 puits à 11,5 m
SAUMANE - Station de secours	7 200 m³/j	Prise en rivière

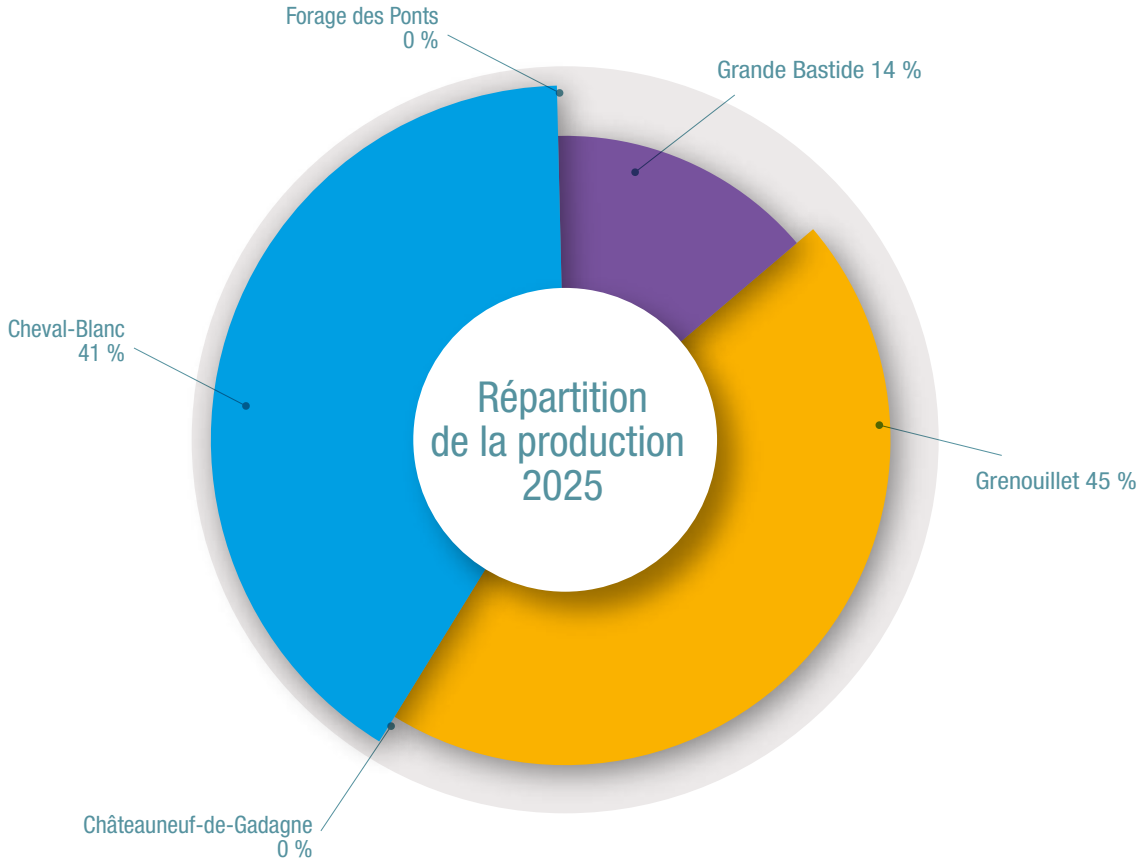
Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Le réseau syndical est divisé en trois services, maillés, afin d'assurer un secours mutuel.
Les captages de Cheval-Blanc permettent de desservir les communes du Haut service, quant au Bas service, il est alimenté par les captages de Cavaillon. Réalisé en 2019, le maillage entre le réseau de Châteauneuf-de-Gadagne et le réseau du Syndicat est opérationnel.

Bas service	Haut service		Châteauneuf-de-Gadagne
Caumont-sur-Durance	Les Beaumettes	Lioux	Châteauneuf-de-Gadagne
Cavaillon	Bonnieux	Maubec	
Cheval-Blanc	Cabrières d'Avignon	Ménerbes	
Lagnes (45 %)	Gargas	Murs	
Le Thor	Gordes	Oppède	
L'Isle-sur-la-Sorgue	Goult	Roussillon	
Robion	Joucas	Saint-Pantaléon	
Saumane-de-Vaucluse	Lacoste	Saint-Saturnin-lès-Apt	
Velleron	Lagnes (55%)	Villars	
Les Taillades		Ville d'Apt (eau en gros)	

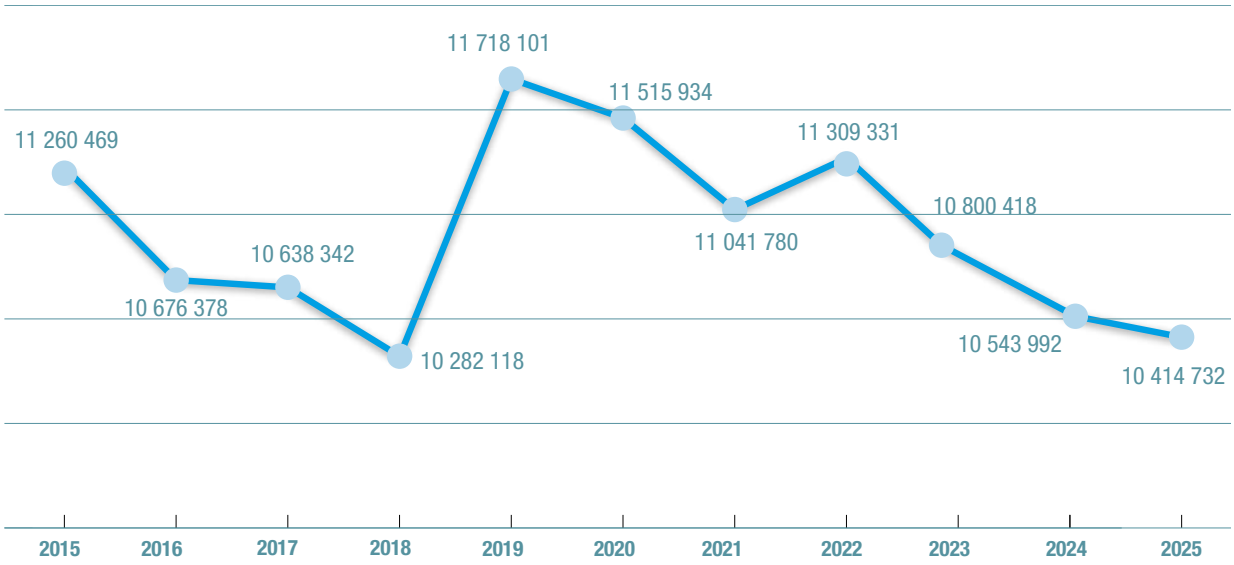
Les stations de pompage et la production

La production des stations de pompage est en légère de -1,18 %.
Elle s'élève à 10 418 707 m³ en 2025 contre 10 543 992 m³ en 2024.

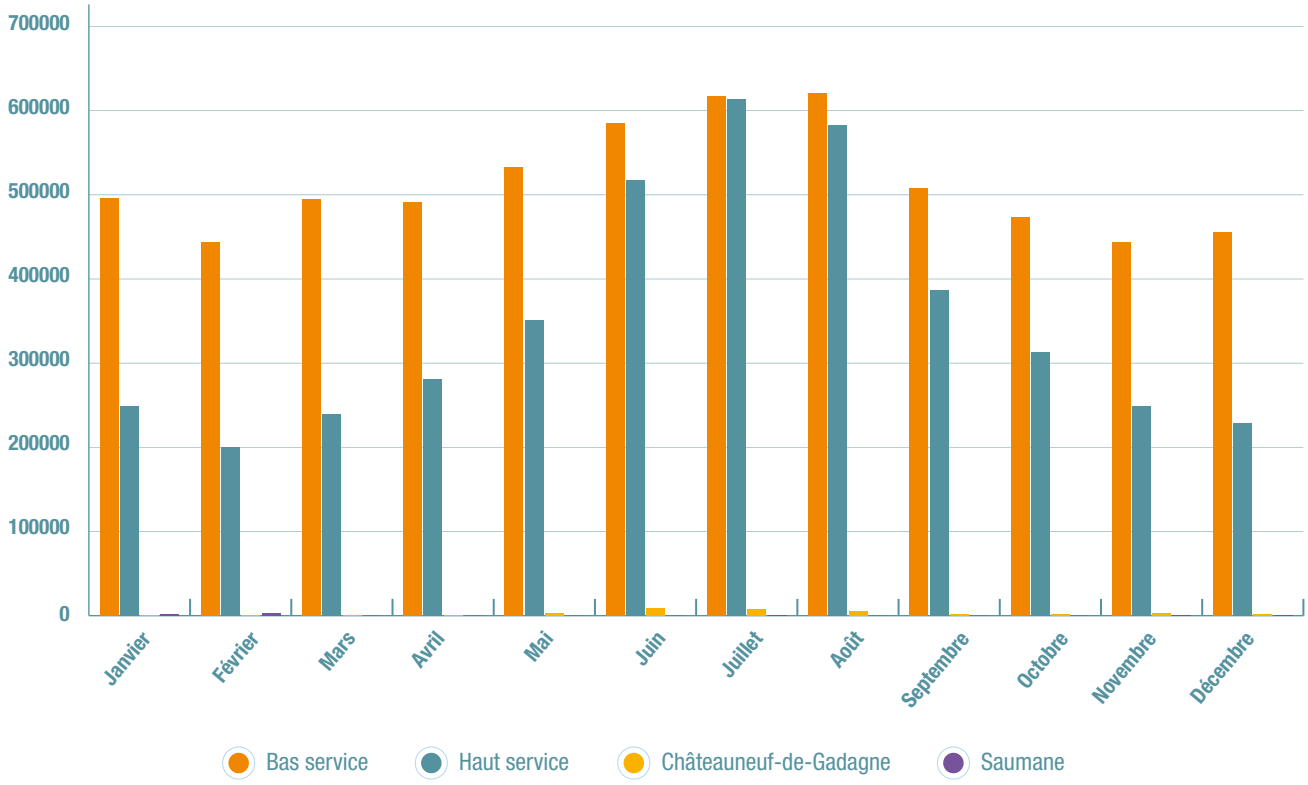


Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Évolution des volumes produits en m³



Production mensuelle 2025 en m³

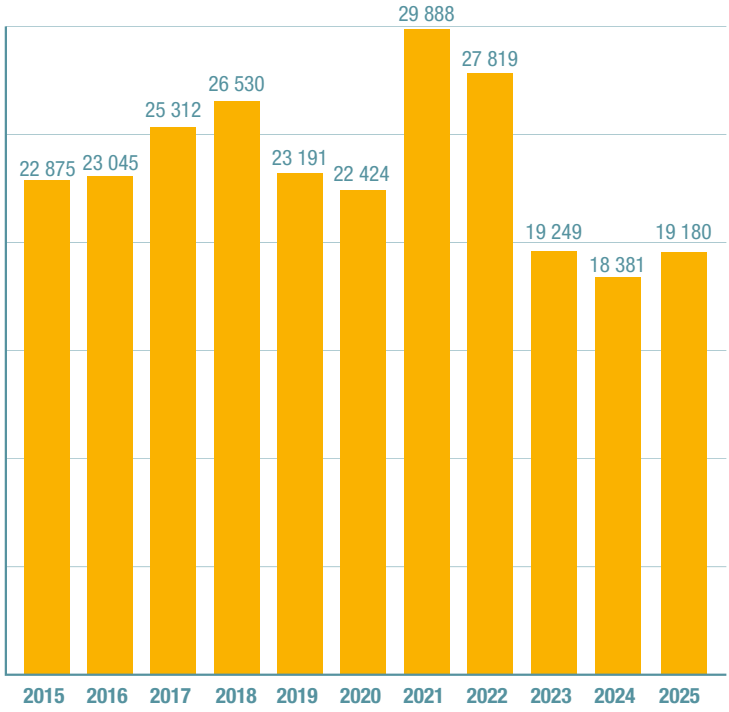


Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les achats d'eau

Évolution des volumes achetés en m³

Depuis 1991, le Syndicat Durance-Ventoux achète de l'eau au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Sault pour alimenter le secteur de « Sarraud » sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt. On constate que le développement de l'urbanisation de ce secteur, qui est devenu un lieu touristique prisé, impacte directement le volume des achats d'eau depuis 2013. Depuis 2022, la sensibilisation menée par le Syndicat, appuyée par la commune et Suez, a permis de diminuer fortement les achats d'eau.

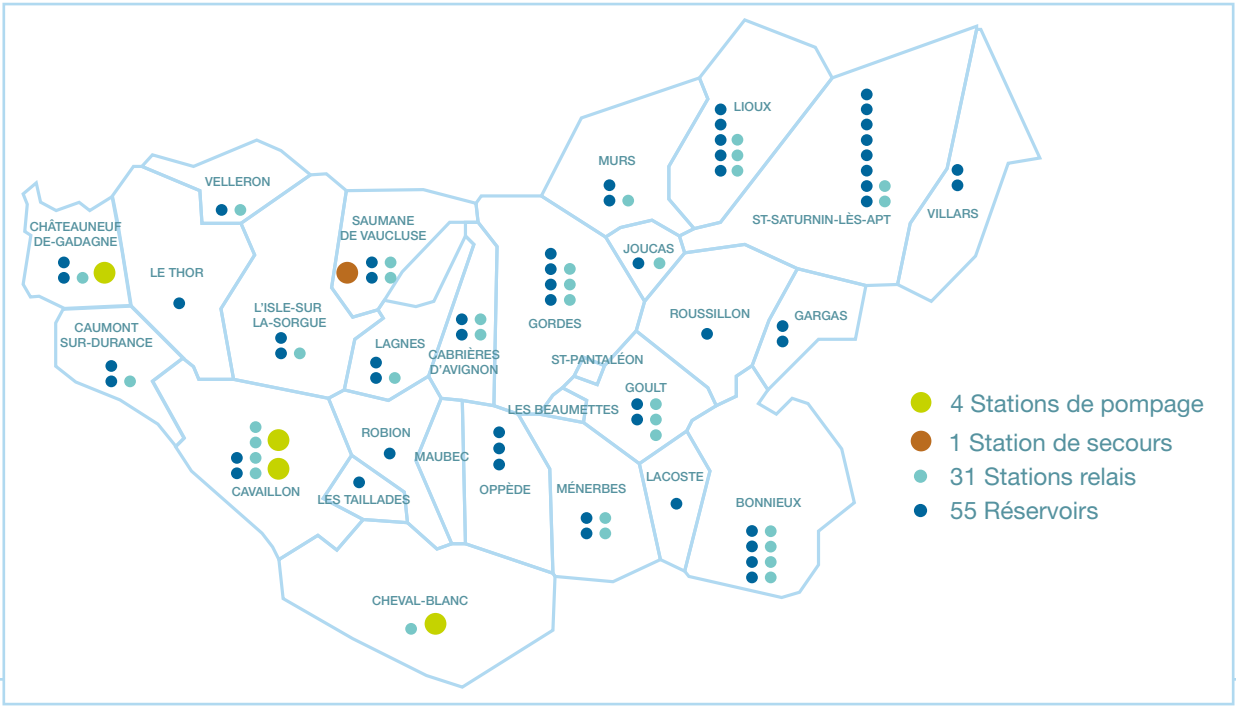


Les réservoirs et stations relais de pompage

Pour assurer l'alimentation de toutes les zones du territoire du Syndicat Durance-Ventoux, quel qu'en soit le relief (l'eau, prise à la cote 60, est relevée jusqu'à la cote 1 045, soit une élévation de 985 mètres), le réseau de distribution est équipé de **55 réservoirs, brises charges ou bâches ainsi que de 33 stations relais, dont 4 surpresseurs et 4 accélérateurs.**

L'ensemble de ces ouvrages régule l'approvisionnement pendant les périodes d'arrêt des unités de production.

La capacité totale de stockage du Syndicat s'élève à 40 060 m³.

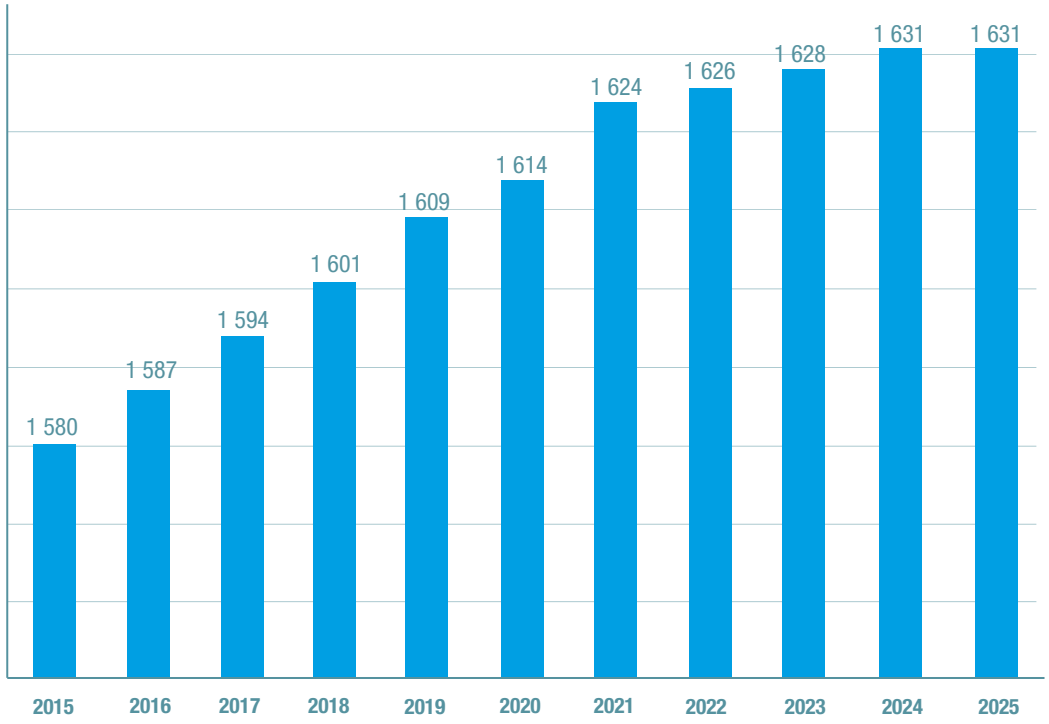


Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

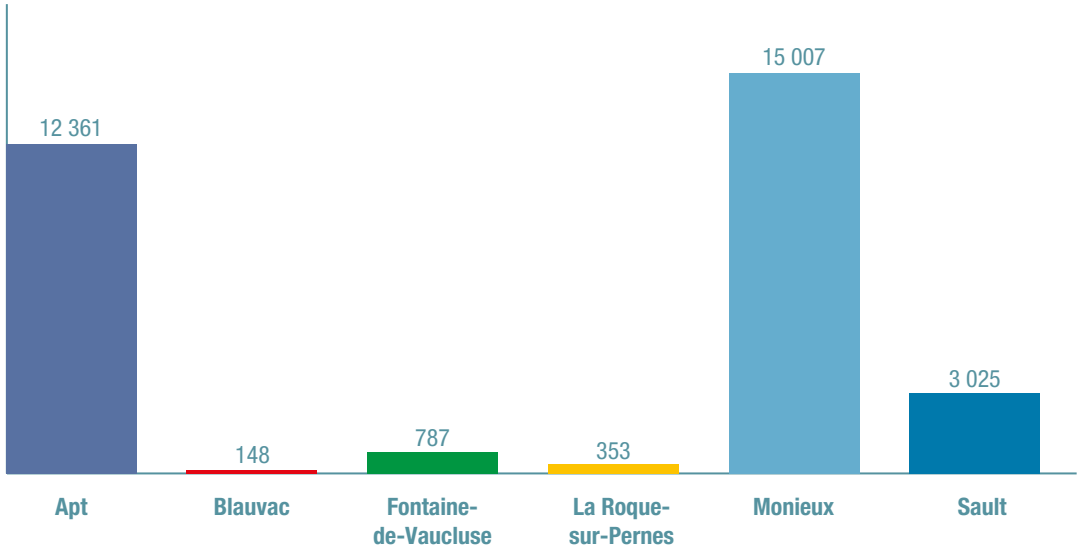
Un réseau de distribution en constante évolution

Le réseau comprend deux types de canalisations : les conduites de transport d'eau vers les réservoirs, appelées « feeders », composées de canalisations de gros diamètre et les conduites de desserte locale. Au 31 décembre 2025, selon les données fournies par le système d'information géographique du délégataire, le réseau syndical totalise 1 631 km de conduites en service, de diamètre compris entre 40 mm et 700 mm. À noter que plus de 32 km de réseau sont implantés sur le territoire de communes extérieures au périmètre syndical.

Évolution du linéaire de canalisations en km : + 44 km en 10 ans



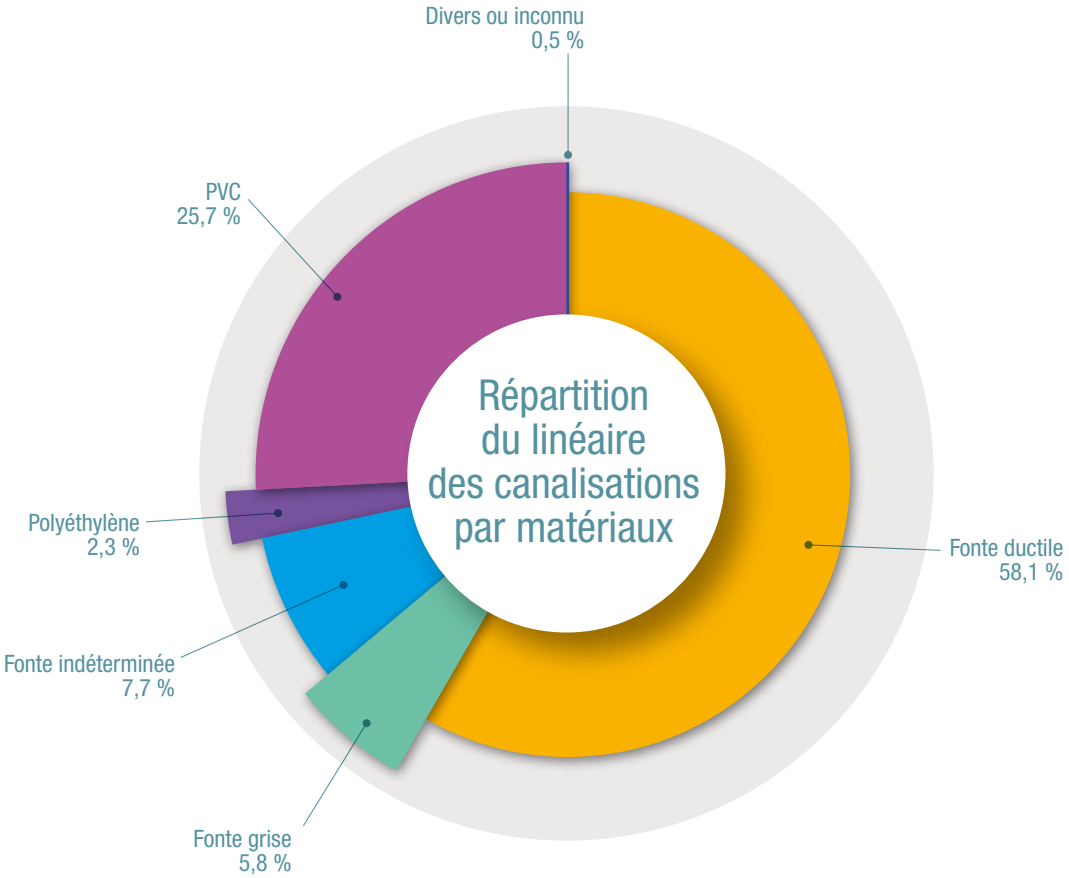
Linéaire de réseau (en ml) en dehors du périmètre syndical



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

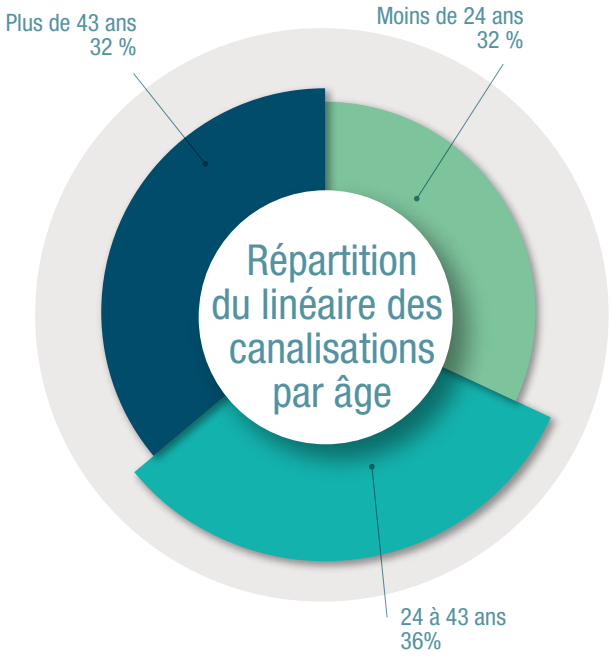
Répartition du linéaire par commune en mètre





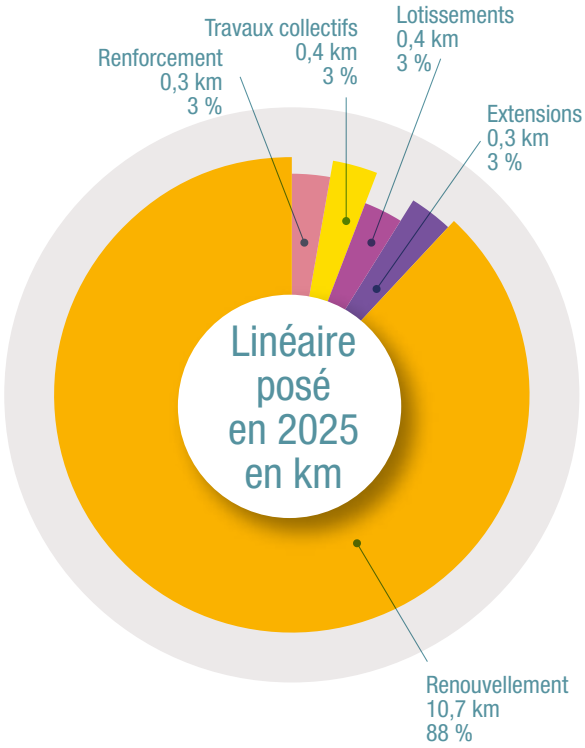
Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

En 2025, 68 % du réseau a moins de 43 ans et 32 % moins de 24 ans. Cela reflète la politique d'investissement volontariste du Syndicat pour sa gestion patrimoniale



En 2025, 12,1 km de canalisation ont été posés. Ce linéaire de réseau peut correspondre à différentes natures de travaux :

- travaux de **renouvellement** de canalisations vétustes ou générant des problèmes de qualité par des conduites de diamètres identiques ;
- travaux dits de **renforcement**, c'est-à-dire de remplacement de canalisations devenues insuffisantes par des conduites de diamètres supérieurs ;
- **extensions de réseau** financées par le Syndicat avec ou sans participation de tiers ;
- réseaux posés pour **alimenter des groupes d'habitations** dans le cadre de conventions conclues entre le Syndicat et l'aménageur, financés par le lotisseur puis intégrés dans le réseau syndical ;
- travaux dits **collectifs** concernant des canalisations de refoulement.



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les branchements et les compteurs

Les programmes de renouvellement des branchements plomb sont désormais achevés y compris sur la commune de Châteauneuf-de-Gadagne. SUEZ doit atteindre un objectif contractuel de **renouvellement de 600 branchements par an**. En 2025, SUEZ a renouvelé 662 branchements.

Chaque année, si le Concessionnaire procède au renouvellement de moins de 570 branchements par an, alors celui-ci s'engage à reverser à la Collectivité un montant correspondant à 1 331,00 € HT par branchement non renouvelé sous ce seuil « plancher » ; si le Concessionnaire procède au renouvellement de plus de 630 branchements par an alors la Collectivité s'engage à abonder le compte de renouvellement des branchements à hauteur de 1 331,00 € HT par branchement renouvelé au-delà de ce seuil « plafond ».

Au total, travaux du Syndicat compris, 187 branchements neufs ont été créés et 959 renouvelés.

	Syndicat	Suez	Total
Branchements neufs	40	147	187
Dont lotissement	10	-	-
Renouvellement de branchements	320	662	959
Dont branchements plomb	-	-	-

Dans le cadre du contrat de concession 2018-2028 le Syndicat a décidé le déploiement de la **télérelève** sur l'ensemble du territoire syndical durant les trois premières années du contrat (2018-2021).

Tous les compteurs de plus de 5 ans ont été renouvelés alors que ceux inférieurs à 5 ans ont été simplement équipés de la tête émettrice.

Au 31 décembre 2025, 60 005 compteurs sont équipés de la télérelève soit 99,59 % du parc compteur.

Le Syndicat a acheté les compteurs ainsi que les têtes émettrices pour un investissement de 3,9 millions d'euros et les a fournis au délégataire qui les a installés.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LA VENTE D'EAU

Population et abonnements

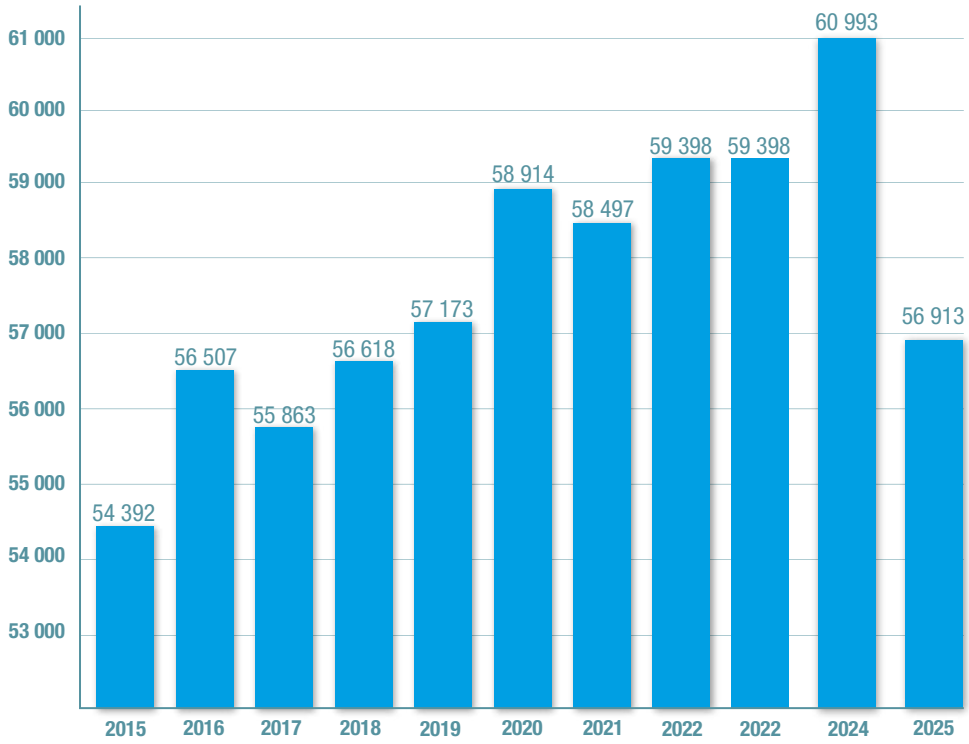
Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux pourvoit aux besoins en eau de plus de 100 000 habitants résidant dans les 28 communes qu'il dessert. De type semi-rural, le territoire syndical est soumis à de fortes variations de population saisonnières liées au tourisme particulièrement développé sur la vallée du Calavon et le Pays des Sorgues et à la présence de nombreuses résidences secondaires.

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 du ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le nombre d'habitants desservis est désormais estimé sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée (recensements généraux ou complémentaires).

Nombre d'habitants desservis			
2022	**2023**	**2024**	**2025**
101 815	101 739	102 189	102 794

Le **nombre total d'abonnés** s'élève à **59 879** en 2025 pour 56 913 abonnements souscrits (hors vente en gros).
Le **nombre d'abonnements** a augmenté d'environ 6 % sur les dix dernières années. Avec la prise en compte de la population saisonnière, on peut estimer à 134 129 le nombre d'habitants desservis en 2025 (59 879 abonnés multipliés par un ratio de 2,24 habitants/abonné).

Évolution du nombre d'abonnements depuis 10 ans



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Le nombre d'abonnés par commune se décompose de la manière suivante :

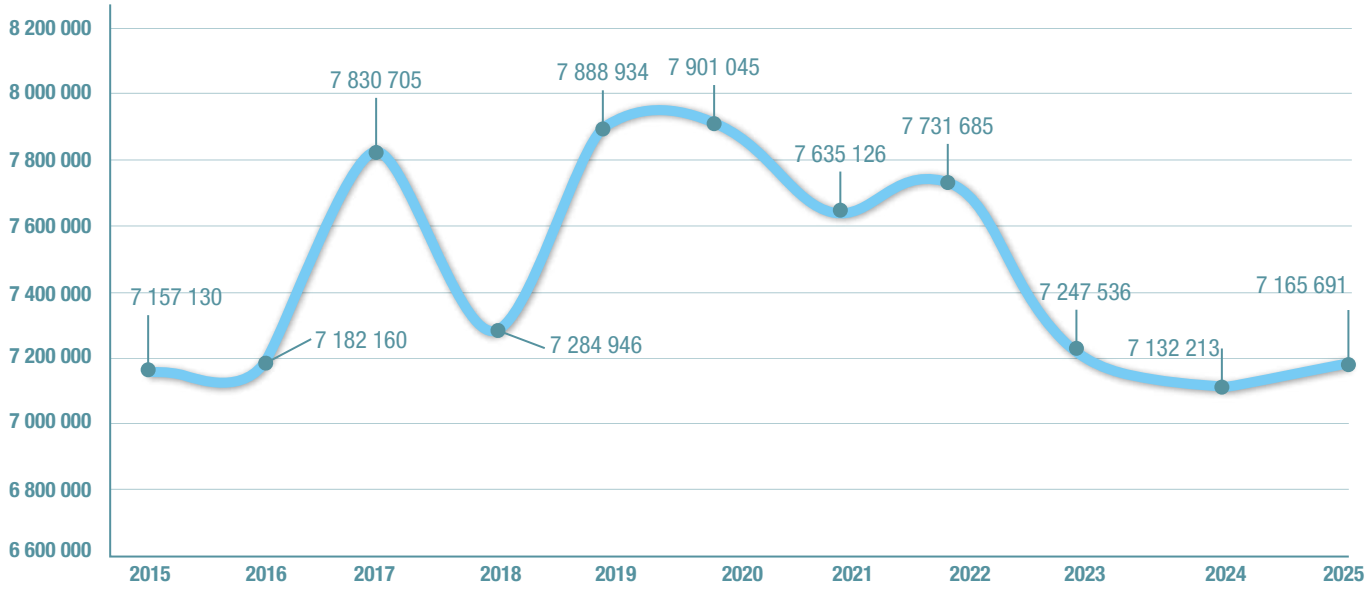
Communes	Clients particuliers	Clients collectivités	Clients prof.	Total abonnés 2025	Total abonnés 2024
Bonnieux	1 120	26	125	1 271	1 261
Cabrières d'Avignon	1 056	19	82	1 157	1 131
Caumont-sur-Durance	2 505	35	77	2 617	2 606
Cavaillon	12 263	183	901	13 347	13 236
Châteauneuf-de-Gadagne	1 617	50	71	1 738	1 685
Cheval-Blanc	1 918	41	82	2 041	2 023
Gargas	1 686	26	126	1 838	1 842
Gordes	1 669	38	185	1 892	1 895
Goult	837	29	71	937	939
L'Isle-sur-la-Sorgue	10 117	126	674	10 917	10 859
Joucas	267	12	24	303	300
Lacoste	383	10	54	447	451
Lagnes	819	11	55	885	878
Le Thor	3 877	42	245	4 164	4 103
Les Beaumettes	183	6	30	219	220
Les Taillades	912	19	66	997	991
Lioux	200	5	8	213	211
Maubec	1 044	23	139	1 206	1 192
Ménerbes	770	20	79	869	864
Murs	369	19	26	414	416
Oppède	798	21	44	863	858
Robion	2 285	39	114	2 438	2 416
Roussillon	983	29	96	1 108	1 105
Saint-Pantaléon	147	10	26	183	152
Saint-Saturnin-lès-Apt	2124	5	5	2 134	2 262
Saumane-de-Vaucluse	519	36	91	646	549
Velleron	1 452	29	52	1 533	1 527
Villars	492	13	31	536	530
TOTAL	**52 412**	**922**	**3 579**	**56 913**	**56 502**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

La vente d'eau

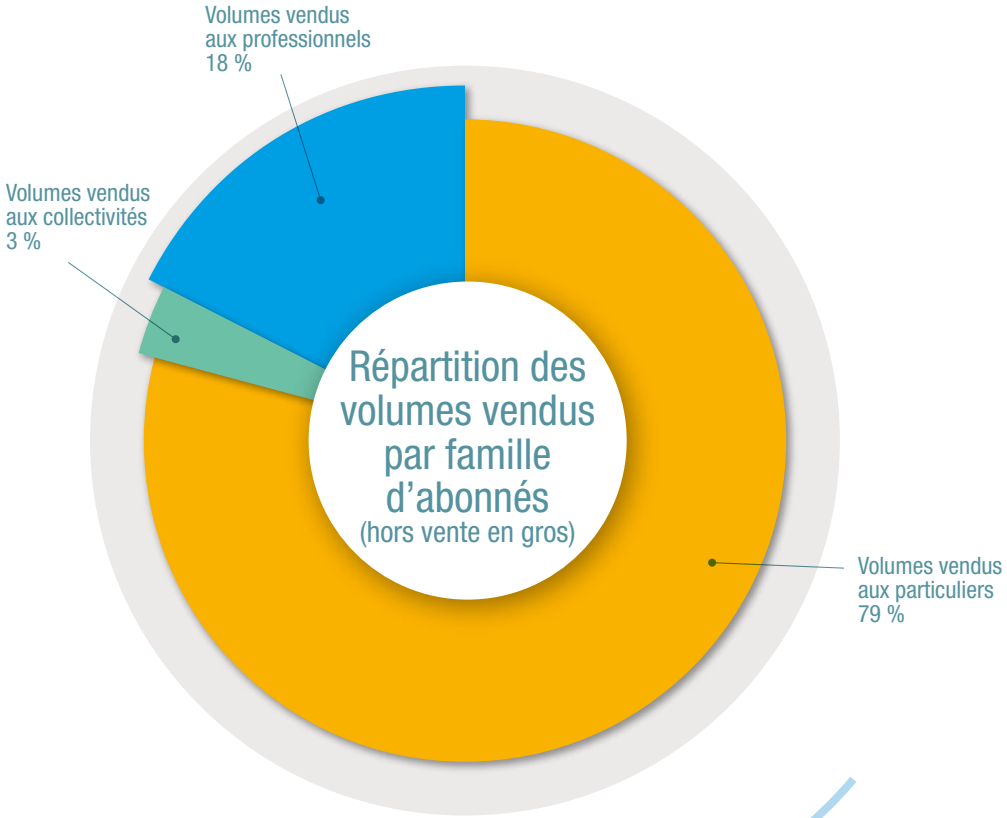
L'ensemble des volumes comptabilisés augmente très légèrement. La variation est de + 0,4 % par rapport à 2024, avec 7 166 534 m3 hors vente en gros (7 132 213 m³ en 2024).

Évolution des consommations hors vente en gros



	2025 (m³)	2024 (m³)	Variation
Volumes vendus aux particuliers	5 509 538	5 450 271	1,08%
Volumes vendus aux collectivités	222 736	213 763	4,59%
Volumes vendus aux professionnels	1 210 564	1 265 255	-4,32 %
Volumes totaux dégrévés	222 852	202 924	9,82 %
Volumes vendus en gros	6 601	5 789	0%
Total volumes vendus hors vente en gros	7 165 691	7 132 213	0,48%

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE



La consommation des usagers

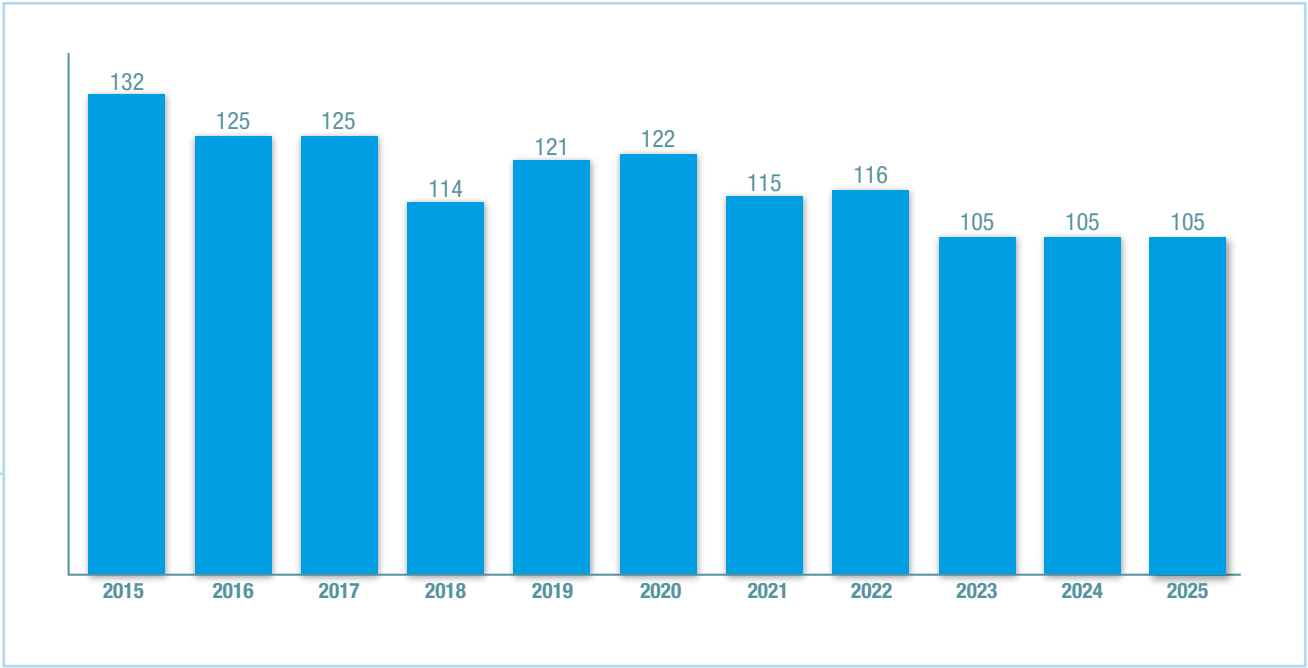
En 2025, **la consommation annuelle moyenne par branchement domestique** est stable par rapport à 2024 et s'élève à **105 m³**.

La disparité des consommations entre les communes du Haut et du Bas service demeure, les premières étant plus consommatrices en eau. La consommation moyenne des communes du **Bas Service** s'élève à **87 m³** (102 m³ en 2024) contre **150 m³** (146 m³ en 2024) pour celles du **Haut Service**.

Celle de la commune de **Châteauneuf-de-Gadagne** s'établissant entre ces deux valeurs, à **110 m³** (109 m³ en 2024).

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Évolution de la consommation moyenne annuelle domestique



Les **gros consommateurs** sont ceux dont les volumes dépassent 3 000 m³ par an.
Le **nombre de clients gros consommateurs** hors vente d'eau en gros est détaillé dans le tableau suivant.
34% des gros consommateurs consomment plus de 6 000 m³ par an.

2021	2022	2023	2024	2025
110	138	119	125	117

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les consommations par commune se décomposent de la manière suivante :

Communes	2024	2025	Variation en %	m³ / an domestique
Bonnieux	246 161	264 000	7,25	169
Cabrières d'Avignon	190 337	195 150	2,53	160
Caumont-sur-Durance	247 406	277 496	12,16	89
Cavaillon	1 373 655	1 352 590	-1,53	82
Châteauneuf-de-Gadagne	205 428	216 019	5,16	109
Cheval-Blanc	176 841	184 306	4,22	81
Gargas	234 605	232 018	-1,05	103
Gordes	508 508	523 815	3,01	217
Goult	146 774	159 625	8,76	151
L'Isle-sur-la-Sorgue	1 221 638	1 168 788	-4,33	87
Joucas	78 197	98 999	26,60	144
Lacoste	76 281	75 824	-0,60	150
Lagnes	167 159	134 313	-19,65	121
Le Thor	478 808	491 423	2,63	98
Les Beaumettes	45 272	47 744	5,46	191
Les Taillades	96 904	99 581	2,76	97
Lioux	30 118	28 337	-5,91	145
Maubec	166 385	167 710	0,80	118
Ménerbes	166 466	164 599	-1,12	178
Murs	88 848	90 468	1,82	194
Oppède	118 480	122 046	3,01	130
Robion	245 424	256 355	4,45	93
Roussillon	165 848	181 063	9,17	140
Saint-Pantaléon	15 717	16 982	8,05	123
Saint-Saturnin-lès-Apt	331 554	312 579	-9,66	107
Saumane-de-Vaucluse	95 880	86 617	-5,72	172
Velleron	166 343	170 607	2,56	98
Villars	47 176	46 636	-1,14	87
TOTAL m³	**7 132 213**	**7 166 535**	**0,47**	

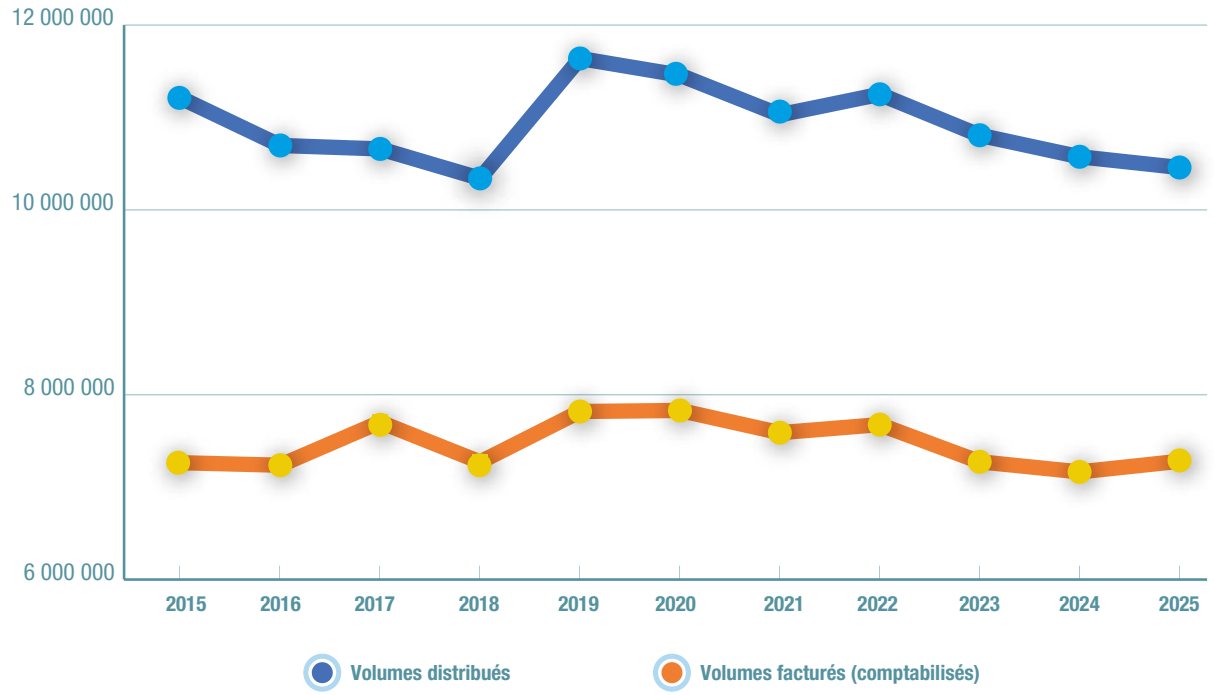
Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Ratio de facturation et volumes non facturés

Le ratio global de facturation sur l'ensemble du territoire syndical s'améliore très légèrement en 2025. Il s'établit, pour l'ensemble du réseau, à **69,9 %** contre 67,8 % l'année précédente.

	2021	2022	2023	2024	2025
Bas service	70,3 %	68,3 %	65,8 %	67 %	66,4 %
Haut service	66,3 %	68,1 %	64,1 %	64,1 %	70,4 %
Châteauneuf-de-Gadagne	85,3 %	91,5 %	93 %	91,4 %	92,9 %
Tous Services	69,1 %	68,4 %	67,4 %	67,8 %	69,9 %

Évolution des volumes distribués et des volumes facturés 2015-2025 en m³



Les volumes consommés autorisés mais non facturés

Le délégataire s'attache, depuis plusieurs années, à améliorer sa connaissance des volumes transitant dans le réseau et à quantifier, autant que faire se peut, les **volumes qui ne sont pas facturés mais dont l'usage est autorisé**. Ces volumes s'élèvent à **159 235 m³** en 2025 contre 212 904 m3 en 2024.

Cette démarche, qui ne peut que reposer sur des estimations, s'inscrit dans l'objectif de réduction

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

des pertes d'eau et d'amélioration du rendement de réseau.

En effet, ce dernier indicateur intègre dans son calcul les volumes non facturés mais comptabilisés que sont **les « eaux de service »** (ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, purges / lavages / désinfections de canalisations ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore) et **les volumes autorisés sans compteur** (ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage). Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers ou bien encore aux lavages de voiries.

Dans le contrat de concession 2018-2028, il a été demandé au délégataire d'estimer ces volumes conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

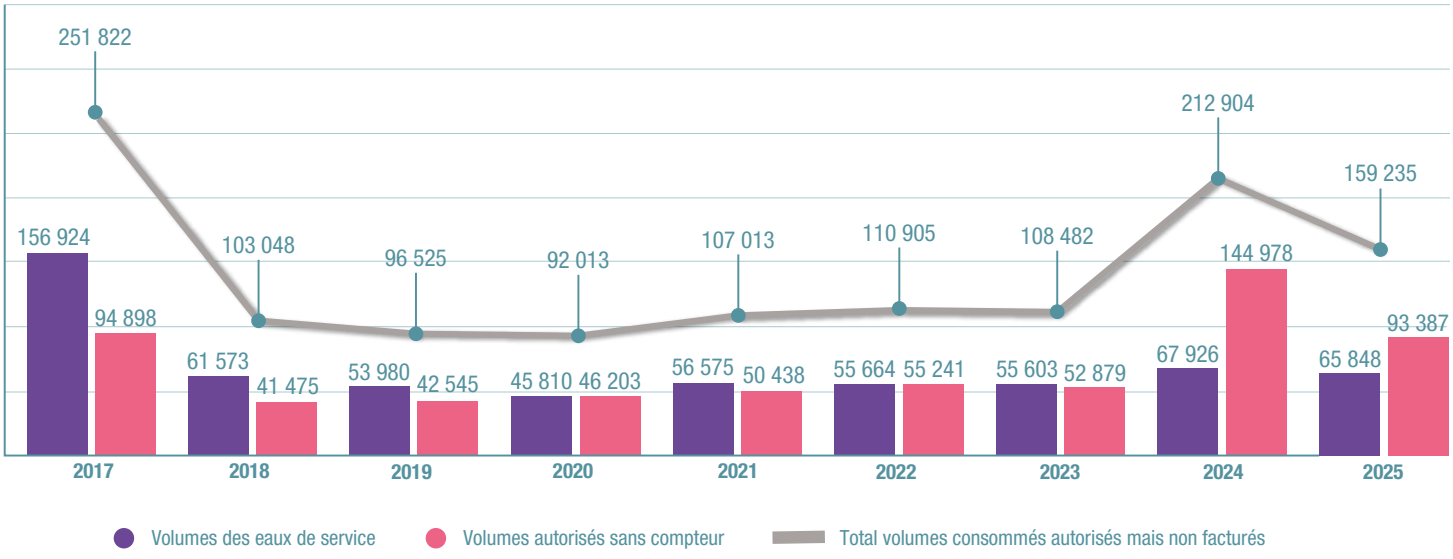
Cette nouvelle méthode de calcul a entraîné une baisse de 60 % de ces volumes entre 2017 et 2018 et a donc impacté directement le rendement.

Le délégataire a entrepris un travail de fond important pour mieux appréhender ces volumes.

S'agissant des volumes consommés sans comptage par les gens du voyage, SUEZ pose des compteurs, chaque fois que possible, lorsqu'il a connaissance d'une occupation permanente ou provisoire. A défaut de pouvoir facturer ces volumes, cela permet de les compter et de ne pas les qualifier de pertes d'eau alors qu'il s'agit en réalité de consommation

En 2024, SUEZ a également procédé à **un recensement des fuites après vannes générales**. Ce travail visait à identifier toutes les interventions pour fuites en domaine privé, réalisées en 2023 et 2024, afin de lancer une campagne de communication auprès des copropriétés et bailleurs sociaux pour les inciter à la réparation. SUEZ a pu estimer les dates de détection et de réparation, ce qui a permis de calculer le volume de pertes en domaine privé. Ce volume est estimé en multipliant le nombre de jours d'écoulement en 2024 par un débit de fuite moyen de 0,8 m³/h.

Évolution et répartition des volumes consommés autorisés mais non facturés en m³



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les dégrèvements sur factures d'eau

Le Syndicat et SUEZ attribuent solidairement des dégrèvements sur factures d'eau dans diverses hypothèses.

Dès 1996, le Syndicat avait mis en place une procédure gracieuse permettant de soulager la facturation de l'usager en cas de fuites sur le réseau privatif des abonnés.

Les dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, dite **loi Warsmann**, et de son décret d'application du 24 septembre 2012 sont venues substituer à ce dispositif un nouveau cadre légal en matière de facturation des personnes titulaires d'un abonnement pour la consommation d'eau d'une résidence principale en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur.

Par ailleurs, le Syndicat a souhaité étendre le bénéfice du droit à l'écrêtement de facture et à l'information en cas de consommation anormale aux **abonnés professionnels, dans des conditions plus restrictives que celles des particuliers.**

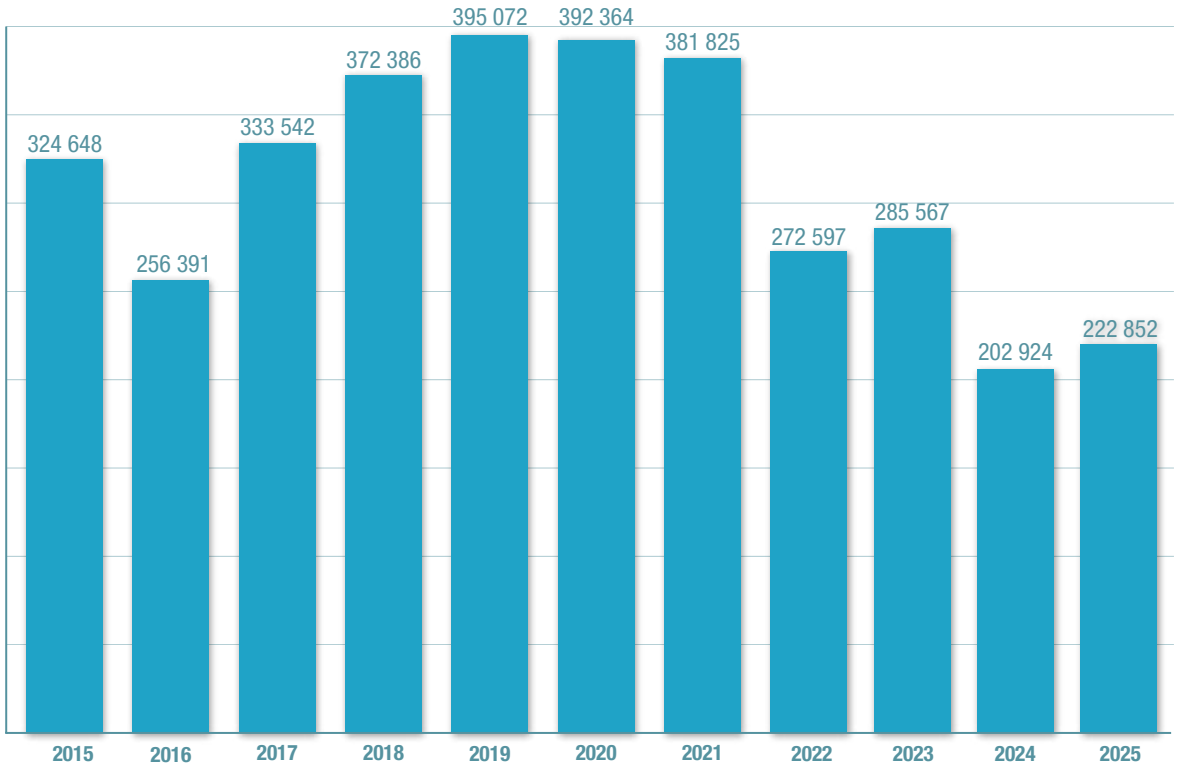
En outre, le Syndicat accorde **des avoirs techniques** pour les consommations d'eau inhabituelles, consécutives à des travaux réalisés par ou pour le compte du Syndicat.

Enfin, certains abonnés, dont la situation ne relève d'aucun de ces dispositifs, peuvent bénéficier de **remises gracieuses** sur la facturation de l'eau.

Le volume global d'eau écrêté par le Syndicat **augmente de 9,8 % en 2025**. Il s'élève à **222 852 m³** (contre 202 924 m³ en 2024) dont **708 m³** pour les avoirs techniques, **23 838 m³** pour les écrêtements professionnels et **0 m³** au titre des remises gracieuses.

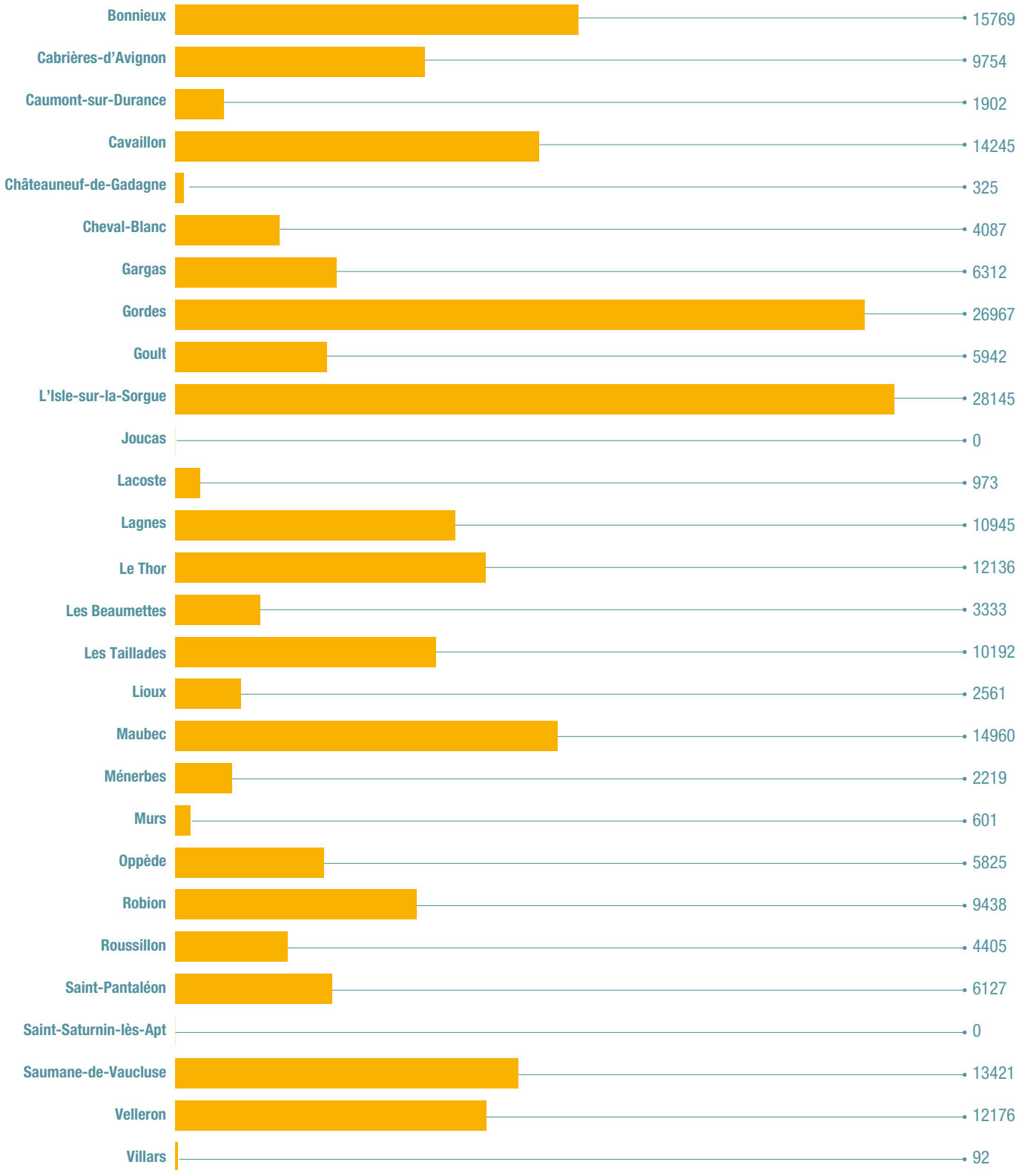
Les **198 306 m³** restants correspondent au dispositif de la **loi Warsmann**.

Évolution des volumes d'eau dégrévés par le Syndicat



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Répartition des volumes dégrévés (222 852 m³)



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

La vente d'eau en gros

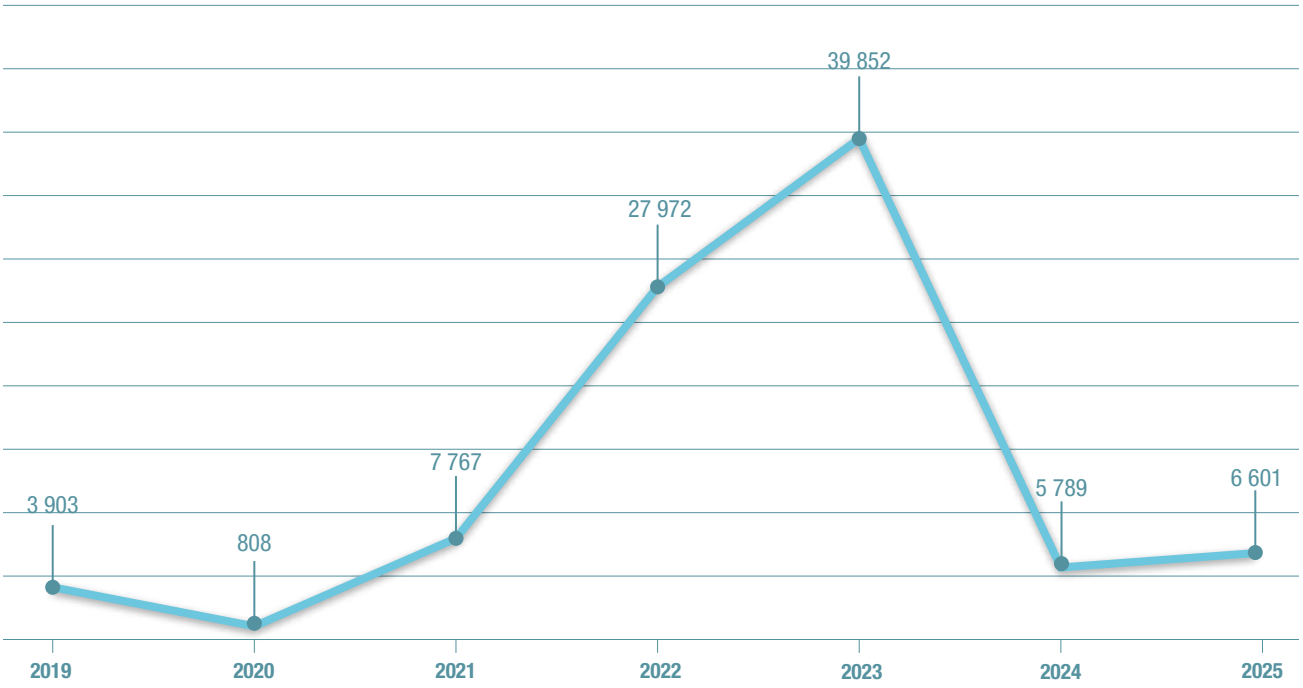
Le Syndicat a conclu deux conventions de fourniture d'eau en gros. L'une avec la Communauté de Communes du Pays d'Apt pour l'alimentation de la Ville d'Apt ; l'autre avec la commune de Fontaine-de-Vaucluse.

La convention avec la **CCPAL** a été renégociée en 2018. Outre les quelques abonnés du Syndicat résidant sur le secteur « Mauragne » de la commune d'Apt qui ont été « restitués » à la Communauté de communes, compte tenu de la mise en service en mars 2006 du forage du Fangas, la vente d'eau en gros a désormais principalement un usage de secours.

Le volume d'eau vendu en gros à la CCPAL s'élève en 2025 à 1774 m3 contre 718 m^3 en 2024.

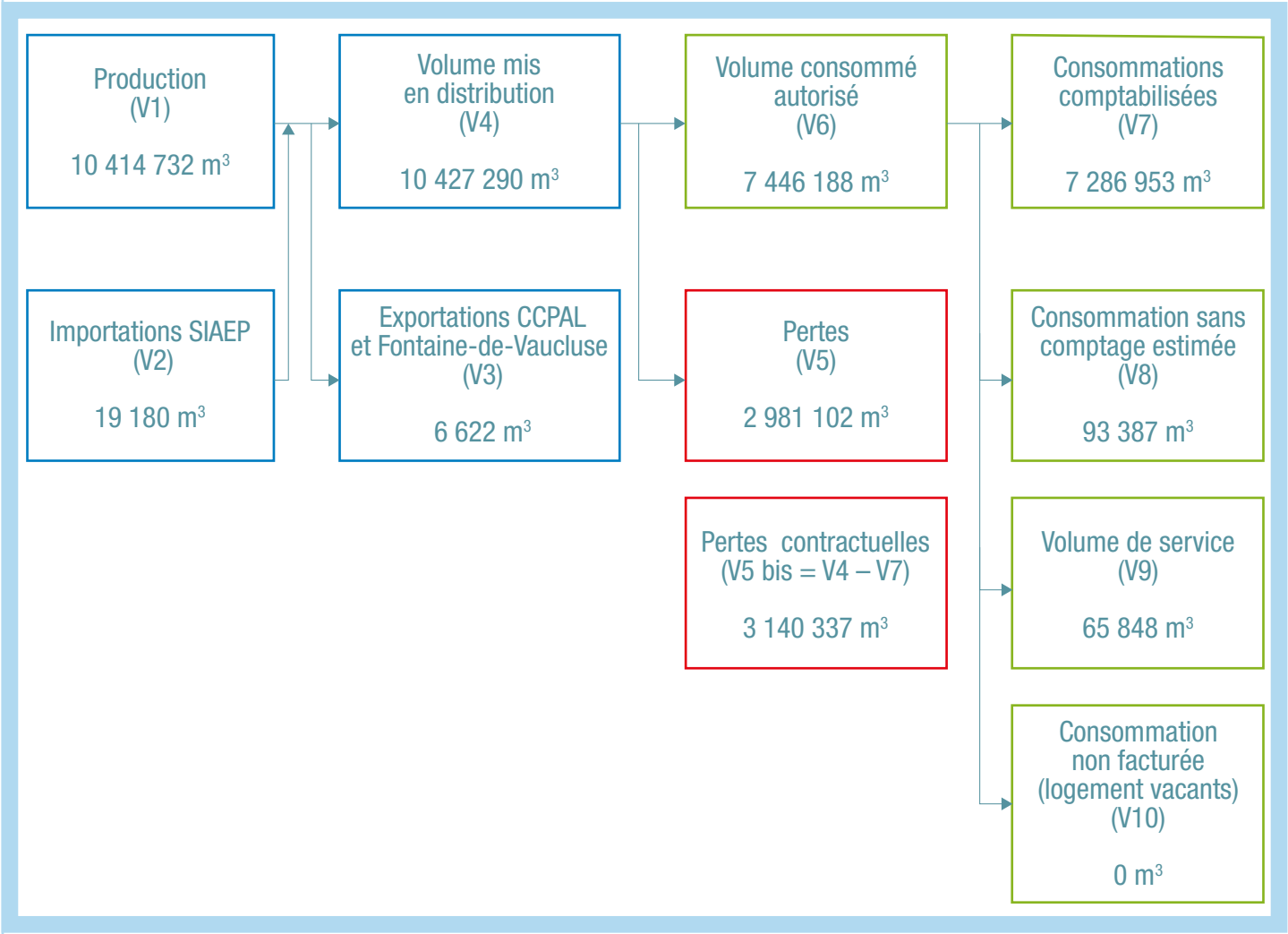
L'interconnexion avec le réseau de la commune de **Fontaine-de-Vaucluse** est opérationnelle depuis 2020. 4 827 m^3 ont été vendus en 2025 contre 5 071 m^3 en 2024 soit une baisse d'environ 4,8 %.

Évolution des volumes vendus en gros



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LA PERFORMANCE DU SERVICE :



La délégation de service public à SUEZ pour la période 2008-2018, avait fait de la réduction des pertes d'eau un objectif majeur du contrat. Les actions que SUEZ avait engagées en matière d'amélioration du rendement de réseau lui ont permis de réduire les volumes de pertes en eau de près de 2 000 000 m³ sur 10 ans.

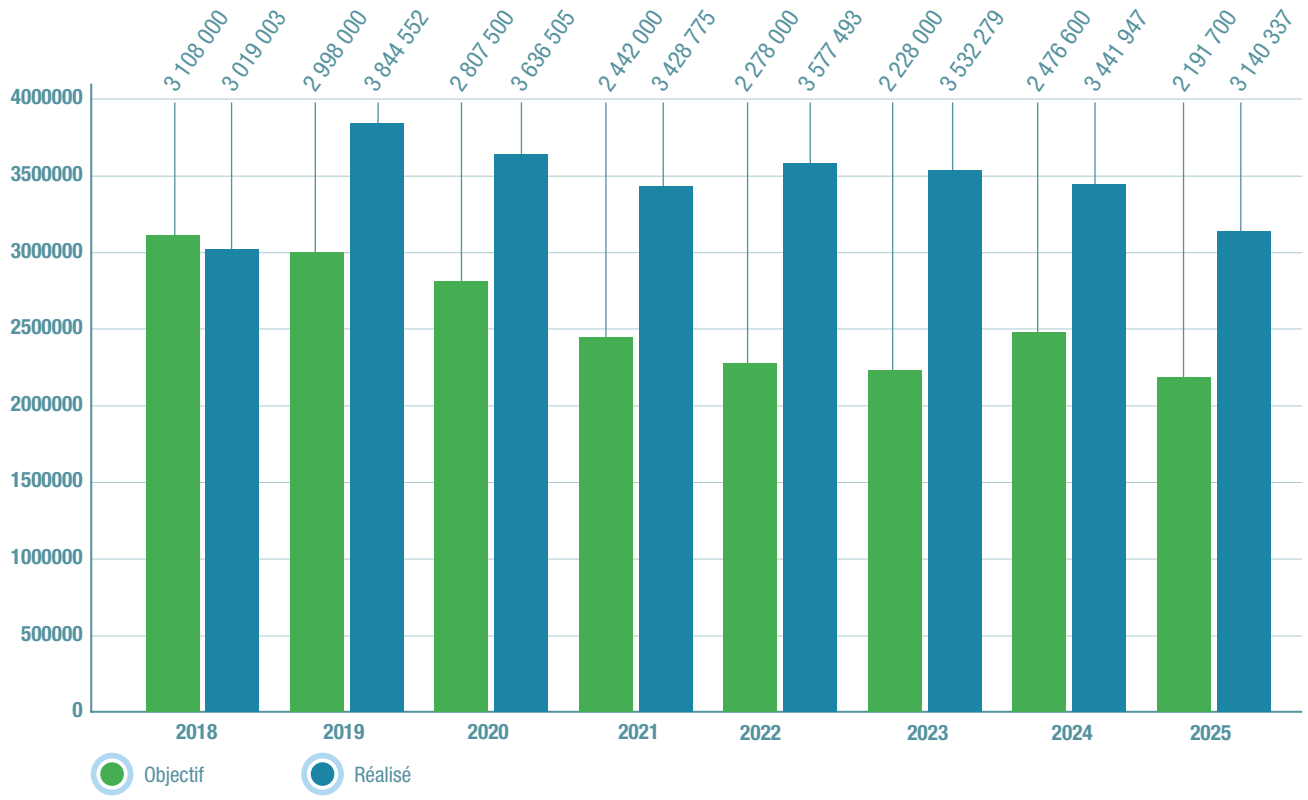
Le contrat de concession 2018-2028 a redéfini de nouveaux objectifs en la matière. Ainsi, le délégataire s'est engagé sur un objectif de réduction des pertes d'eau de **1 411 000 m³** sur la durée du contrat.

La perte d'eau est définie à l'article 7.5 du contrat de concession comme étant la différence entre les volumes mis en distribution (V4) et les volumes comptabilisés aux compteurs des usagers (V7 : volume facturé y compris volume dégrevé). Les consommations sans comptage estimées (V8) et les volumes de service (V9) ne sont pas pris en compte.

En 2025, le volume des pertes d'eau s'élève à 3 140 337 m3. Il est inférieur à celui de l'année précédente (-8,79 % soit 301 609 m³) mais **l'objectif annuel contractuel reste non atteint. Le plafond des pertes est dépassé de 948 637 m³.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Volume annuel maximum des pertes en eau en m³



Les moyens techniques mis en œuvre

Dans le cadre de la politique de réduction des pertes d'eau, un certain nombre de mesures techniques sont mises en œuvre tant par le Syndicat que par son délégataire.

C'est ainsi que **la sectorisation de l'ensemble du réseau de distribution**, par la mise en place d'appareils de mesure de débits permanents, est effective depuis fin 2011.

Cet outil permet, par un suivi en continu des débits de nuit par zone et des alarmes en temps réel, de cibler les secteurs de recherche de fuites.

Les moyens mis à disposition du délégataire pour traquer les fuites ont été renforcés en 2014 par le déploiement par le Syndicat, sur les communes les plus urbaines du Bas service d'une sectorisation complémentaire, avec financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

En 2015 un programme de sectorisation a été élaboré dont les travaux ont débuté fin 2016 et ont été achevés en 2017, suivi en 2018 par un nouveau programme consistant à la pose de **débitmètres sur les réservoirs stratégiques du réseau**.

En parallèle, le délégataire a mis en place un outil de gestion intelligent pour le suivi et l'analyse des débits de nuit de l'ensemble de ces secteurs via AQUADVANCED®.

Depuis 2009, SUEZ a développé le système **« AVERTIR »** sur les communes de Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue qui permet, grâce à 140 capteurs acoustiques (prélocalisateurs), une écoute permanente de 150 km de réseau. Le délégataire redéploye, en tant que de besoin, ce dispositif sur de nouveaux secteurs de ces communes.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Par ailleurs, une technique innovante de recherche de fuites au gaz traceur permet la détection de fuites et SUEZ s'est engagé à réaliser de la recherche de fuites sur un linéaire de 1 315 km / an en moyenne.

Dans le nouveau contrat de concession des engagements supplémentaires ont été pris :

- le Syndicat a acheté et mis à la disposition de l'exploitant **95 prélocalisateurs de fuites supplémentaires** qui sont opérationnels. C'est donc désormais **235 prélocalisateurs** qui sont en service sur les communes de Le Thor, Caumont-sur-Durance, Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue ;

- SUEZ doit atteindre un objectif de **renouvellement de 600 branchements par an** ;

- le Syndicat et SUEZ se sont engagés à travailler conjointement sur un **programme de réduction de pression** dont les investissements seront portés par le Syndicat. Après réalisation des études sur les secteurs de Cavaillon, la première et la deuxième tranche des travaux sont désormais réalisées et en service. Les travaux de la troisième et dernière tranche sur L'Isle-sur-la-Sorgue et Le Thor ont débuté en octobre 2024 et sont désormais achevés.

- enfin, le Syndicat a fait le choix ambitieux et novateur de déployer la **télérelève des compteurs sur l'ensemble du périmètre syndical** sur une période de trois ans (2018-2021).

Dans le cadre des discussions de mi-contrat qui se sont tenues en 2024, et face à l'urgence de préservation de la ressource, le Syndicat et son Délégataire ont convenu de renforcer les équipements et moyens indispensables à l'amélioration de la performance des réseaux.

Pour ce faire, il a été décidé le plan d'actions suivant :

- Renforcement de la sectorisation par l'ajout de 10 débitmètres supplémentaires de diamètre 150-250.

- Renforcement de la surveillance du réseau par la mise en place de 150 capteurs acoustiques supplémentaires.

- 400 km de recherche de fuites complémentaires en 2023 et 2024.

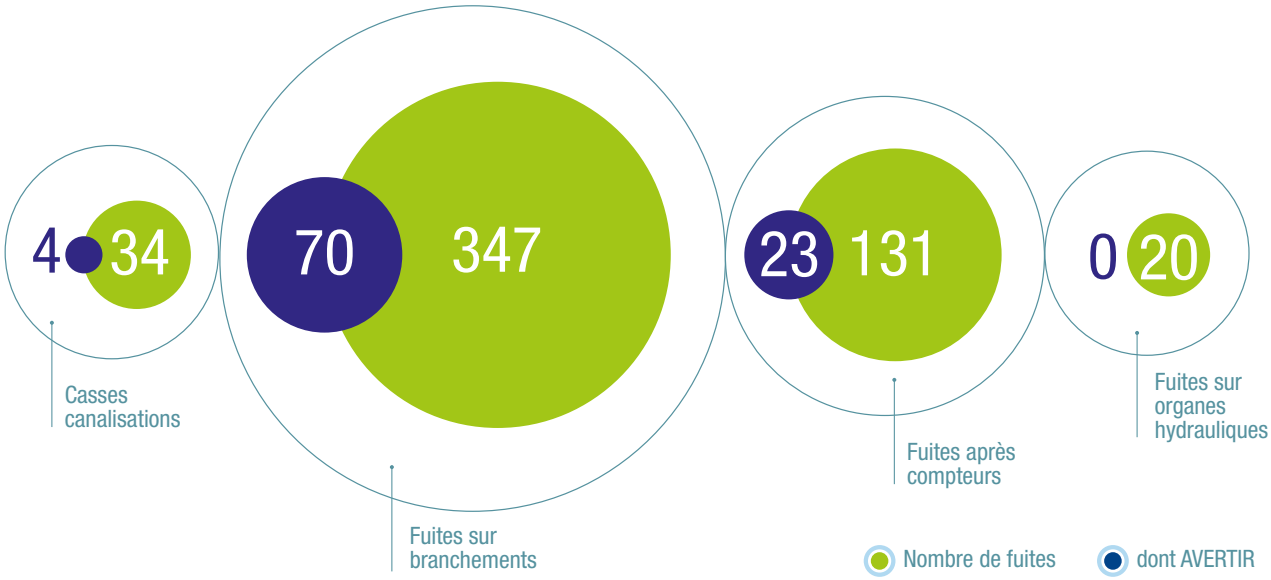
Afin de financer ces investissements au service de l'amélioration de la performance des réseaux, il a été convenu de créer un Fonds de Travaux dont la dotation correspond au reversement des pénalités 2022 et 2023 applicables au délégataire. En cas de solde positif du Fonds, ce solde sera reversé à la Collectivité en fin de contrat.

Le bilan des campagnes de recherche de fuites invisibles

Le bilan des recherches de fuites invisibles sur canalisations ou branchements de l'exploitant s'élève pour 2025 à **532 fuites** trouvées, **dont 97 au titre du dispositif « AVERTIR »** pour 1 432,6 km de réseau inspectés. **65 % des fuites sont des fuites sur branchements.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

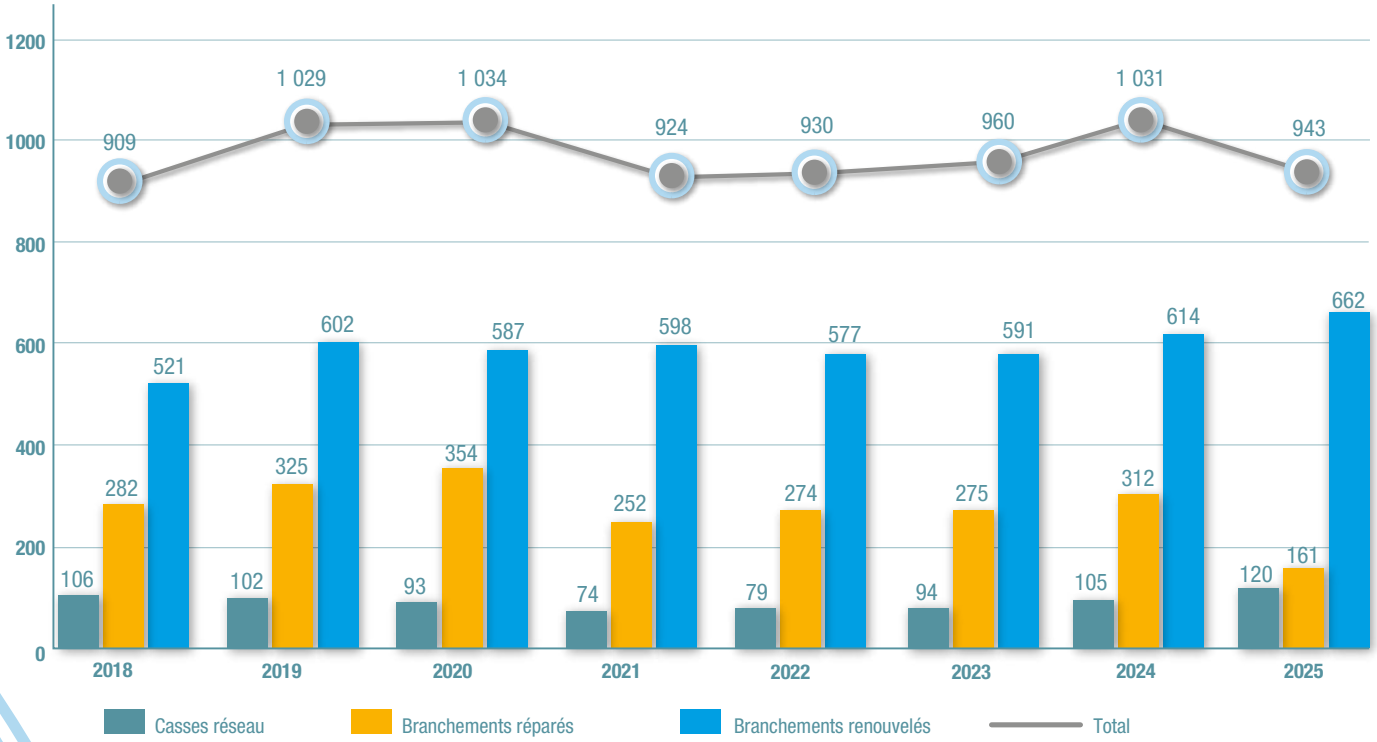
Bilan des campagnes de recherche de fuites invisibles



Le bilan des réparations de fuites

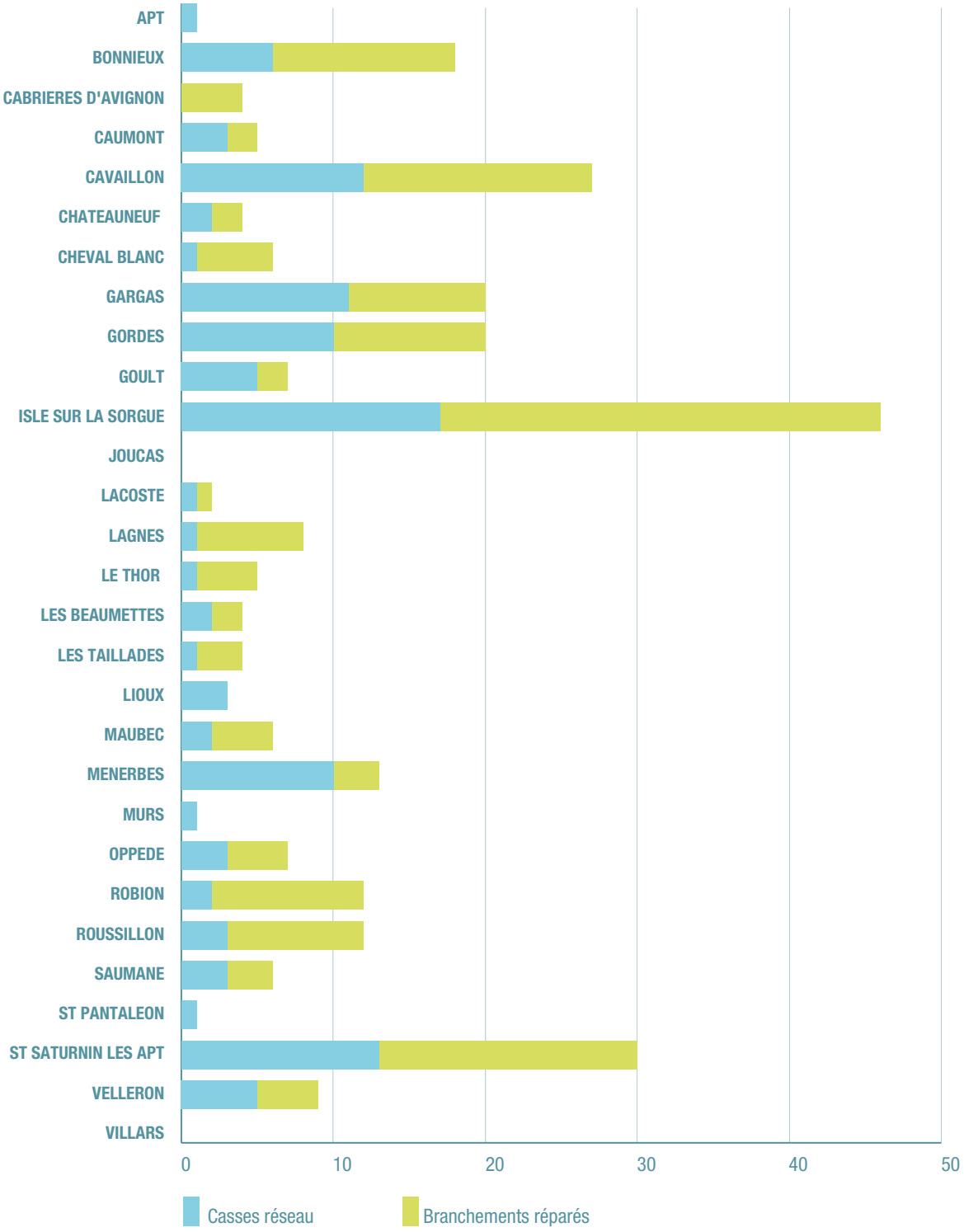
Le nombre total de fuites réparées par l'exploitant diminue de 8,6 % avec 942 interventions contre 1031 en 2024.

Nature des réparations de fuites



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Répartition des fuites par nature et par commune



La lutte contre les fraudes

L'exploitant s'attache également à rechercher les volumes non comptés liés aux fraudes. En 2025, il y a eu **11 fraudes constatées.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LE PRIX

Plusieurs services, une seule facture

La facture d'eau ne comprend pas seulement le coût de la production et de la distribution d'eau au robinet des consommateurs. Elle couvre également et pour plus de la moitié, le coût de la collecte et du traitement des eaux usées ainsi que des taxes et redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau et de l'Etat et qui ne relèvent pas du Syndicat Durance-Ventoux.

Elle se décompose en quatre parties :

• **La part « eau potable » :** Ce service assuré par le Syndicat et son délégataire comprend le prélèvement de l'eau, son traitement, son acheminement jusqu'au domicile des usagers, les investissements sur le réseau, les contrôles de qualité et le service client ;

• **La part « assainissement » :** Ce service, qui consiste à collecter puis dépolluer les eaux usées avant de pouvoir les restituer au milieu naturel, relève des collectivités compétentes en matière d'assainissement.

• **La part « redevances » en 2025 :** Trois redevances apparaissent sur la facture : « préservation des ressources », « pollution » et « modernisation des réseaux ». Elles sont perçues par l'Agence de l'Eau pour financer les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques et des ressources en eau.

A noter que la redevance « modernisation des réseaux » ne concerne pas le service public de l'eau potable.

L'Agence de l'Eau subventionne grâce à ces redevances les collectivités et les industriels en équipements de dépollution des eaux usées.

• **La part « TVA »,** au taux de 5,5 % qui relève de l'État.

Le Syndicat Durance-Ventoux applique un prix identique sur les 28 communes de son périmètre.

Pourquoi le prix est différent d'un service à l'autre ?

Chaque service d'eau est rendu dans un contexte local donné, différent d'une collectivité locale à l'autre, et selon des choix propres à chaque collectivité.

Cela explique la difficulté de comparer les coûts afférents sans tenir compte de ces contextes particuliers.

Les services ont à gérer des coûts qui varient en fonction de facteurs géographiques et techniques, comme la nature de la ressource en eau, le type de traitement nécessaire pour la rendre potable et la densité de l'habitat.

Les coûts des services varient également en fonction des investissements réalisés par les collectivités locales, ainsi que du niveau de qualité et de performance choisi par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service

Depuis de nombreuses années, le Syndicat, et plus récemment son délégataire, ont opté pour des tarifs de vente d'eau de type binôme.

Cela signifie qu'ils comprennent une part fixe annuelle (abonnement), proportionnelle au diamètre de compteur pour la seule part du délégataire depuis le 1er janvier 2014, et une part proportionnelle liée à la consommation annuelle, qui se décline en 3 tranches.

Une **première tranche** pour les consommations de 0 à 60 m³ par semestre, qui correspond au besoin essentiel d'une famille de 4 personnes.

Une **seconde tranche** pour les consommations supérieures à 60 m³ par semestre pour les plus gros consommateurs, dite « tranche de confort ».

Une troisième tranche pour les très gros consommateurs, dont le volume est supérieur à 120 m³ par trimestre.

Tarifs usagers et industriels au 31/12/2025 en € HT

Nature	Syndicat	SUEZ
Abonnement semestriel (compteur 15 mm)	11,50 €	18,44 €
Consommation (prix au m³) :		
de 0 à 60 m³ / semestre	0,4436 €	0,5195 €
au-delà de 60 m³ / semestre	0,8870 €	0,8363 €
au-delà de 120 m³ / semestre (uniquement part syndicat)	1,1000 €	

Les autres tarifs, notamment d'accès au service, sont fixés par le règlement de service.
Les tarifs de base sont actualisés par le biais de la formule d'actualisation prévue au contrat pour le prix de l'eau. Au 1er janvier 2026, **les frais d'accès au service, avec ou sans déplacement, s'élèvent à 79,3€ HT** (81,47 € HT en 2025).

Taxes et redevances au 31/12/2025

Nature	Prix au m³
Redevance Prélèvement	9,36 € HT
Redevance Performance	5,33 € HT
Redevance Consommation	
T.V.A.	5,5 %

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Tarifs vente en gros au 31/12/2025 - Communauté de communes Pays d'Apt Luberon en € HT

Nature	Syndicat	SUEZ
Prime fixe semestrielle Mauragne	11,50 €	540,83 €
Prime fixe semestrielle Le Chêne	11,50 €	812,27 €
Consommation (prix au m³) :		
Mauragne		
0 à 60 m³ / semestre	0,4436 €	0,5337 €
Supérieur à 60 m³ / semestre	0,8870 €	0,8591 €
Le Chêne	0,7214 €	0,4526 €

Tarifs vente en gros au 31/12/2025 – Fontaine-de-Vaucluse en € HT

Nature	Syndicat	SUEZ
Prime fixe semestrielle PF 1	951,00 €	540,83 €
Prime fixe semestrielle PF 2	11,50 €	-
Consommation (prix au m³) :	0,7214 €	0,4526 €

L'évolution de la facture

Pour une consommation de 120 m³, la facture annuelle a légèrement diminué **1,35 %,** , passant de **302,20 € TTC au 1er janvier 2025 à 298,10 € TTC au 1er janvier 2026**

Au 1er janvier 2026, pour la part du délégataire, la baisse de 2,65 % découle de l'application de la formule de révision annuelle des prix prévue au contrat de concession. Cette baisse est due au recul de l'inflation.

Le Syndicat n'a quant à lui pas augmenté ses prix de l'abonnement et des tranches de consommation 1 et 2.

Il a fait le choix de créer une tranche tarifaire 3 pour les consommations supérieures à 120 m³ par semestre (cf ci-après la rubrique « Une nouvelle tranche tarifaire pour inciter à préserver l'eau »).

La baisse de la facture 120 m³ est due d'une part à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau entrée en vigueur le 1er janvier 2025 et d'autre part à la baisse de la part du délégataire (cf ci-après la rubrique. « La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau »).

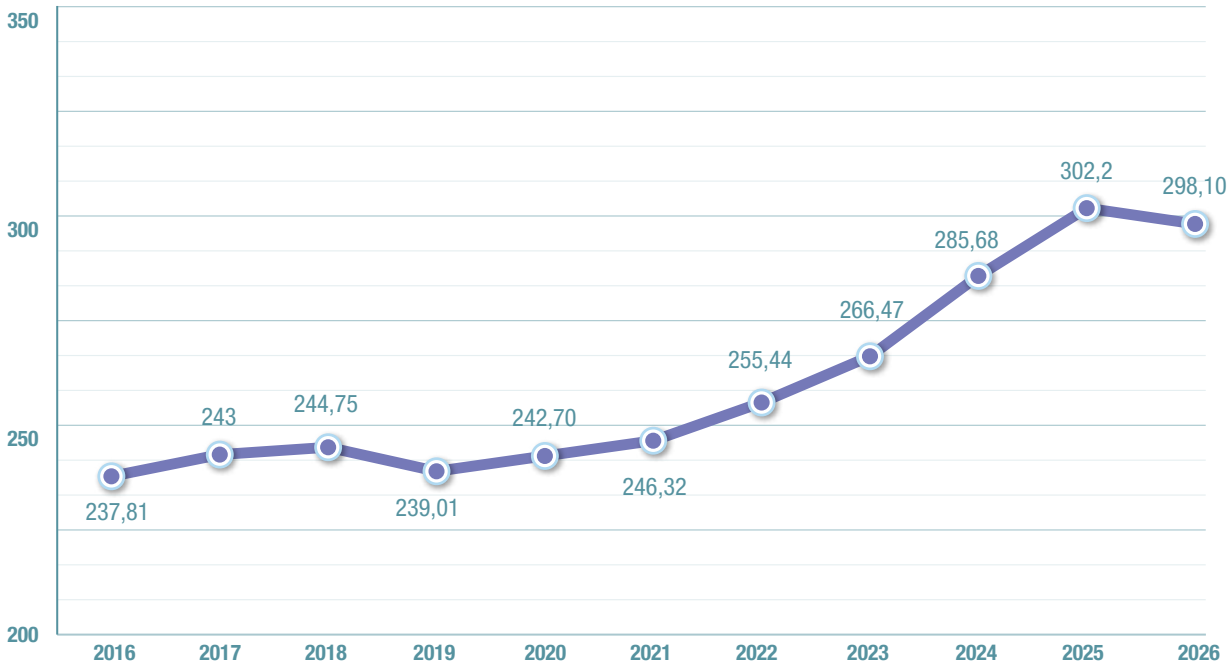
Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Distribution eau	01.01.2025	01.01.2026	Évolution
Part Délégataire			
Abonnement semestriel	37,88 €	36,88 €	
Consommation (0 à 60 m³)	32,02 €	31,17 €	
Consommation (> 60 m³)	51,55 €	50,18 €	
Sous-total 1	**121,45 €**	**118,23 €**	**-2,65%**
Part Collectivité			
Abonnement semestriel	23,00 €	23,00 €	
Consommation (0 à 60 m³)	26,62 €	26,62 €	
Consommation (61 à 120 m³)	53,22 €	53,22 €	
Consommation (> 120 m³)		€	
Sous-total 2	**102,84 €**	**102,84 €**	**0,00%**
Total eau (hors taxes) / an	**224,29 €**	**221,07 €**	**-1,43%**
Prix moyen au m³	1,87 €	1,84 €	
Redevances			
Redevance Prélèvement / m³ (ex préservation)	0,078 €	0,078 €	0 %
Redevance Performance / m³ (ex lutte contre la pollution)	0,01 €	0,0444 €	+ 444 %
Redevance Consommation / m³	0,43 €	0,39	**9,30 %**
Total redevances (hors taxes) / an / 120m³	**62,16 €**	**61,49 €**	**1,07%**
Prix moyen au m³	0,5180 €	0,5124 €	
Total général (hors TVA) / an / 120m³	**286,45 €**	**282,56 €**	**1,13 %**
Prix moyen au m³	2,3871 €	2,354 €	
TVA (5,5%)	15,75 €	15,54 €	0 %
Total général TTC / an / 120m³	**302,20 €**	**298,10 €**	**1,35 %**
Soit l'abonnement EAU TTC par an	64,23 €	63,17 €	-1,65%
Soit le m³ avec abonnement TTC pour 120 m³ par an	2,52 €	2,48 €	1,58 %
Soit le m³ sans abonnement TTC pour 120 m³ par an	1,98 €	1,85 €	6,56 %

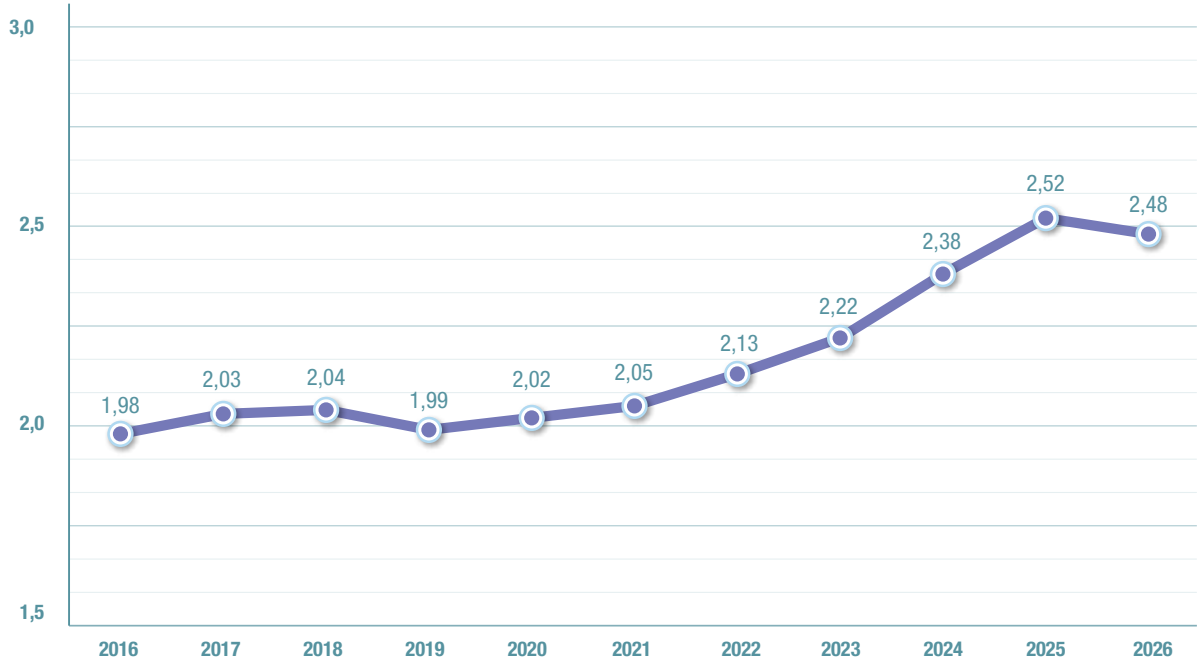
Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Comment la facture a-t-elle évolué depuis 2016 ?

Évolution du montant de la facture 120 m³ € TTC



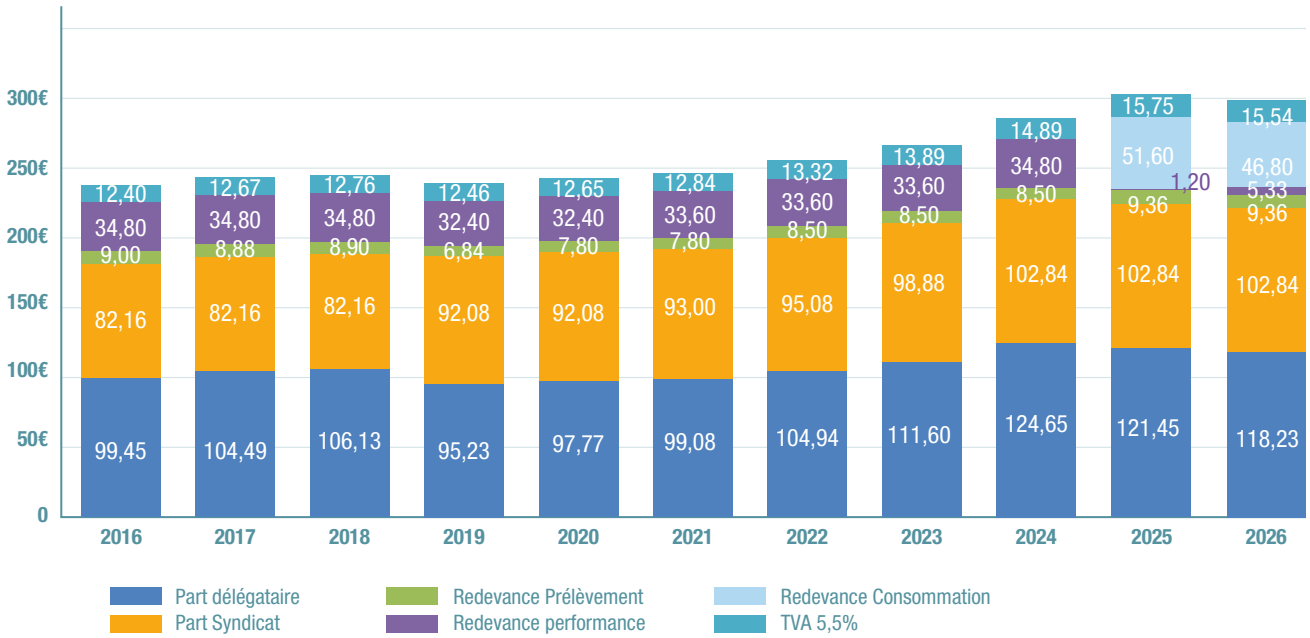
Évolution du prix du m³ € TTC



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Comment se décompose la facture ?

Évolution comparée de la facture et de ses composantes 2016-2026



Sur la facture type 120 m3 la part correspondant au service public de distribution, c'est-à-dire celle du Syndicat Durance-Ventoux et de son délégataire, a augmenté de 18,4 % au cours des dix dernières années (Par comparaison, entre 2017 et 2025, l'inflation générale en France a été de +19,67% (Insee)). Cette augmentation est la résultante de diverses évolutions successives, à savoir :

• La modification de la structure tarifaire de la surtaxe syndicale entre 2007 et 2008 ; la première tranche de facturation s'appliquant depuis aux consommations jusqu'à 60 m^3 / semestre au lieu de 100 m^3 / an ;

• L'alignement de la structure tarifaire du délégataire sur celle du Syndicat dans le contrat entré en vigueur le 1er mars 2008, avec la mise en place des deux tranches de facturation, inexistantes auparavant ;

• Les évolutions contractuelles dans le cadre des avenants négociés avec l'exploitant sur la période 2008-2018 ;

• L'entrée en vigueur de la grille tarifaire du nouveau contrat de concession en mars 2018 ;

• L'application annuelle de la formule contractuelle de révision des prix ;

• L'avenant n°1 au contrat de concession 2018-2028 ;

• La forte inflation subie en 2022 et 2023.

La part « taxes et redevances » progresse quant à elle de 9,27% sur la même période.

Dans un esprit de maîtrise du prix du service de l'eau et pour répondre à l'objectif « d'une meilleure utilisation de la ressource par les usagers », au sens de la loi n° 2006-1772 du 30 septembre 2006 relative à l'eau et les milieux aquatiques, l'arrêté du 6 août 2007 limite, depuis le 1er janvier 2012, le poids de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé qui doit être inférieur à 30 %, pour une consommation de référence de 120 m^3. **L'abonnement représente 21,54 % de la facture de référence au 1er janvier 2025.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Une nouvelle tranche tarifaire pour inciter à préserver l'eau

Dans un contexte de changements climatiques et de récurrence des épisodes de stress hydrique, l'eau devient de plus en plus précieuse. Face à cette réalité, le Syndicat fait évoluer sa structure tarifaire à compter du 1er janvier 2025, en créant une troisième tranche pour les plus gros consommateurs. Ce choix vise à répondre à des enjeux multiples tout en assurant l'équilibre économique du service de l'eau et en encourageant un usage raisonné de l'eau.

Un contexte de gestion responsable de la ressource

Les défis environnementaux actuels nécessitent une gestion plus stricte de l'eau. Le Syndicat a déjà mis en place de nombreuses mesures, telles que la recherche de fuites sur le réseau, la réduction de pression ou la mise en place de la télérelève des compteurs pour permettre à chaque usager de suivre en temps réel sa consommation. En parallèle, des investissements importants (8 millions d'euros en 2024) sont réalisés pour moderniser les réseaux et sécuriser l'approvisionnement en eau pour tous.

Grâce aux efforts collectifs et à une prise de conscience accrue, la consommation d'eau stagne : en 2025, elle a simplement progressé de 0,4 % sur le territoire, faisant suite à une période de baisse marquée au cours des années précédentes.

Si cette tendance est globalement positive pour l'environnement, elle a un impact économique direct sur le service de l'eau qui est financé principalement par les volumes d'eau consommés. Une baisse des consommations signifie une diminution des recettes, alors même que les coûts fixes, nécessaires pour maintenir la qualité du service et réaliser les investissements, restent élevés.

La tranche T3 : une réponse équilibrée

Pour conjuguer sobriété et viabilité économique, le Syndicat a instauré la tranche T3, qui s'appliquera aux consommations dépassant 120 m³ par semestre. Cette mesure concerne les gros consommateurs, soit environ 12 % des abonnés du territoire, et incite à une consommation plus raisonnée tout en maintenant un équilibre économique.

La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

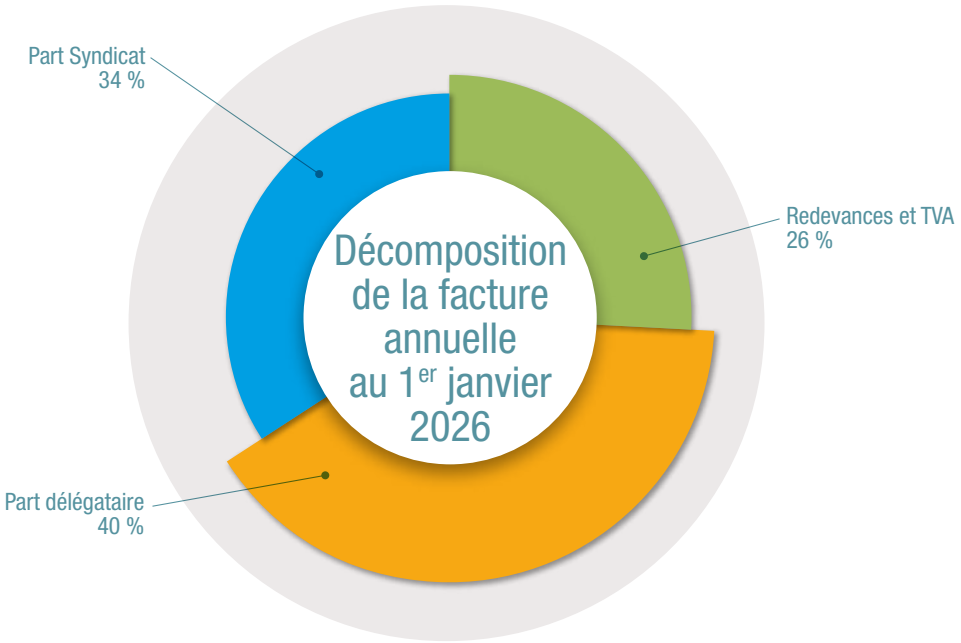
Une réforme des redevances de l'agence de l'eau est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Elle intervient dans le cadre de la loi de finances 2024 avec pour objectif de rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau pour accompagner plus fortement les territoires face à l'urgence climatique.

La réforme a supprimé 2 redevances (lutte contre la pollution et modernisation des réseaux) pour les remplacer par une redevance sur la consommation d'eau potable, une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. La redevance prélèvement reste, quant à elle, en vigueur.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

En outre, la réforme porte sur le mode de calcul des contributions payées par les usagers au titre des redevances performance et se caractérise par un coefficient de modulation qui se traduira par une variation du montant des redevances d'une année à l'autre.

Pour en savoir plus sur cette réforme : lesagencesdeleau.fr



L'eau paye l'eau

Le financement du service public de l'eau potable est exclusivement assuré par l'usager ; c'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial.

Ainsi, le Syndicat Durance-Ventoux ne perçoit aucune participation des collectivités membres. L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services.

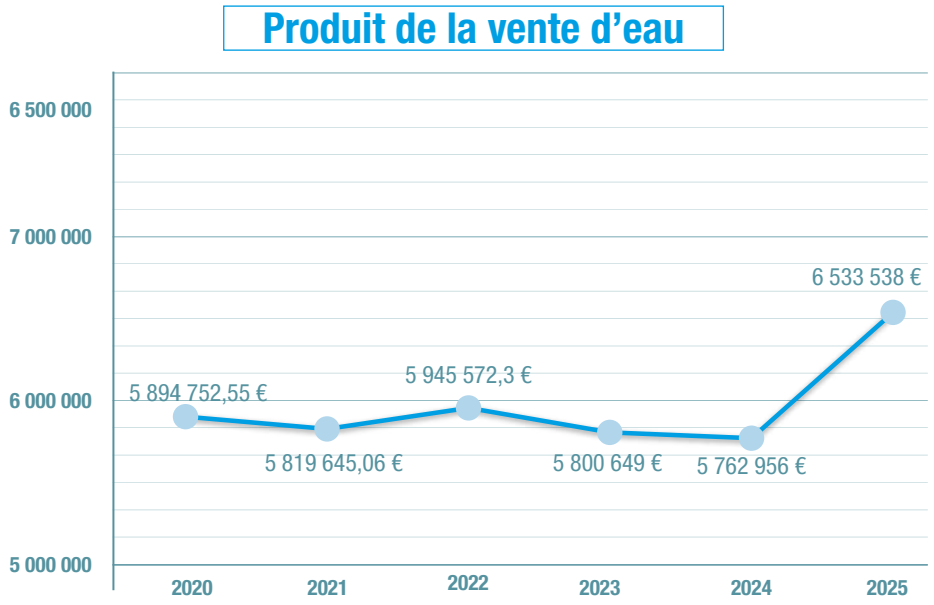
Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les recettes d'exploitation

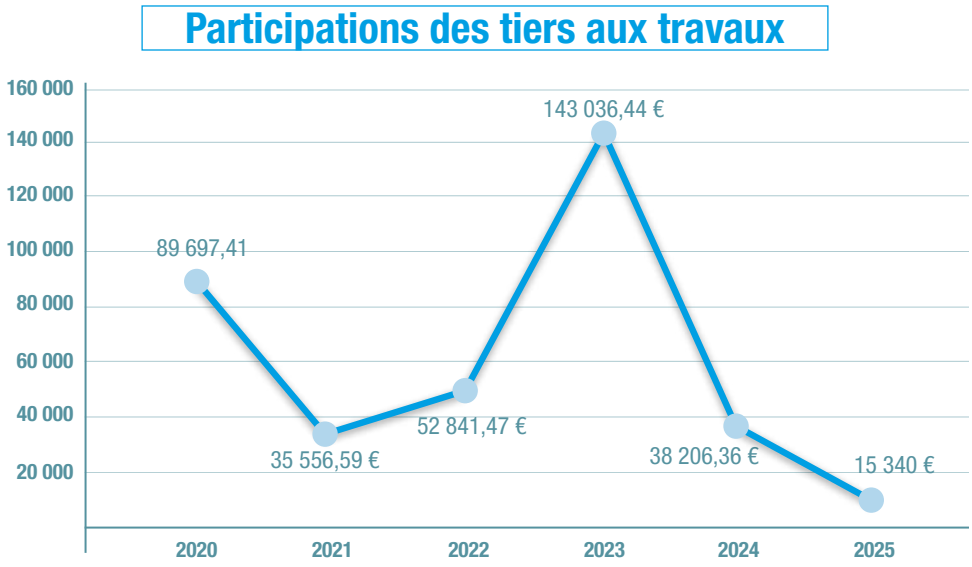
Les recettes réelles d'exploitation du service sont essentiellement constituées du produit de la vente d'eau, des offres de concours versées par les particuliers et aménageurs publics et privés dans le cadre des extensions et lotissements.

Ces recettes s'élèvent à **6 533 538 €** pour 2025. **Elles proviennent à 99,7 % de la vente d'eau.**

Le produit de la vente d'eau a augmenté de manière significative en 2025 grâce à la mise en place de la tranche 3. Le produit annuel moyen de la vente d'eau encaissé sur les 5 dernières années est de 5 979 940 €.



Les recettes liées aux **participations des tiers** (offre de concours pour extension, branchements neufs dans le cadre des programmes d'extension) reviennent à un niveau antérieur. Elles avaient fortement augmenté en 2023 en raison des participations de LMV Agglomération et de l'aménageur Faubourg Promotion pour la réalisation de l'alimentation de la ZAC des Hauts-Banquets à Cavaillon.



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les investissements

Les recettes du Syndicat sont destinées essentiellement au financement d'opérations d'équipement.
Sur **7,88 millions € HT** de dépenses d'équipement en 2025 (5,8 millions € HT en 2024) **plus de 6 millions € HT** ont été consacrés aux **travaux d'extension, de renouvellement et de renforcement de réseau ; à la performance (sectorisation et réduction de pression) et à l'entretien des ouvrages.**

	HT
BONNIEUX	271 929 €
CAUMONT-SUR DURANCE	92 014 €
CAVAILLON	3 009 990 €
GARGAS	459 506 €
GORDES	695 183 €
LACOSTE	116 212 €
LAGNES	128 259 €
LE THOR	199 108 €
LES TAILLADES	134 329 €
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	208 736 €
LIOUX	28 720 €
ROBION	139 195 €
SAINT-SATURNIN-LES-APT	434 234 €
SAUMANE DE VAUCLUSE	65 550 €
TERRITOIRE SYNDICAL	503 262 €
VELLERON	73 720 €
TOTAL GÉNÉRAL	**6 559 946 €**

Les **frais de maîtrise d'œuvre** nécessaires à la réalisation de ces investissements s'élèvent à 336 407 € (maîtrise d'œuvre externe et valorisation de la maîtrise d'œuvre interne)..

Le **montant des crédits de report (RAR)** sur le budget 2026 (programmes d'investissements engagés comptablement mais non terminés au 31 décembre 2024) est, quant à lui, de 4 773 449,69 €.

La **dotation aux amortissements** s'élève pour l'exercice 2025 à 3 567 070 €.

Pour plus de détails sur l'exécution du budget 2025 nous vous invitons à prendre connaissance de la présentation synthétique du compte administratif 2025 qui figure à la fin du rapport d'activité.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

La dette de la collectivité

L'endettement du Syndicat Durance-Ventoux s'établit comme suit au 31 décembre 2025 :

			2025
Encours de la dette au 31/12/2025			130 180 €
Annuités payées en 2025			28 495 €
	dont	Intérêts	7 246 €
		Capital	21 149 €

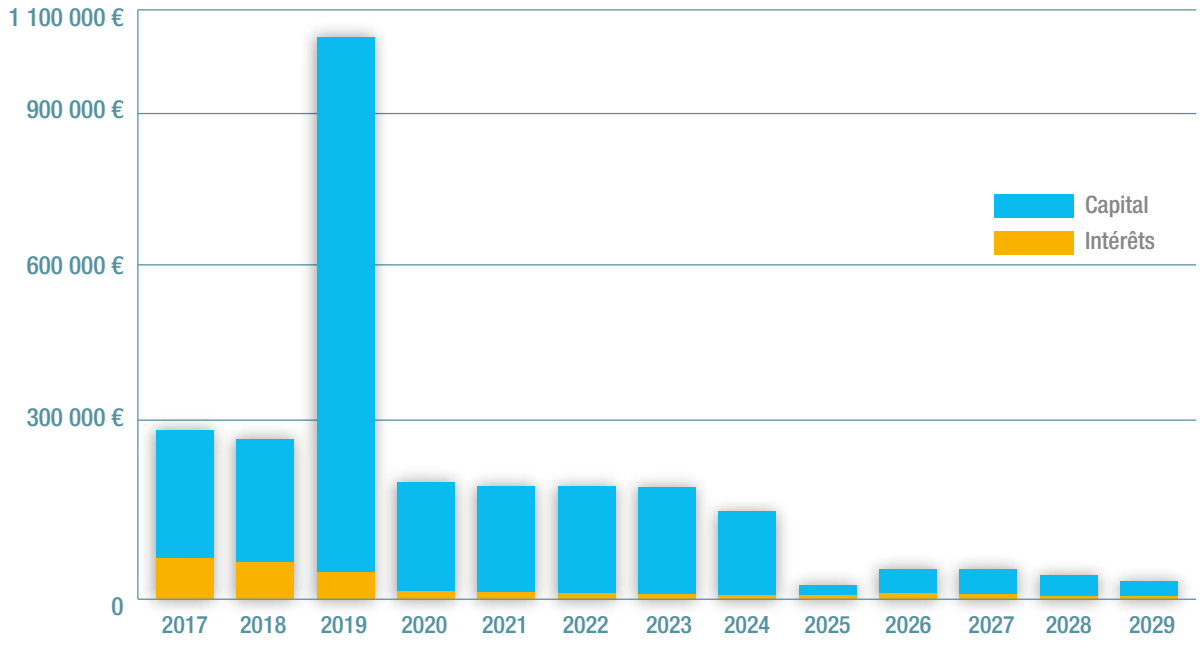
En 2019, le Syndicat a négocié un réaménagement de la dette avec le Crédit Agricole : remboursement anticipé d'1 million € avec passage en taux fixe sur 5 ans pour un capital restant dû d'1 million €.

Ce désendettement partiel anticipé a été réalisé en mobilisant une partie de l'excédent sans pour autant obérer la capacité du Syndicat à assumer les investissements des engagements pris dans le cadre du nouveau contrat de concession (3,9 M€ sur 3 ans pour la télérelève). Le taux d'intérêts a été négocié à 0,49 %.

La durée d'extinction de la dette reste inférieure à 1 an. Il s'agit d'une durée théorique pour rembourser la dette si la collectivité affectait la totalité de l'autofinancement dégagé par le service à ce remboursement.

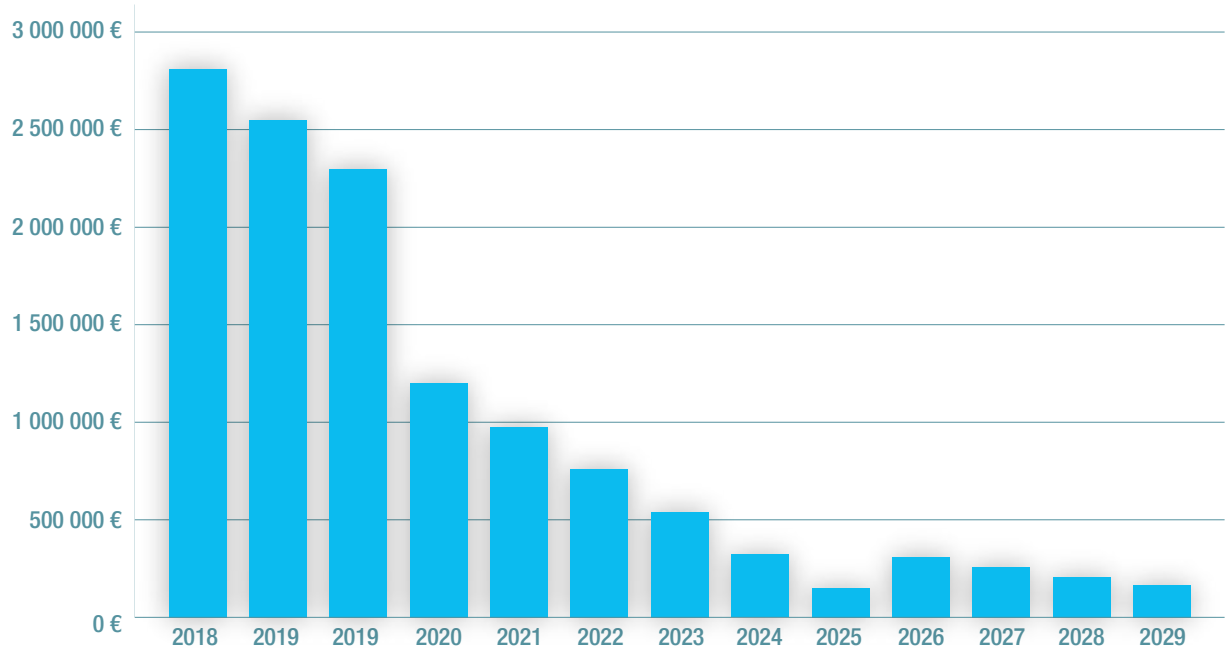
Le niveau d'endettement moyen des services d'eau potable en France est de 3 ans (source : Rapport national des données SISPEA - édition juin 2024 - données 2022). L'encours de la dette du Syndicat en 2025 est inférieur à 0,5 € par abonné, grâce à l'arrêt de remboursement d'un emprunt en 2024. En 2026 ce chiffre repartira à la hausse avec l'intégration de de l'encours de la dette de fontaine de Vaucluse.

Annuité de l'emprunt



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Capital restant dû au 01/01



Les ratios et indicateurs financiers

Descriptif	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	6 248 326	6 167 674	6 245 589	6 014 070	6 041 178	6 760 142
Dépenses réelles de fonctionnement	1 412 781	1 263 681	1 476 052	1 572 541	1 677 342	1 922 319
CAF brute	**4 835 545**	**4 903 994**	**4 769 537**	**4 441 530**	**4 363 836**	**4 837 824**
Remboursement capital	223 419	217 527	218 369	219 252	170 178	21 149
CAF nette	**4 612 126**	**4 686 467**	**4 551 168**	**4 222 277**	**4 193 658**	**4 816 675**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LA QUALITÉ DU SERVICE

Face aux exigences de la réglementation et des consommateurs, la qualité de l'eau et la relation clientèle sont au cœur des préoccupations du Syndicat Durance-Ventoux.

La qualité de l'eau

En 2025, la qualité de l'eau distribuée s'est avérée être excellente. L'eau brute, qui provient des nappes alluviales de la Durance et de la plaine des Sorgues, est, dès son prélèvement, de bonne qualité. A noter que depuis 2010 la ressource alimentant la commune de Châteauneuf-de-Gadagne continue à faire l'objet d'une surveillance particulière suite à la contamination à l'Ethyl Tertio Butyl Ether (E.T.B.E.) survenue en 2009.

Cette qualité est renforcée par l'utilisation d'une filière de traitement adaptée et garantie par des captages protégés. Par ailleurs, comme tout produit alimentaire, l'eau est placée sous haute surveillance et fait l'objet de contrôles rigoureux.

Des captages protégés

Les différentes lois sur l'eau imposent aux collectivités de mettre en place des périmètres de protection autour de leurs captages, périmètres qui sont de trois types.

Le **périmètre immédiat**, qui doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé.

Le **périmètre rapproché**, qui fait l'objet de restrictions d'usages incompatibles avec l'activité de captage.

Le **périmètre éloigné**, qui peut aussi faire l'objet de restrictions d'usage, toutefois moins sévères, compte tenu de l'éloignement de la ressource. Les quatre zones de captage du Syndicat sont dotées de leurs périmètres de protection.

Une filière de traitement adaptée

Pour garantir la qualité, le travail porte, en premier lieu, sur les unités de production qui sont équipées d'un dispositif de traitement de l'eau.

L'eau brute est désinfectée au chlore gazeux. Le débit de désinfectant injecté dans les stations de production est asservi au débit d'eau pompée puis ajusté au cours du parcours de l'eau au niveau de 6 stations intermédiaires de retraitement pour une bonne rémanence du désinfectant jusqu'aux extrémités du réseau.

Le système de report de mesure du taux de chlore en continu vers le logiciel de supervision TOPKAPI est opérationnel sur l'ensemble des installations.

Avec l'application du plan VIGIPIRATE renforcé, toujours en vigueur, le taux de désinfectant a été sensiblement augmenté, ce qui peut provoquer une éventuelle gêne chez les usagers situés à proximité des stations de production.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

La qualité de l'eau sous contrôle

Deux niveaux de contrôle garantissent en permanence la qualité de l'eau potable distribuée aux consommateurs.

Le contrôle officiel, contrôle sanitaire, assuré par l'Agence Régionale de la Santé qui vérifie, depuis 2004, 54 paramètres définis par le Code de la Santé Publique.

La surveillance sanitaire, conduite par le délégataire du Syndicat.

Ces contrôles, confiés à des laboratoires agréés par le ministère de la Santé, portent à la fois sur la ressource puisée et l'eau en sortie de station ainsi que sur l'eau distribuée en différents points de prélèvement sélectionnés par les autorités sanitaires et répartis sur le territoire syndical.

La qualité de l'eau est ainsi appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique ;
- la qualité physico-chimique liée à la structure naturelle des eaux ;
- les substances indésirables ;
- les substances toxiques ;
- les pesticides et produits apparentés ;
- la qualité microbiologique.

L'ARS élabore tous les ans une synthèse du contrôle qu'elle effectue. Cette synthèse est adressée une fois par an aux abonnés du Syndicat Durance-Ventoux, par une note jointe à la facture et annexée au présent rapport.
En 2025, le nombre total d'analyses réalisées est de 683.

Contrôle sanitaire – ARS

	Analyses physico-chimiques		Analyses bactériologiques	
	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes
Ressources	6	-	6	-
Unités de production	37	-	33	-
Unités de distribution	200	-	186	-
TOTAL	243	-	225	-
TAUX DE CONFORMITÉ	100 %		100 %	

Les prélèvements réalisés sur l'eau produite n'ont révélé aucune non-conformité en 2025.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Autosurveillance – SUEZ				
	Analyses physico-chimiques		Analyses bactériologiques	
	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes
Ressources	15	-	10	-
Unités de production	34	-	16	-
Unités de distribution	71	-	69	-
TOTAL	120	-	95	-
TAUX DE CONFORMITÉ	100 %		100 %	

En 2025, sur l'ensemble du périmètre syndical, **21 paramètres hors référence ont révélé des anomalies ne remettant pas en cause la qualité de l'eau** (ex. : température, turbidité, conductivité, équilibre calco-carbonique, …).

Les problèmes de turbidité liés à la vétusté de certaines canalisations, à des fonctionnements hydrauliques exceptionnels (remise en eau, exercices de sécurité incendie...) ne sont pas tous résolus.

La dureté élevée de l'eau distribuée, dont la qualité demeure cependant conforme aux normes, résulte des caractéristiques géologiques des aquifères dans lesquels elle est prélevée.

Enfin L'année 2025 a été marquée par des alertes de température sur le réseau d'eau potable, particulièrement lors des épisodes de fortes chaleurs estivales. La hausse globale du thermomètre de l'air et des sols, combinée à la faible profondeur d'enfouissement de certaines canalisations, s'est traduite par plusieurs pics de température de l'eau au sein du réseau de distribution. Ces phénomènes ont conduit au franchissement ponctuel des seuils d'alerte réglementaires et d'exploitation.

Les hors références ont fait l'objet de contre analyses qui se sont révélées conformes.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Une réglementation en évolution

L'arrêté du 30 décembre 2022 « modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine » introduit les notions de « **valeurs de vigilances** » et de « **valeurs indicatives** », qui doivent également être satisfaites dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, comme pour les références de qualité, le préfet peut demander de mettre en œuvre des mesures correctives s'il estime que la distribution présente un risque pour la santé des personnes.

Les « **valeurs de vigilance** » concernent des paramètres d'intérêt ou « émergents », définis par arrêtés du ministre en charge de la santé, à la suite d'actes d'exécution de la Commission Européenne, avec comme objectif d'acquérir de la connaissance. Pour l'instant, seuls le 17-bêta-estradiol et le nonylphénol font partie de la liste de ces paramètres. Les ARS réaliseront des analyses avant le 31 décembre 2026 sur les eaux brutes et produites des systèmes produisant plus de 1 000 m^3/jour.

Les « **valeurs indicatives** » ne concernent pour l'instant que les métabolites non-pertinents, avec une valeur à 0,9 µg/l.

D'autre part, ce même arrêté du 30 décembre 2022 « relatif aux limites et références de qualité » introduit des modifications concernant certains paramètres, applicables dès le 1er janvier 2023. Les principales modifications sont :

- L'introduction de nouveaux paramètres avec des limites de qualité pour l'eau potable : chlorites, chlorates, bisphénol A, acides halo-acétiques, l'uranium chimique, le total microcystines et les perfluorés (PFAS).
- Le relèvement des limites de qualité pour le sélénium, l'antimoine et le bore.

Un autre arrêté du 30 décembre 2022 « relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire » précise que le contrôle systématique des nouveaux paramètres par les ARS ne sera réalisé qu'à partir du 1er janvier 2026.

Cependant, les ARS ont la possibilité d'inclure certains de ces paramètres dans les contrôles en cas de suspicion ou de présence de non-conformité.

L'ARS 84 a décidé d'anticiper ces analyses dès le 1er janvier 2023. Les installations concernées sont :

- Captages et station du Grenouillet
- Captages des Iscles et station de Cheval-Blanc
- UDI syndicale de Cavaillon
- UDI syndicale de Cheval-Blanc.

Depuis les premières analyses réalisées en 2023, aucune trace de PFAS n'a été retrouvée.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

La mesure du service aux usagers

Pour mesurer la satisfaction des usagers du service de l'eau, le Syndicat Durance-Ventoux a contractualisé, dans la convention de délégation de service public de 2018-2028, un certain nombre d'engagements, sous forme d'indicateurs portant sur les prestations fournies aux abonnés par l'exploitant. Ces indicateurs vont au-delà des indicateurs de performance définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Les indicateurs contractuels

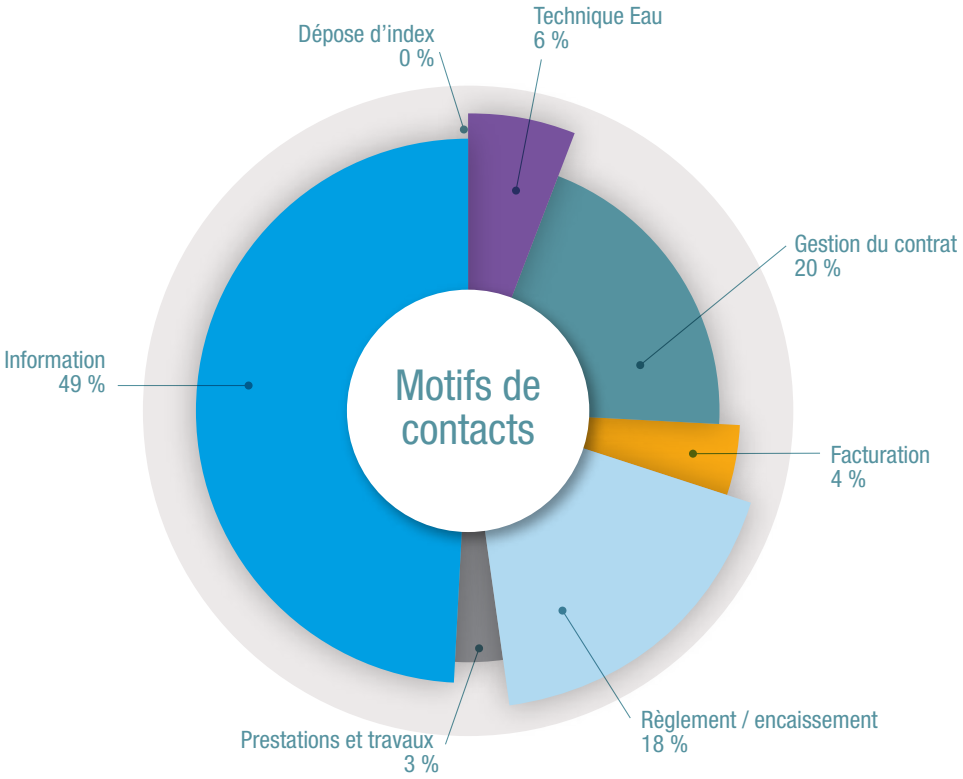
Ils visent particulièrement à encadrer les délais de réponse ou d'intervention auprès des abonnés.
D'autres indicateurs concernent le niveau et la rapidité des prises en charge des appels par le centre relation clientèle.

Indicateurs de qualité (hors indicateurs réglementaires)	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de réponse aux courriers dans les 5 jours calendaires	83,5 %	83,72 %	75,5 %	89,6%	
Taux de prise d'appels	84,74 %	79,10 %	75,5 %	76,1 %	82,3 %
Taux de réalisation des branchements neufs dans les 30 jours	31 %	29,50 %	71 %	81,4 %	75,8 %
Délai moyen de réalisation des branchements neufs	48 j.	79 j.	32 j.	30 j.	30 j
Taux de branchements ouverts dans les 48 heures	92,18 %	98,80 %	98,89 %	81,3 %	88,2 %
Nombre d'échéanciers accordés	775	933	1 380	1 328	1605
Taux d'abonnés mensualisés	48 %	50 %	51 %	53 %	54,3 %

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

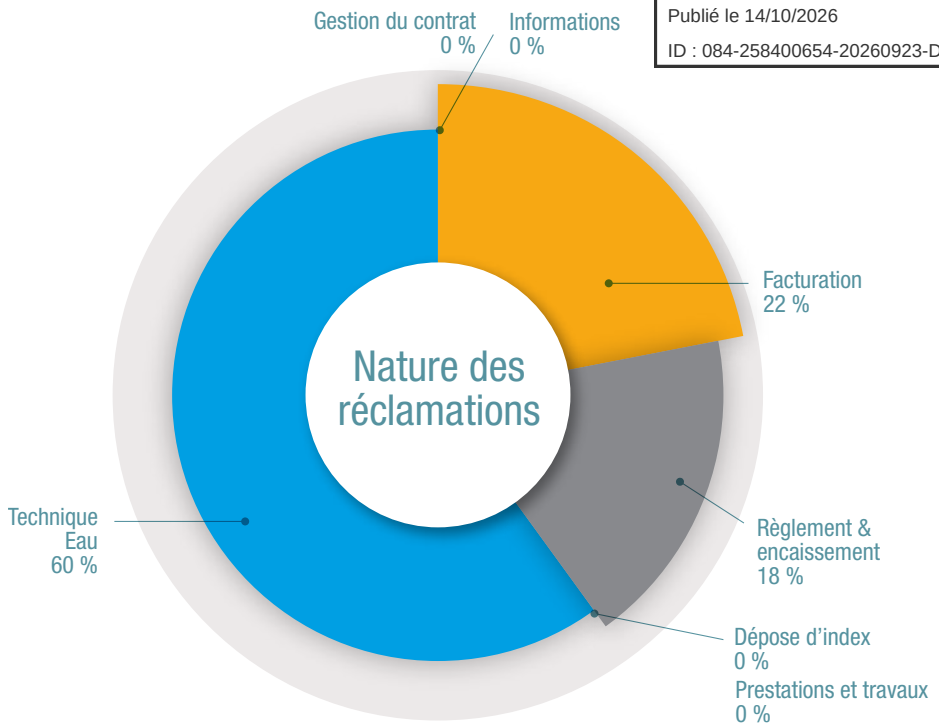
Les contacts clientèle et réclamations

32 267 contacts ont été enregistrés par l'Agence clientèle de l'exploitant au cours de l'année 2025 pour un total de 37 581 demandes.

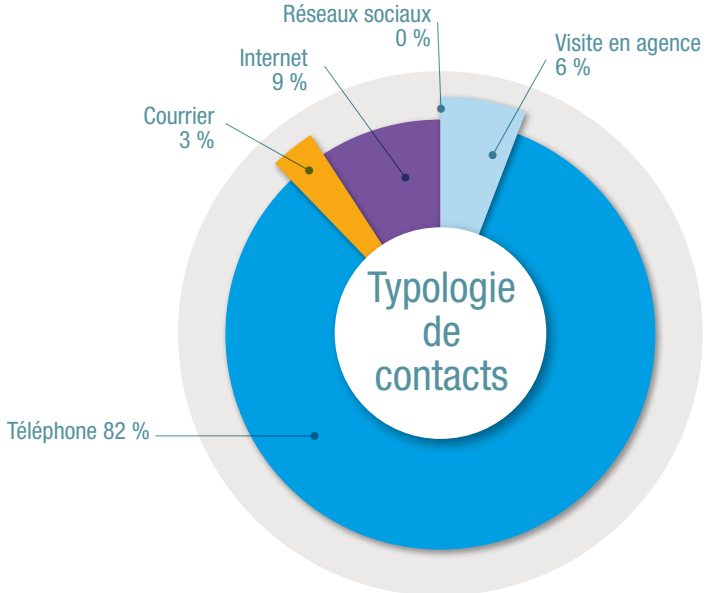


Ces 37 581 demandes ont donné lieu à **3 496 réclamations**.
Les réclamations écrites des usagers du service, qui constituent un indicateur réglementaire, s'établissent à **2,9 °/°°** contre 4,5 °/°° en 2024.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE



Principaux motifs de contacts	Contacts		dont réclamations	
	Nombre	%	Nombre	%
Gestion du contrat	7 452	19,87%	4	0,11%
Facturation	1 595	4,25%	761	21,77%
Règlement / encaissement	6 849	18,26%	634	18,14%
Prestations et travaux	1 198	3,19%	4	0,11%
Information	18 159	48,42%	8	0,23%
Dépose d'index	67	0,18%	0	0,00%
Technique Eau	2 184	5,82%	2 085	59,64%
Total	**37 504**	**100 %**	**3 496**	**100 %**



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les accueils clients

Jusqu'en 2024, deux accueils clients existaient sur le périmètre syndical : Cavaillon et L'Isle-sur-la-Sorgue.

Pour une partie de la population, les relations humaines restent irremplaçables pour leurs démarches du quotidien (achats, procédures administratives, demande de conseil, etc.). Selon elle, cette proximité dans la relation permet un service plus rapide, mais aussi plus personnalisé et donc plus adapté.

En Vaucluse, les usagers sont 4 fois plus nombreux que la moyenne nationale à se déplacer dans les accueils clients. Plus qu'ailleurs, les attentes de ces usagers portent sur la proximité du service et sur les contacts directs.

Ils permettent aux usagers de rencontrer un chargé de clientèle SUEZ, afin d'exposer leur situation et d'obtenir des conseils et renseignements relatifs au service de l'eau potable.

Ils peuvent ainsi demander l'ouverture ou la résiliation d'un branchement, obtenir de l'information sur la facture et son règlement, formaliser une demande d'échéancier ou de mensualisation, ou encore une demande de devis pour effectuer un branchement neuf. Ce sont également des espaces où les abonnés peuvent avoir des informations sur la qualité de l'eau, ou sur les aides disponibles pour les aider à limiter le poids des charges liées à l'eau dans leur budget.

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, leur fonctionnement a été largement bouleversé. Le Syndicat et son exploitant n'ont eu de cesse de rechercher le fonctionnement le plus adapté au regard des contraintes sanitaires évolutives et des attentes des abonnés.

Ceux-ci ont été majoritairement renseignés par téléphone. Seuls les dossiers les plus complexes ont donné lieu à la prise de rendez-vous sur site.

En 2021, les accueils clients ont rouvert selon de nouvelles modalités. **La fréquentation en accueil qui avait chuté de 2019 à 2020 en passant de 4 985 visites à 2 159 avait encore baissé en 2021 avec 693 visites.**

On a constaté, depuis 2022, une reprise des visites avec 1 469 passages en accueils clients, 1 592 visites en accueils en 2023, 1 932 en 2024 et une légère baisse en 2025 avec 1906 personnes accueillies.

Du nouveau dans les accueils clients

En **2023**, le Syndicat et Suez ont co-financé un sondage de l'IFOP pour analyser les grandes tendances et évolutions de la relation clientèle notamment suite à la crise du Covid-19.
Soucieux de pouvoir répondre aux attentes et besoins des abonnés, nous avons souhaité faire évoluer les services d'accompagnement en place et plus spécifiquement les accueils physiques existants.

Les objectifs de l'étude étaient les suivants :

• Identifier les attentes des usagers par rapport aux contacts avec Suez :
- Canaux de contact préférés
- Importance de l'accueil physique
- Nombre de km que les usagers sont prêts à parcourir pour s'y rendre

• Mesurer les pratiques actuelles vis-à-vis des accueils :
- Nombre de déplacements au cours des 12 derniers mois
- Satisfaction (globale et détaillée) associée à la visite des accueils physiques

• Tester des pistes d'évolution :
- Pour échanger avec un interlocuteur Suez (espace multiservices, permanences en Mairie, rdv à domicile…)
- Pour contacter Suez (prise de rdv, tchat, application mobile…)

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Fort des résultats de ce sondage, le délégataire a fait évoluer l'accueil des abonnés afin d'améliorer le maillage du territoire en 2024.

L'accueil clientèle situé à Cavaillon a été réintégré en juin dans les locaux d'exploitation afin de faciliter le stationnement des usagers et d'améliorer la sécurité de l'agent clientèle.

Le dispositif interactif de télé-présence « **servisio** » à L'Isle-sur-la-Sorgue a été remplacé par 2 nouveaux accueils : le premier à la Maison France Services de Maubec (Coustellet), le second dans les locaux du CCAS de L'Isle-sur-la-Sorgue selon les modalités suivantes :

Mercredi : 8h30 à 12h30
sur rendez-vous à l'Isle-sur-la-Sorgue
Mercredi : 13h30 à 17h30 sur rendez-vous à Maubec

Les prises de rendez-vous en accueil se font en ligne sur Tout Sur Mon Eau grâce à un nouveau module « Orion » et par le numéro de permanence téléphonique. Cette disposition apporte une simplification d'utilisation pour les usagers et modernise l'image du service.



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Une relation clientèle adaptée à tous les modes de vie

Au moment où ils le souhaitent et quand ils le souhaitent, selon leur disponibilité ou leurs pratiques des moyens de communication actuels, les usagers du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux ont à leur disposition, en plus des accueils clients, différents moyens pour poser leurs questions ou effectuer leurs démarches relatives au service de l'eau :

Le centre régional de relation clientèle SUEZ basé au Pontet, joignable au numéro suivant : 0977 408 408 et à cette adresse : SUEZ Eau France, 162 allée de Vire Abeille - 84130 LE PONTET

www.toutsurmoneau.com, le site internet de SUEZ, sur lequel chaque abonné peut créer son espace client.

Une lettre d'information

Conçue comme un trait d'union entre les abonnés, le Syndicat et l'exploitant, elle est adressée deux fois par an avec la facture d'eau.

Elle traite de sujets d'actualité et de dossiers thématiques permettant de connaître les réalisations du Syndicat et ses projets.



Votre lettre d'information
14 2ème semestre 2025

SYNDICAT DES EAUX DURANCE - VENTOUX

AU FIL DE L'EAU

Le mot du Président

L'avenir de l'eau est entre nos mains

PRÉSERVER L'EAU : UNE CAMPAGNE QUI FAIT PASSER LE MESSAGE !

POURQUOI CETTE CAMPAGNE ?

UN MESSAGE CLAIR : L'AVENIR DE L'EAU EST ENTRE NOS MAINS

UN ENGAGEMENT COLLECTIF

L'AVENIR DE L'EAU EST ENTRE MES MAINS

LE SYNDICAT INVESTIT

2,6 km de canalisations renouvelés

2,5 millions d'euros investis

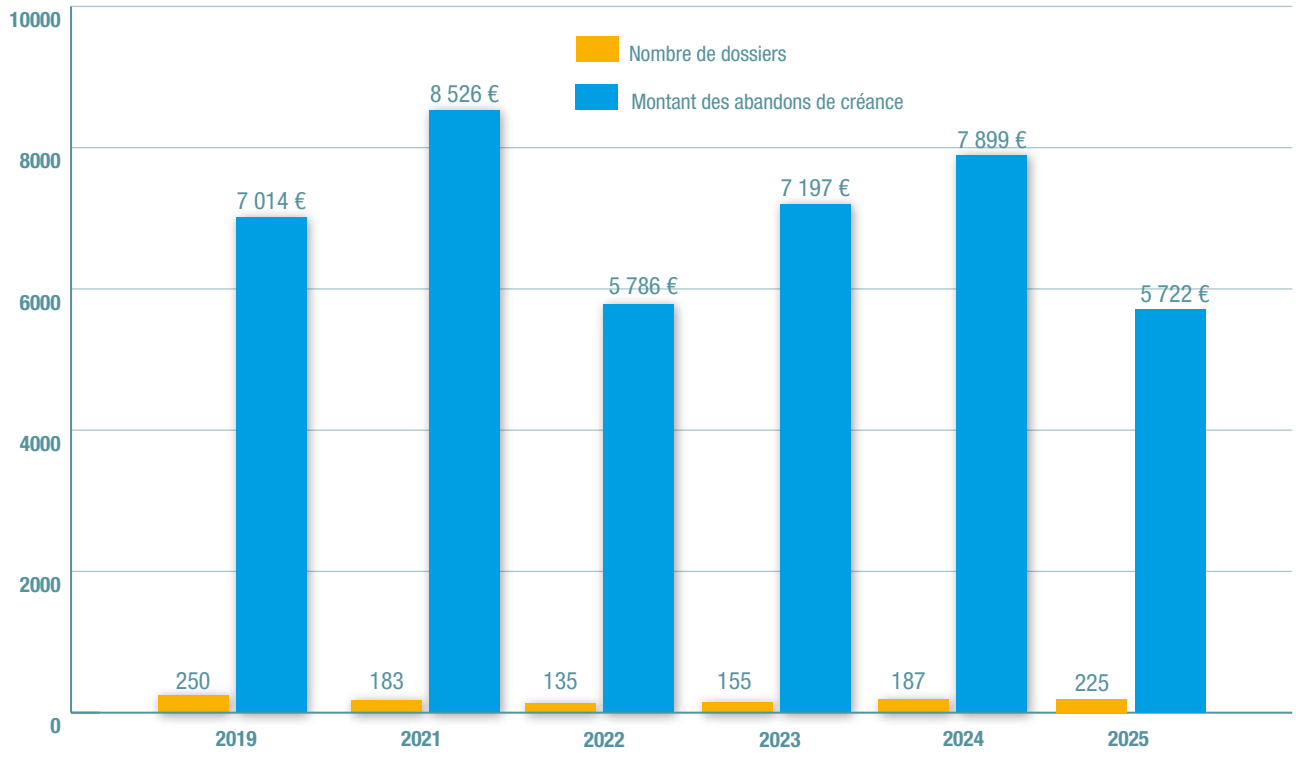
Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

Le fonds de solidarité

Depuis plus de 20 ans, le Syndicat Durance-Ventoux participe au dispositif **départemental « charte solidarité »**, qui permet le maintien des services publics d'eau potable et d'assainissement pour les familles et personnes en situation de précarité. En 2025, sur **233 demandes** d'abandons de créance, **225 dossiers ont reçu un avis favorable** de la commission départementale dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement. Le montant global des abandons de créance à caractère social consenti pour cette période s'élève à **5 722 €**.

Évolution du dispositif « charte solidarité »



Les chèques eau

Le nouveau contrat de concession prévoit dans son article 22-4 que le délégataire mette en place un fonds solidaire sous forme de **chèques eau** pour un montant annuel de **10 000 €**. Par délibération n° 2-2019 en date du 6 février 2019, le Comité Syndical a fixé les modalités de mise en œuvre de ce fonds.
Cette mise en œuvre a démarré par une **phase pilote sur deux exercices, 2019 et 2020**. Les caractéristiques en sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Répartition de l'enveloppe :

L'enveloppe annuelle de 10 000 € est répartie entre les 28 communes du territoire.

Chacune se voit attribuer une **dotation annuelle fixe de 200 €, complétée d'une part variable calculée au prorata du nombre d'abonnés.**

Les dotations sont calculées au 1er janvier de chaque année sur la base du nombre d'abonnés actifs au 31 décembre de l'année N-1. Chaque commune est informée par courrier du montant de l'enveloppe dont elle dispose. En 2020, les communes ont été dotées d'une enveloppe cumulée des montants 2018, 2019 et 2020.

Cette dotation ne donne pas lieu à des mouvements financiers entre les communes, le Syndicat et l'exploitant. En effet, ce dernier applique directement sur sa part les avoirs aux abonnés bénéficiaires.

Pendant la phase pilote (2019 / 2020), pour chacune des communes, le reliquat de la dotation annuelle lui reste affecté. Au-delà, à l'occasion du bilan de la phase pilote, il pourrait être envisagé, en fonction de l'utilisation qui aura été constatée, de mettre en place un mécanisme de mutualisation des reliquats pour que ceux-ci puissent bénéficier aux communes qui auraient consommé entièrement leur enveloppe.

Modalités d'attribution des chèques eau :

Un **groupe de travail** a été constitué pour définir les modalités de fonctionnement de ce fonds. Onze communes du territoire syndical présentant des profils différents, disposant ou non de CCAS, ont été conviées à y participer (Cabrières d'Avignon, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Cheval-Blanc, Gargas, Le Thor, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lioux, Robion, Roussillon). Les échanges entre les communes et les services du Syndicat et du délégataire, à l'occasion des deux réunions de travail organisées, ont permis de définir et proposer le cadre de fonctionnement suivant :

- sont éligibles à l'attribution de chèques eau les **abonnés particuliers titulaires d'un contrat actif pour une résidence principale ;**

- la **consommation** de l'abonné doit être **raisonnée : 40 m³** par an et par personne ;

- les chèques eau peuvent être attribués **deux fois par an** (soit une aide par facture semestrielle) pour les abonnés non mensualisés ;

Les **abonnés mensualisés** créditeurs peuvent bénéficier **de deux chèques par mensualité à raison de deux mensualités par an.**

Si la situation de l'abonné le nécessite une attribution complémentaire peut être demandée.

- les chèques eau ont une **valeur unitaire de 20 €**, un abonné pouvant se voir attribuer simultanément plusieurs chèques ;

- les chèques eau sont **cumulables avec le Fonds Départemental Solidarité Logement.**

Les demandes d'aide sociale étant dans la très grande majorité des cas reçues directement en mairie, par les CCAS ou les élus eux-mêmes quand la commune n'est pas dotée d'une telle structure, il est apparu opportun que l'instruction des demandes de chèques eau soit faite par les communes dans le cadre de l'accompagnement des foyers en difficulté qu'elles réalisent déjà par ailleurs.

Pour ce faire, un **formulaire de demande** accompagné d'un **questionnaire sur les habitudes de consommation** ont été élaborés et diffusés. Après instruction, les communes transmettent au Syndicat et au délégataire la liste des bénéficiaires accompagnée des questionnaires (facultatifs). **SUEZ applique alors directement sur sa part aux abonnés concernés l'avoir correspondant au nombre de chèques eau attribué.**

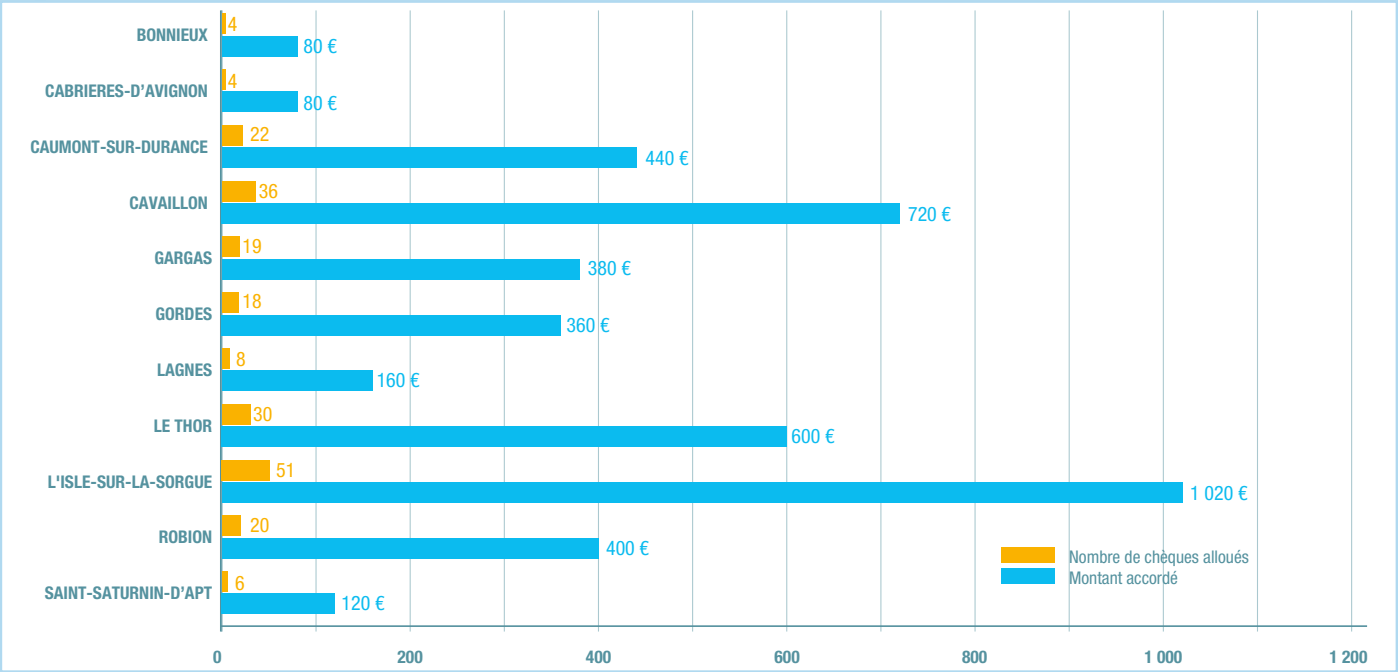
Les chèques eau ne sont donc pas matérialisés, ce qui a l'avantage d'en simplifier la gestion administrative et d'éviter les risques de perte, vol ou falsification.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Retour sur l'utilisation des chèques eau par les communes :

Le dispositif étant très peu utilisé par les communes (70 chèques utilisés sur 1 426 chèques alloués fin 2020 pour un montant de 1 400 €) des actions de communication ont été mises en œuvre en 2021 pour promouvoir cet outil de solidarité.
Une réunion spécifique a été organisée le 30 septembre 2021. Grâce aux échanges avec les communes, quelques ajustements ont été apportés au dispositif pour simplifier les démarches des abonnés et des communes et susciter un regain d'intérêt.
218 chèques ont été attribués en 2025 pour un montant total de 4 360 €, soit plus de la moitié du nombre de chèques attribués en 2024.

Nombre et montant des chèques eau alloués en 2025



Les communes non mentionnées dans le tableau ci-dessus n'ont pas attribué de chèque eau en 2025. Le détail de l'utilisation du dispositif figure en annexe 5.

Fin 2022, le Syndicat et son délégataire ont constaté que le solde du fonds solidaire / chèque eau était de 37 271,40 €, montrant que la dotation annuelle de 10 000 € pour ce fonds est surestimée par rapport aux besoins du territoire.

Ainsi, il a été convenu par l'avenant n°2 au contrat de concession de donner quitus au délégataire au 31/12/2022 de ce fonds pour réaliser, en contrepartie, un observatoire des consommations (portrait des consommations avec données de la télérelève ; enquête sociologique, référentiel de consommation et leviers / attentes des clients particuliers ; diagnostic précarité).

Ces études de l'observatoire visent notamment à réaliser des enquêtes sociologiques et des diagnostics de précarité afin de cibler et coconstruire des dispositifs adaptés au territoire.

Les modalités d'alimentation de ce fonds et de suivi définies dans le contrat restent applicables. En fin de contrat, le solde positif de ce fonds de solidarité sera restitué à la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs descriptifs du service de l'eau potable

D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis (données INSEE de la population légale : population municipale et population comptée à part)

Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	01/01/2025
101 739	102 189	102 794

D102.0 Prix du service au m³ pour 120 m³

Il s'agit du prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour une consommation de référence de 120 m³ consommés le 1er janvier. La définition du prix TTC intègre les taxes de l'Agence de l'Eau qui ont été modifiées au 1er janvier 2025 (cf. page 38).

Périmètre	01/01/2025	01/01/2026
Service public eau potable		
Part délégataire	121,45 €	118,23 €
Part Syndicat	102,84 €	102,84 €
Total HT	224,29 €	221,07 €
Redevances Agence de l'Eau		
Prélèvement	9,36 €	9,36 €
Performance	1,20 €	5,38 €
Consommation	51,60 €	46,80 €
TVA 5,5 %	15,75 €	15,54 €
Total TTC	**302,20 €**	**298,10 €**
Total TTC m³	**2,52 €**	**2,48 €**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les indicateurs de performance du service eau potable

P108.3 Indice d'avancement de protection de la ressource

Cet indicateur permet de mesurer la performance atteinte pour assurer la protection effective de la ressource conformément à la réglementation.
La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :
0 % : aucune action
20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours
40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
50 % : dossier déposé en Préfecture
60 % : arrêté préfectoral
80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi

Captages	État d'avancement de la procédure	Indice 2020
CHEVAL-BLANC - Les Iscles	Arrêté préfectoral du 04 août 1994	80 %
CAVAILLON - Le Grenouillet	Arrêté préfectoral du 27 octobre 1988	80 %
CAVAILLON - La Grande Bastide II	Arrêté préfectoral du 27 mars 1997	80 %
CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE - Forage du Moulin	Arrêté préfectoral du 19 octobre 1981	80 %
SAUMANE - Station de secours	Arrêté préfectoral du 03 avril 2006	80 %

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

P101.1 Taux de conformité bactériologique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire.

2022	2023	2024	2025
100 %	100 %	100 %	100 %

P102.1 Taux de conformité physico-chimique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire.

2022	2023	2024	2025
100 %	100 %	100 %	100 %

P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur permet de mesurer le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité. Le linéaire considéré est égal au linéaire renouvelé par la collectivité.

Le taux moyen de renouvellement se calcule ainsi qu'il suit :

$$\frac{\textbf{Linéaire cumulé de canalisations renouvelées sur les 5 dernières années x 100}}{\textbf{5 x linéaire total du réseau de distribution de l'année en cours}}$$

Le taux moyen de renouvellement ainsi calculé est de :

2021	2022	2023	2024	2025
0,52 %	0,56 %	0,54 %	0,51 %	0,55 %

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable.
La valeur de cet indice varie de 0 à 120 et son mode de calcul repose sur une pondération multicritères définie comme suit :

Plans des réseaux (15/15 points)	**10 points**	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable avec localisation des ouvrages principaux et de dispositifs de mesures
	5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (mise à jour annuelle)
Inventaire des réseaux (30/30 points)	**10 points**	Existence d'un inventaire des réseaux (identification des tronçons avec mention du linéaire, catégorie de l'ouvrage, précision des informations cartographiques) et pour au moins la moitié du linéaire, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution + Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée par la mise à jour de l'inventaire des réseaux
	1 à 5 points	Matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69,9 % du linéaire (1 point) Matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79,9 % du linéaire (2 points) Matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89,9 % du linéaire (3 points) Matériaux et diamètres connus pour 90 % à 94,9 % du linéaire (4 points) Matériaux et diamètres connus pour au moins 95 % du linéaire (5 points)
	0 à 15 points	Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire (0 point) Dates ou périodes de pose connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire (10 points) Dates ou périodes de pose connues pour 60 % à 69,9 % du linéaire (11 points) Dates ou périodes de pose connues pour 70 % à 79,9 % du linéaire (12 points) Dates ou périodes de pose connues pour 80 % à 89,9 % du linéaire (13 points) Dates ou périodes de pose connues pour 90 % à 94,9 % du linéaire (14 points) Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire (15 points)

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (65/75 points)	**10 points**	Précision de la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
	10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution
	10 points	Localisation des branchements
	10 points	Pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur
	10 points	Un document d'identification des secteurs de recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
	10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
	10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
	10 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Sur la base de ces critères, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau s'établit à 110 / 120.

P104.3 Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

C'est le rapport entre le volume consommé par les abonnés et le volume introduit dans le réseau au niveau des stations de production.

L'écart entre ces valeurs est conditionné par la dynamique de la consommation annuelle, les pertes en distribution (fuites, casses) et les volumes non ou mal comptabilisés.

Il s'améliore et dépasse enfin la barre des 70 % mais demeure néanmoins largement supérieur à l'objectif fixé par le Grenelle II (67,48 %).

2022	2023	2024	2025
69,42 %	68,36 %	69,86 %	71,4 %

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

P106.3 Indice linéaire de pertes

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

L'indice linéaire de perte global du Syndicat, est de 5,01 m³/jour/km. Il continu de s'améliorer depuis 2024 et demeure « satisfaisant » au regard de la classification de la FNCCR.

	2022	2023	2024	2025
ILP global	5,84 m³/jour/km	5,76 m³/jour/km	5,35 m³/jour/km	5,01 m³/jour/km
ILP - Bas service	7,2 m³/jour/km	6,7 m³/jour/km	6,5 m³/jour/km	6,7 m³/jour/km
ILP – Haut service	5,10 m³/jour/km	5,5 m³/jour/km	5,5 m³/jour/km	4,4 m³/jour/km
ILP – Châteauneuf de Ggne	1,6 m³/jour/km	1,2 m³/jour/km	1,5 m³/jour/km	1,3 m³/jour/km

Classification FNCCR (Fédération Nationale Des Collectivités Concédantes et Régies)

ILC	Type de réseau	Préoccupant	Médiocre	Assez satisfaisant	Satisfaisant
ILC < 10	Rural	ILP > 5	3 < ILP < 5	2 < ILP < 3	ILP < 2
10 < ILC < 30	Intermédiaire	ILP > 11	8 < ILP < 11	6 < ILP < 8	ILP < 6
30 < ILC	Urbain	ILP > 16	13 < ILP < 16	10 < ILP < 13	ILP < 10

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte. Il continu de s'améliorer en 2025.

2022	2023	2024	2025
6,03 m^3/jour/km	5,94 m^3/jour/km	5,78 m^3/jour/km	5,27 m^3/jour/km

P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service et traduit le nombre de coupures d'eau par millier d'abonnés survenues durant l'année pour lesquelles les usagers n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance. Ce taux s'améliore par rapport à 2024 et revient au niveau de 2023.

2022	2023	2024	2025
0,99 °/°°	0,75 °/°°	0,97 °/°°	0,70 °/°°

P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Cet indicateur permet d'évaluer le respect de l'engagement de délai d'ouverture de branchements (P151.0) fixé à 48 heures. Après une forte dégradation en 2024 il remonte légèrement en 2025.

2022	2023	2024	2025
98,80 %	99,89 %	81,3 %	88 %

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

P155.1 Taux de réclamations

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'insatisfaction des abonnés du service en prenant en compte les seules réclamations laissant une trace écrite.

Cet indicateur s'était nettement amélioré entre 2020 et 2021 car SUEZ avait fait un travail de requalification des réclamations. En effet, certaines demandes (ex : duplicata de facture, dépose d'index) étaient classées comme des réclamations alors qu'il s'agit de simples demandes. Après une hausse constatée en 2024 il baisse fortement en 2025.

2022	2023	2024	2025
4,75 °/°°	3,62 °/°°	4,53 °/°°	2,86 °/°°

P109.0 Montant des abandons de créances Charte de solidarité

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'usager en caractérisant l'impact des personnes en difficulté, dans le cadre du dispositif « Charte de solidarité ». Il s'élève en 2025 à 5 722 € pour 225 dossiers acceptés.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

P154.0 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service.

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des mesures de recouvrement des sommes dues.

Il donne une mesure de la précarité sur un territoire. Il a été directement impacté depuis 2014 par les effets de la loi Brottes, promulguée en 2013, qui a interdit les coupures d'eau pour les résidences principales et entrainé une modification profonde des comportements des abonnés.

Dans le contrat de concession l'objectif à ne pas dépasser est fixé à un taux de 3,5 %.

Pour cela le délégataire s'est engagé à la mise en place des actions suivantes :

- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de relance ciblés selon la nature de l'incident de paiement (facture, encaissement ou échéancier impayé), le type de facture (arrêt de compte, consommation…) et le montant de la dette ;
- Une augmentation du nombre de relances, avec la systématisation du recours au SMS ou au courriel, la mise en place de relances téléphoniques systématiques avant intervention sur le terrain ou contentieux afin d'inciter les mauvais payeurs à régler leur facture d'eau dans les meilleurs délais ;
- Enfin, l'application des pénalités et intérêts moratoires et recours plus systématique aux sociétés de recouvrement et huissiers en lieu et place des coupures d'eau dorénavant interdites.

Parallèlement, le délégataire poursuit :

- L'identification des clients en réelle situation de précarité afin de les orienter vers les Centres Communaux d'Action Sociale des villes concernées, le Fonds de Solidarité du Département ou le Correspondant Solidarité Logement ;
- Ses actions de sensibilisation de l'ensemble des clients à la maîtrise de leur consommation.

Après une nette augmentation en 2023, il reste quasiment identique au taux de 2024 tout en étant supérieur aux taux de 2021 et 2022.

2022	2023	2024	2025
3,38 %	4,13 %	3,68 %	3,76 %

P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur permet d'apprécier la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'eau si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

L'encours total de la dette s'élève au 31 décembre 2025 à 130 180 € ; la durée théorique d'extinction de la dette reste inférieure à 1 an.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LES PERSPECTIVES 2026

La production et la distribution d'eau sont assurées de façon satisfaisante sur le territoire du Syndicat et permettent à la collectivité d'assumer pleinement la responsabilité du service public de l'eau potable. Soucieux d'une amélioration continue, le Syndicat poursuit en 2026, les efforts engagés depuis toujours pour offrir à l'usager un service de qualité au prix le plus juste en menant une politique d'investissement volontariste.

Renouvellement et renforcement du réseau

Les programmes quinquennaux

Les programmes quinquennaux sont élaborés par le Syndicat en s'appuyant sur l'outil « ANTICIPER », développé par le délégataire conformément à son engagement contractuel, qui définit grâce à une analyse multicritère les tronçons de réseau dont le renouvellement s'avère prioritaire et permet d'optimiser la programmation des investissements.

Le programme quinquennal 2023-2027 est en cours de réalisation.

Le programme est découpé en 2 tranches de 3 ans avec une année d'étude en temps masqué.

Tranche 1 2023-2025
Cette première tranche représente 18,5 km de réseau à renouveler pour un investissement de l'ordre de 12 millions d'euros.
Elle se caractérise par de nombreux renouvellements de conduites structurantes de gros diamètre (DN 400 et 450) à Cavaillon et L'Isle-sur-la-Sorgue.

Les années 2023-2024 ont été consacrées à la coordination avec les communes, les études de maîtrise d'œuvre et la mise en concurrence des marchés de maîtrise d'œuvre. Les marchés de travaux ont été attribués, les travaux ont débuté en 2025 et se poursuivront en 2026.

Le marché de maîtrise d'œuvre est décomposé en 3 lots et a été attribué à :

Lot 1 : CABINET MERLIN (127 362 € HT) – Communes de L'Isle-sur-la-Sorgue et Velleron (15 opérations) ;

Lot 2 : ARTELIA (193 170 € HT) – Communes de Cavaillon, les Taillades et Robion (14 opérations) ;

Lot 3 : TRAMOY (133 025 € HT) – Communes de Bonnieux, Gargas, Goult, Ménerbes et Saint-Saturnin-les-Apt (8 opérations).

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Lot 1
L'Isle-sur-la-Sorgue - Velleron
• Lot 1 : 2 500 000 € HT maximum
Groupement d'entreprises NEOTRAVAUX / BRIES TP / MIDI TRAVAUX ;
• Lot 2 : 2 500 000 € HT maximum
Groupement d'entreprises NEOTRAVAUX / BRIES TP.

Opérations du lot 1 :

	NATURE TRAVAUX	DESCRIPTIF SOMMAIRE			
COMMUNE	**Renouvellement de réseau**	**Matériau**	**Diamètre**	**Longueur**	**Branchements**
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	Général de Gaulle (avenue du)	Fonte	400	110	1
	Curel (lotissement)	Fonte	60	75	7
	Lirette (rue)	Fonte	60	70	13
	École Saint-Antoine (chemin de l')	Fonte	60	175	18
	Maison d'Enfants (route de la)	Fonte	100	160	4
	Docteur Saurel (rue du)	Fonte	60	90	13
	Rouget de l'Isle (quai)	Fonte	200	220	16
	Saumane (route de) / Granets (Montée des)	Fonte	400	1 700	65
	Petit Lagnien (Chemin du)	Fonte	150	760	5
	Aubépines (allée des)	Fonte	60	135	8
	Busclats (chemin des)	Fonte	100	170	7
	Danton (rue)	Fonte	100	130	21
	Docteur Jean Roux (Rue du)	Fonte	100	130	13
sous-total L'ISS				**3 925**	**191**
VELLERON	Marie Mauron (rue)	PVC	60	195	6
	Camin di Roumeso (rue)	Fonte	60	92	3
sous-total VELLERON				**287**	**9**
TOTAL GÉNÉRAL LOT 1				**4 212**	**200**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Lot 2
Cavaillon – Avenue Charles de Gaulle
870 000 € HT – Groupement d'entreprises SADE / NEOTRAVAUX

Cavaillon – Robion – Les Taillades
• Lot 1 : 2 500 000 € HT maximum
Groupement d'entreprises NEOTRAVAUX / BRIES TP / SOGEA ENVIRONNEMENT PACA ;
• Lot 2 : 3 500 000 € HT maximum
Groupement d'entreprises NEOTRAVAUX / BRIES TP / SOGEA ENVIRONNEMENT PACA.

Opérations du lot 2 :

	NATURE TRAVAUX	DESCRIPTIF SOMMAIRE			
COMMUNE	**Renouvellement de réseau**	**Matériau**	**Diamètre**	**Longueur**	**Branchements**
CAVAILLON	Général de Gaulle (avenue du)	Fonte	450	480	0
	Cézanne (Rue Paul)	Fonte	450	105	0
	Bal (rue du)	Fonte	100	75	9
	Vendangeuses (rue des)	Fonte	200	440	10
	Lombard (Place Fernand)	Fonte	100	80	4
	Charles Delaye, des Alpilles, Jules Grand (rues)	Fonte	450	400	19
	Clémenceau (av. G.)	Fonte	300	485	22
	Gambetta (rue et place)	PEHD	250	400	30
	Libération (Av. de la) NORD	Fonte	500	260	0
	Libération (Av. de la) SUD	Fonte	300	410	0
	19 mars 1962 (rue du)	Fonte	450	230	0
	Pierre Mendes France (Avenue)	Fonte	350	570	0
	RD 98 PR3 à PR 4+542 (route des Vignères)	Fonte	200	1 220	2
sous-total CAVAILLON				**4 675**	**96**
LES TAILLADES	Château (Av. du)	Fonte	150	210	23
sous-total LES TAILLADES				**210**	**23**
ROBION	Taillades (rte des)	Fonte	250	610	28
sous-total ROBION				**610**	**28**
TOTAL GÉNÉRAL LOT 2				**5 495**	**147**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Lot 3
Bonnieux, Gargas, Goult, Ménerbes et Saint- Saturnin-les-Apt
4 000 000 € HT maximum
Groupement d'entreprises PETAVIT / SNPR / FAURIE LUBERON

Opérations du lot 3 :

	NATURE TRAVAUX	DESCRIPTIF SOMMAIRE			
COMMUNE	**Renouvellement de réseau**	**Matériau**	**Diamètre**	**Longueur**	**Branchements**
BONNIEUX	RD 36	Fonte	250	3 000	20
			150	75	
	Gardiole (chemin de la)	Fonte	100	600	8
sous-total BONNIEUX				**3 675**	**28**
GARGAS	Bricolets (chemin des)	Fonte	100	550	15
	Castagné (chemin du)	Fonte	100	180	10
sous-total GARGAS				**730**	**25**
GOULT	RD 104, depuis D105 jusqu'à limite Roussillon	Fonte	250	2 860	20
sous-total GOULT				**2 860**	**20**
MÉNERBES	Sainte Barbe (rue) et rue du Puits Moustier	Fonte	100	210	23
sous-total MÉNERBES				**210**	**23**
SAINT-SATURNIN-LES-APT	RD 2 PR26+460 à PR27+495	Fonte	100	1150	5
	Pas de Léouze	PVC	63	200	4
sous-total ST SATURNIN				**1 350**	**9**
TOTAL GÉNÉRAL LOT 3				**8 825**	**105**

Il reste une opération pour le lot 1 et deux opérations pour le lot 2 pour lesquelles des études plus spécifiques restent à finaliser.

Une partie du programme quinquennal 2023-2027 est réalisée **en maîtrise d'œuvre interne**.
Il reste **cinq opérations à réaliser représentant 4,1 km de réseau à renouveler.**

Le marché a été attribué au groupement SNPR/ NEOTRAVAUX/BRIES TP/FAURIE (2 200 000 € HT maximum).

Tranche 2 2025-2027
Pour la tranche 2, 33 opérations ont été identifiées représentant 22 km de réseau à renouveler et un investissement prévisionnel de 9,5 millions d'euros..

Les prestations préalables de géodétection des réseaux sont en cours d'exécution et les marchés de maîtrise d'œuvre en cours de passation.

Le marché de maîtrise d'œuvre est décomposé en 3 lots et a été attribué à :
Lot 1 : CABINET MERLIN (127 362 € HT) – Communes de L'Isle-sur-la-Sorgue et Cavaillon (19 opérations) ;
Lot 2 : ARTELIA (193 170 € HT) – Communes de Goult et Roussillon (4 opérations) ;
Lot 3 : TRAMOY (133 025 € HT) – Communes de Bonnieux, Gordes, Murs Oppède, Saint-Saturnin-les-Apt et Villars (10 opérations).

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les marchés à bons de commandes pour travaux imprévus

Ces marchés permettent de réaliser des travaux sous maîtrise d'œuvre interne pour répondre à des besoins urgents ou des demandes de coordination des collectivités du territoire (communes, EPCI ou Conseil Départemental). De nouveaux marchés ont été attribués en 2025.

		Maxi annuel
LOT N° 1	Secteur 1 : communes de Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor NEOTRAVAUX	900 000 € H.T.
LOT N° 2	Secteur 2 : communes de : Cabrières d'Avignon, Caumont-sur-Durance, Cheval-Blanc, Lagnes, Maubec, Robion, Saumane-de-Vaucluse, Taillades, Velleron Groupement BRIES TP/PETAVIT	700 000 € H.T.
LOT N° 3	Secteur 3 : communes de : Beaumettes, Bonnieux, Gargas, Goult, Gordes, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Oppède, Roussillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-Les-Apt, Villars Groupement SNPR/FAURIE	700 000 € H.T.

Les opérations spécifiques

Cavaillon - RD 24 - Renouvellement de la conduite en fonte ductile DN 400 sur 2 580 ml

En date du 19 juin 2024, le Conseil Départemental de Vaucluse a diffusé ses travaux triennaux (2025-2028) pour l'agence de Pertuis.

Le tronçon de la RD 24 (PR10+360 à PR12+067) situé au nord de Cavaillon a attiré l'attention des techniciens du Syndicat. Cette route héberge une canalisation fonte grise ø 300 datée de 1968. Après étude de ses caractéristiques, il a été décidé de procéder à son renouvellement.

Cependant notre conduite est posée au-delà du tronçon rénové par le département. Il a donc été décidé de renouveler l'ensemble de notre conduite, soit depuis le système té vannes posées en 2021 jusqu'à l'entrée de ville de Cavaillon, puis sur le chemin de Donne de Ratacan.

Compte-tenu des délais très courts imposés par cette coordination, il a été décidé de recourir à une maîtrise d'œuvre externe confiée après mise en concurrence au cabinet Merlin.

Les travaux, d'un montant de 2,5 millions d'euros, se sont achevés en novembre 2025.





Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les ouvrages

Cheval-Blanc / Cavaillon / Châteauneuf-de-Gadagne - Captages - inspection vidéo des forages :
Le Syndicat gère la ressource en eau de la nappe d'accompagnement de la Durance sur deux sites à Cheval-Blanc (les sites des Iscles et le forage des Ponts) et sur deux sites à Cavaillon (Le Grenouillet et la Grande Bastide). Depuis 2014, il gère également un forage à Châteauneuf-de-Gadagne qui capte l'aquifère des alluvions anciennes de la Plaine des Sorgues.
En mai 2013, un diagnostic initial avait été dressé sur l'ensemble des forages à l'exception du forage du marché à Châteauneuf-de-Gadagne et du forage des ponts à Cheval-Blanc.
Le Syndicat souhaite une mise à jour de l'état de fonctionnement de l'ensemble de ses puits afin de prévoir et de planifier d'éventuels travaux d'entretien voire de régénération de ses captages, ceci afin de pérenniser sa ressource en eau potable.
Le diagnostic a été confié à la société IDÉES EAUX pour un montant de 75 000 € et vient de s'achever. Le rapport conclut à un état général des installations plutôt satisfaisant et formule diverses préconisations pour leur entretien et un fonctionnement optimal. Une problématique spécifique que le délégataire devra résoudre a toutefois été soulevée concernant les vannes des drains de la station du Grenouillet.

Saint-Saturnin-Lès-Apt - Création du service des moulins : Le schéma directeur prévoit la création d'un service (station de pompage, canalisations et réservoir) permettant l'amélioration de la distribution en partie ouest de la commune de Saint-Saturnin-Lès-Apt. L'implantation du réservoir est située en zone sensible sur le plan environnemental. Sa construction, ainsi que celle de la station de pompage, nécessitent l'acquisition de deux parcelles. Les études préalables ont débuté en 2020.

Les ouvrages seront implantés sur des parcelles appartenant à la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt qui a accepté de nous les céder à l'euro symbolique.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du projet d'alimentation de secours du territoire de Sault en cours de discussion **(voir ci-après dans la rubrique Les études stratégiques)**. L'impact principal de ce projet sur celui du Syndicat concernerait principalement la capacité de pompage de la station.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

La performance du réseau

Dans un souci constant d'amélioration du service et de réduction des pertes sur le réseau, objectif majeur de la collectivité, le Syndicat poursuivra divers projets permettant de connaitre avec plus de précision les volumes qui transitent par le réseau et de réduire les pressions dans le réseau de distribution. Ce faisant, le Syndicat investit également pour protéger son patrimoine enterré.

La télérelève

L'innovation principale du nouveau contrat avec SUEZ est la mise en œuvre de la télérelève. Le Syndicat est ainsi devenu le premier syndicat semi-rural de France à développer la télérelève sur l'ensemble de son territoire.

Pour la réussite de ce déploiement, le Syndicat et l'exploitant ont chacun désigné un chef de projet en charge de la coordination des équipes dédiées à cette mise en œuvre. De plus, un comité de pilotage dédié s'est réuni mensuellement pendant trois ans.

Les nouveaux compteurs dotés d'un dispositif de relevé des consommations à distance ont été installés dans un délai de trois ans, **de mars 2018 à mars 2021.**

Plus précisément, **10 000 compteurs** de moins de cinq ans ont été **équipés** du dispositif de télérelève alors que **44 000 compteurs** de plus de cinq ans ont été eux **remplacés par des compteurs prééquipés**. Le parc de compteurs du Syndicat s'en trouve considérablement rajeuni.

Ces compteurs permettent aux abonnés de consulter leur consommation sur internet, de recevoir des alertes fuites et de créer leurs propres **alertes consommation** par sms ou par mail dans leur espace client en ligne.

Les abonnés (particuliers et professionnels) peuvent maîtriser leurs dépenses, recevoir une **facturation au réel** (plus d'estimation si le compteur n'est pas accessible) et être alertés automatiquement en cas de constat d'écarts importants pour traquer les fuites.

Par ailleurs, les données de consommation alimentent **l'outil de supervision du réseau** permettant ainsi de **surveiller les débits secteur par secteur sur l'ensemble du territoire** pour cibler la recherche de fuites et agir le plus vite possible dans le but de diminuer les pertes d'eau.

Au 31 décembre 2025, 60 005 compteurs sont équipés de la télérelève soit 99,59 % du parc compteurs. Les services alerte fuite et alerte consommation sont activés sur les 28 communes adhérentes au Syndicat.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Le programme de réduction de pression

Ce projet est un engagement fort pris par le Syndicat dans le cadre du partenariat avec son délégataire lors de la négociation de la délégation de service public.

Cette réduction de pression a pour objectif de protéger notre patrimoine enterré en réduisant significativement le nombre de casses et donc les volumes de fuites. En première approche, Suez a estimé l'économie à 500 000 m³/an, soit un gain de 6 % de rendement.

Le projet est découpé en deux phases :

Phase 1 – Réduction de la pression de distribution sur Cavaillon Centre et Est

Une première tranche (Cheval Blanc / Cavaillon Sud) a été réalisée en 2019 avec la pose de 4 appareils de régulation. Les résultats se sont révélés en moyenne conformes aux prévisions à savoir une baisse de 17 % de la pression dans nos réseaux.
Néanmoins, la suite du programme avait été mise en attente afin de mesurer l'impact sur les points d'eau incendie (PEI) existants. Les résultats ne montrant pas de dégradation importante, la seconde tranche a été relancée.
Les études ont été menées en 2023 par le service technique du Syndicat. **Huit appareils de régulation ont été posés en 2023 par l'entreprise BRIES TP pour un montant de 300 000 € HT et sont opérationnels.**

Phase 2 – Réduction de la pression de distribution sur Le Thor et l'Isle-sur-la-Sorgue

Pour cette phase la maîtrise d'œuvre a été confiée au BET Artelia.
Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise SP Réseaux pour un montant de 402 000 € HT.

Neuf appareils de régulation ont été installés.

Le Syndicat a sollicité et obtenu une subvention de 50 % de l'Agence de l'eau pour cette opération.
La totalité des sites a été mise en service en octobre 2025. Les premiers résultats seront à analyser au premier trimestre 2026.







Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les actions complémentaires pour améliorer la performance du réseau

• **Remplacement des sondes à insertion par des débitmètres électromagnétiques** : Le réseau du Syndicat est découpé en 90 secteurs hydrauliques dans le cadre de son objectif global de réduction de pertes d'eau. La mise en place des premiers points de mesure a débuté en 2008. Certains points équipés de la technologie de sonde à insertion ont montré leurs limites. Il a été proposé de remplacer ces sondes par des équipements plus fiables mais plus onéreux et plus encombrants.

Une étude menée par le Syndicat a permis d'établir avec l'exploitant l'opportunité de renouveler neuf équipements en changeant de technologie.

Six d'entre eux ne présentant pas de difficulté particulière ont été étudiés en 2023.

Le marché a été attribué à VEOLIA pour un montant de 114 530,00 € HT. Les travaux se sont déroulés de décembre 2023 à mars 2024. À noter que le Syndicat a sollicité et obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau de 50 % pour ces travaux.

Les trois autres équipements se trouvant dans des environnements plus complexes, ils ont nécessité des études complémentaires. Les travaux ont été réalisés au printemps 2025 par VEOLIA pour un montant de 52 200 € HT. Le Syndicat a également sollicité et obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau de 50 % pour ces travaux.



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

La protection de la ressource

L'étude de **modélisation hydrogéologique de la nappe d'accompagnement de la Durance des quatre captages** (Cheval-Blanc – Les Iscles, Cheval-Blanc – Les Deux Ponts, Cavaillon – Le Grenouillet et Cavaillon – La grande Bastide II), fortement encouragée par l'Agence Régionale de Santé, a été réalisée par le bureau d'études HYDRIAD et a fait l'objet d'une restitution au comité syndical le 13 novembre 2018.

Il a été établi la nécessité de l'approfondir par **la réalisation d'essais de pompage et de traçage complémentaires** sur le site des Iscles à Cheval-Blanc. Les essais de pompage ont été réalisés et le rapport consolidé de l'étude a été présenté en Comité Syndical le 8 février 2022.

Le Syndicat, à la demande de l'ARS, doit constituer un dossier de **demande de révision des périmètres de protection des champs captants des Iscles et des Deux Ponts** qui sera déposé auprès du Préfet de Vaucluse. Cette démarche permettra de garantir que la protection réglementaire de nos captages reste pertinente et adaptée en vue d'assurer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Sur saisine du Syndicat en mars 2022, l'ARS a désigné un **hydrogéologue agréé** afin qu'il émette un avis préalable sur la délimitation des périmètres et prescrive d'éventuelles études complémentaires.

En date du 07 novembre 2022, l'hydrogéologue agréé a rendu son avis préliminaire portant sur la délimitation des nouveaux périmètres de protection. Le Syndicat a ainsi pu diligenter la réalisation de l'**étude d'évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau** de la ressource requise par l'article R1321-6 du code de la santé publique.

Celle-ci a été confiée au bureau d'études **Hydrosol** pour un montant de **22 625 € HT**. Elle est désormais achevée.

Le Syndicat a déposé auprès de l'ARS de Vaucluse la demande de révision des périmètres. L'ARS a désigné l'hydrogéologue agréé début août 2025. Il doit remettre son avis dans un délai de trois mois.

Les études stratégiques

Les documents de planification sont essentiels à l'exercice de notre compétence pour garantir la satisfaction quantitative et qualitative des besoins en eau potable du territoire à long terme. À ce titre, deux études structurantes ont été initiées en 2023.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

La mise à jour du schéma directeur

Le schéma directeur constitue un document indispensable à la définition des investissements pluriannuels à réaliser afin d'assurer un service de qualité en fonction de l'évolution du territoire à court, moyen et long terme.

Le schéma en cours a été approuvé en octobre 2014. Sa mise à jour est nécessaire. Celle-ci débutera par une phase d'état des lieux et de définition de l'équilibre besoins/ressources futurs puis portera, à partir du diagnostic, sur la définition des solutions techniques envisageables et présentera des propositions d'aménagements du réseau.

La prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribuée au cabinet EURYECE.

Les phases 1 (Recueil et analyse des données), 2 (Besoins futurs et adéquation avec les infrastructures actuelles) et 3 (Etude des ressources potentielles) sont achevées. La phase 4 (Proposition de scénarios) est en cours et sera présentée lors d'un prochain Comité syndical. L'objectif poursuivi est de faire adopter la mise à jour du schéma au cours du dernier trimestre 2026

L'élaboration du schéma de distribution d'eau potable

Prévu par l'article L.2224-7-1 du CGCT, le schéma de distribution d'eau potable a pour objet de fixer les zones desservies et non desservies par le réseau de distribution. C'est un outil de gestion du réseau à moyen et long terme car il permet de programmer la desserte en eau en déterminant le champ des zones dans lesquelles une obligation de desserte s'applique.

Il s'élabore principalement sur la base des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux. Sa rédaction nécessitera donc une importante phase de concertation avec les 28 communes du territoire.

Le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué au cabinet EURYECE. Les prestations sont achevées. **Le schéma de distribution a été adopté par le Comité syndical lors de sa séance du 10 juillet 2025 et diffusé aux communes et EPCI du territoire syndical.**

À noter que pour ces deux études qui représentent un coût de 145 000 € HT, le Syndicat a sollicité et obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau de 50 %.

Cartographie du zonage



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) est une démarche qui a pour objectif d'identifier les dangers et évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels, c'est à dire **identifier les points critiques susceptibles d'affecter la chaîne complète d'alimentation en eau potable (du captage à la distribution en passant par le traitement et le stockage) dans le but de les prévenir et définir les mesures de contrôle nécessaires pour réduire voire éliminer ces risques.**

Cette démarche doit intégrer toutes les situations de fonctionnement du système et notamment les périodes non ouvrées (période nocturne, jours fériés, congés…) et celles de la survenue d'évènements accidentels, climatiques ou malveillants vraisemblables.

La démarche doit par conséquent s'intéresser aux équipements du système et à l'organisation des moyens humains affectés à son fonctionnement.

La mise en œuvre de ces plans répond aux obligations des collectivités en application du **Code de la santé publique et plus particulièrement les articles R 1321-23 et R 1321-24.**

Ces 2 articles stipulent notamment que la collectivité doit assurer une surveillance de ses installations, laquelle comprend notamment :

- la vérification régulière des mesures prises pour la protection des ressources et le fonctionnement des installations ;

- la définition d'un programme de tests et d'analyses sur des points identifiés en fonction des dangers ;

- la tenue d'un fichier sanitaire ;

- la réalisation d'une étude de vulnérabilité vis-à-vis des actes de malveillance pour les installations de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas pour le Syndicat des eaux Durance-Ventoux.

La Directive européenne 98/83/CE du 6 octobre 2015 dite « directive eau potable » a introduit par ailleurs le principe de plan de gestion de la sécurité sanitaire. L'annexe 2 de cette Directive précise en particulier :

- « Les programmes de contrôle peuvent se fonder sur une évaluation des risques » ;

- « Les états membres veillent à ce que les programmes de contrôle soient évalués de manière continue et mis à jour ou reconduits tous les 5 ans » ;

- « L'évaluation des risques se fonde sur les principes généraux d'évaluation des risques, définis en lien avec les normes internationales telles que l'EN 15975-2 ».

Au niveau européen, la directive 98/83/CE relative à la qualité des EDCH a fait l'objet de travaux importants de refonte depuis début 2018 en vue de l'adoption d'une nouvelle directive fin 2020. La prise en compte des PGSSE a été l'un des axes majeurs d'évolution de ce socle réglementaire européen en matière d'eau potable.

La directive 2020/2184 relative à la qualité des EDCH, rend obligatoire la mise en place des PGSSE au travers des articles 7 à 10, tout en laissant une certaine latitude aux Etats membres. Elle a été transposée en droit français par ordonnance n° 2022-1611 du 22/12/2022 déclinée par plusieurs décrets et arrêtés.

L'arrêté du 3 janvier 2023 relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau réalisé de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution est venu préciser les obligations imposées à la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau.

Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'une étude ponctuelle mais d'une démarche d'amélioration continue : la mise en œuvre des actions préconisées sera progressive en fonction de leur degré d'urgence et des possibilités techniques et économiques de réalisation.

La démarche devra donc être actualisée et enrichie périodiquement ou suite à des événements particuliers.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

En termes de calendrier, les PGSSE liés aux zones de captage sont élaborés et adoptés avant le 12 juillet 2027, et avant le 12 janvier 2029 pour ceux liés à la production et à la distribution.

Le Syndicat a fait le choix de lancer l'ensemble de la démarche dès 2025.

Pour établir son PGSSE, le Syndicat a décidé de prendre appui sur le **guide méthodologique de l'ARS PACA** qui propose d'établir le PGSSE en 4 étapes et s'adjoindra les services d'un **bureau d'études qui assurera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.**

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué à la Société Suez Consulting en mai 2025. La réunion de lancement a eu lieu avant l'été et les prestations sont entrées en phase opérationnelle en septembre pour une durée de 16,5 mois et un montant de 77 000 € HT.

L'étape 1 relative à l'état des lieux de l'organisation et des moyens opérationnels du service s'est déroulée entre juillet 2025 et se poursuivra jusqu'en mars 2026

Figure 4 : schéma de la démarche de PGSSE



Source ASTEE, Guide Initier, mettre en place, faire vivre un PGSSE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les grands projets

La sécurisation de l'alimentation en eau potable du plateau de Sault

Face à la sécheresse et à la pénurie d'eau de 2022, le plateau de Sault souhaite reprendre la sécurisation de son alimentation en eau potable via une interconnexion depuis la nappe alluviale de la Durance et les champs captants de Cheval-Blanc, solution retenue pour sa disponibilité (quantité) et sa qualité sanitaire.

Porté par le Syndicat, ce projet relativement important (12,6 M€, 80 % subventionné) vise une mise en service en 2028.

L'opération, structurée en 4 volets, inclut :

- 12,8 km de canalisations neuves (ø 200 mm : Volets 1 à 3) et 14,3 km de renforcement (ø 250–400 mm : Volet 4).
- Ouvrages de stockage/pompage : 1 station + réservoir de 500 m³ (Volet 1), plusieurs stations et bâches (Volet 2).
- Contraintes : tracé complexe (emprise foncière, énergie électrique), coordination unifiée via une convention de maîtrise d'ouvrage unique (signée le 30/01/2024).

Le calendrier prévisionnel s'établissait à 18 mois d'études (2024–2025) puis les travaux de 2026 à 2028. Le financement doit être partagé (État, Région PACA, Département, Agence de l'eau), avec un reste à charge de 1,2 M€ pour le Syndicat. Ce projet illustre une solidarité territoriale et une résilience hydraulique face au changement climatique.

En mai 2025, le groupement de maitrise d'œuvre rendait les études préliminaires ; celles-ci étaient très en deçà du coût prévisionnel avec surtout contenaient un aléa de 20%. La décision de poursuivre sur un avant projet avec les études géotechniques était prise unanimement par les élus du comité de pilotage. En décembre 2025, l'avant projet confirmait que les couts prévisionnels initiaux étaient largement au-dessus de la cible initiale.

Les deux syndicats ne pouvant supporter le surcoût induit et décision a été prise de refaire un tour de table avec les tous les financeurs après les élections municipales de mars 2026

L'adhésion de la commune de Fontaine-de-Vaucluse au Syndicat

La commune exerce la compétence eau potable et exploite son service en régie directe.

En 2019, une interconnexion de secours a été créée entre le réseau du Syndicat et celui de la commune qui connait chaque été un étiage plus ou moins sévère de sa ressource entraînant des difficultés importantes pour maintenir l'alimentation de sa population.

Le secours, utilisé pour la première fois en 2021, est depuis sollicité tous les ans lors de la période estivale ou en cas d'aléas techniques sur les installations de la commune.

L'unique captage de la commune est situé dans son centre, dans un environnement urbain qui le rend vulnérable s'agissant de sa qualité, et l'unique réservoir de la commune est un ouvrage vieillissant.

Ainsi la commune a investi depuis quelques années dans la recherche d'une nouvelle ressource.

Un forage de reconnaissance à 246 mètres de profondeur et des tests ont été réalisés dans le

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Vallon du Sautet. Ceux-ci s'étant révélés concluants, la commune a sollicité auprès de l'Agence Régionale de Santé les autorisations de prélèvement qui lui ont été accordées en novembre 2020 pour un volume de 125 000 m^3 par an.

Cependant, faute de moyens financiers suffisants, la commune n'a pas été en mesure d'engager les travaux qui permettraient l'utilisation de cette nouvelle ressource.

En 2023, Madame le Maire a ainsi sollicité le Syndicat pour qu'une adhésion de la commune au Syndicat soit étudiée.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues depuis, principalement sur les aspects techniques, afin d'identifier dans quelles conditions l'exploitation du réseau de la commune pourrait être reprise et les nouveaux ouvrages construits.

Un comité de pilotage et des groupes thématiques vont être constitués pour traiter tous les sujets nécessaires à cette adhésion (technique, réglementaire, foncier, finances et patrimoine, prix de l'eau, juridique et intégration dans le contrat de concession).

Pour mettre en œuvre le processus d'adhésion, la commune bénéficie de l'appui technique et administratif de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Mont de Vaucluse (CCPSMV) qui fera partie des groupes de travail.

Par délibération du Conseil municipal de Fontaine-de-Vaucluse n° 2025-47 en date du 14 mai 2025 la commune a sollicité officiellement son adhésion au Syndicat et le transfert de la compétence « eau potable » à compter du 1er janvier 2026.

À la lumière des données partagées et étudiées, le Syndicat a fait connaître à la commune, qui les a acceptées, les conditions dans lesquelles l'adhésion pourrait être envisagée au 1er janvier 2026 :

- dans l'attente de la construction et de la mise en service des nouveaux ouvrages dans le Vallon du Sautet (équipement du forage et construction du réservoir), l'alimentation de la commune s'effectuera depuis l'interconnexion en conservant le réservoir actuel, sous réserve de la réalisation impérative par la commune des investissements suivants, avant le 31 décembre 2025 :
- nettoyage réglementaire et mise en conformité du réservoir ;
- réparation des vannes stratégiques situées sur la canalisation d'adduction- distribution alimentant le réservoir ;
- l'alignement des tarifs (abonnement et part variable tranches 1, 2 et 3) sur ceux du Syndicat ;
- l'intégration de Fontaine-de-Vaucluse dans le périmètre du contrat de délégation de service public à la date du 1er janvier 2026.

Les ouvrages à construire Vallon du Sautet représentent un investissement prévisionnel de 1,5 million d'euros HT pour lequel la commune a obtenu une subvention de 670 000 € de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui sera transférée au Syndicat. Les procédures de marché public nécessaires à la réalisation de ces travaux seront lancées début 2026, la commune s'étant engagée à remettre au Syndicat un dossier de consultation des entreprises finalisé.

S'agissant de la mise à niveau du patrimoine communal (plan pluriannuel de renouvellement de canalisations, branchements et compteurs avec installation de la télérelève, mise en place

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

d'accessoires de réseau de type débitmètres et prélocalisateurs de fuite, etc.) le montant prévisionnel des investissements est chiffré à 3,8 millions d'euros. Ces investissements seront planifiés sur une période pouvant aller de 3 à 5 ans, en fonction des capacités financières du Syndicat.



Le Comité syndical, par délibération n° 24-2025 du 10 juillet 2025, a approuvé le transfert de la compétence « eau potable » de la commune de Fontaine-de-Vaucluse au profit du Syndicat et à son intégration dans le périmètre syndical à compter du 1er janvier 2026.

Les collectivités adhérentes du Syndicat ont reçu notification de cette délibération et doivent désormais se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune.

En effet, une majorité qualifiée, c'est-à-dire représentant les deux tiers des collectivités adhérentes de notre Syndicat et la moitié de la population totale, ou bien la moitié des collectivités adhérentes regroupant les deux tiers de la population, **devra se dégager pour permettre au Préfet de Vaucluse d'acter la modification du périmètre syndical par arrêté.**

Par délibération n° 2025-46 du 17 décembre 2025 le comité a approuvé un avenant n°3 au contrat de concession pour déterminer les conditions d'intégration de la commune dans le contrat.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

ANNEXES

Annexe 1
Facture type 120 m³ au 1er Janvier 2026

SYNDICAT DES EAUX DURANCE - VENTOUX

SIMULATION DE LA FACTURE TYPE 120 m³

concerne uniquement la part eau potable (hors assainissement)

TARIFS AU 1er JANVIER 2026

SYNDICAT DURANCE-VENTOUX	Qté	Prix Unitaire	Montant
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire			
Abonnement semestriel	**2**	18,44 €	36,88 €
Consommation de 0 à 60 m³	**60**	0,5195 €	31,17 €
Consommation > 60 m³ (dans le semestre*)	**60**	0,8363 €	50,18 €
Sous-total 1			**118,23 €**
Part de la Collectivité			
Abonnement semestriel	**2**	11,50 €	23,00 €
Consommation de 0 à 60 m³	**60**	0,4436 €	26,62 €
Consommation de 61 m³ à 120 m³ (dans le semestre*)	**60**	0,8870 €	53,22 €
Consommation > 120 m³ (dans le semestre*)	**0**	1,1000	0,00 €
Sous-total 2			**102,84 €**
Total eau (hors taxes) / an			**221,07 €**
Redevances Organismes publics Agence de l'eau RMC			
Redevance Prélèvement [ex Préservation des ressources en eau]/ m³	**120**	0,0780 €	9,36 €
Redevance Performance [ex Redevance de lutte contre la pollution] / m³	**120**	0,0444 €	5,33 €
Redevance Consommation / m³	**120**	0,39 €	46,80 €
Total redevances (hors taxes) / an		*0,512 €*	**61,49 €**
TOTAL GENERAL HORS TVA			**282,56 €**
Prix moyen HT / m³			*2,3546 €*
TVA (5,5%)			15,54 €
		TOTAL TTC	**298,10 €**
		Soit le m³ avec abonnement TTC pour 120 m³ par an	*2,48 €*

* le cout unitaire s'appliquera uniquement pour la part supérieure à 60 m3 consommée dans le semestre
exemple : 65 m3 consommés au 1er semestre et 55m3 consommés au 2nd semestre (soit 120 m3 /an):
le tarif sera majoré uniquement pour les 5 m3 du premier semestre

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2026

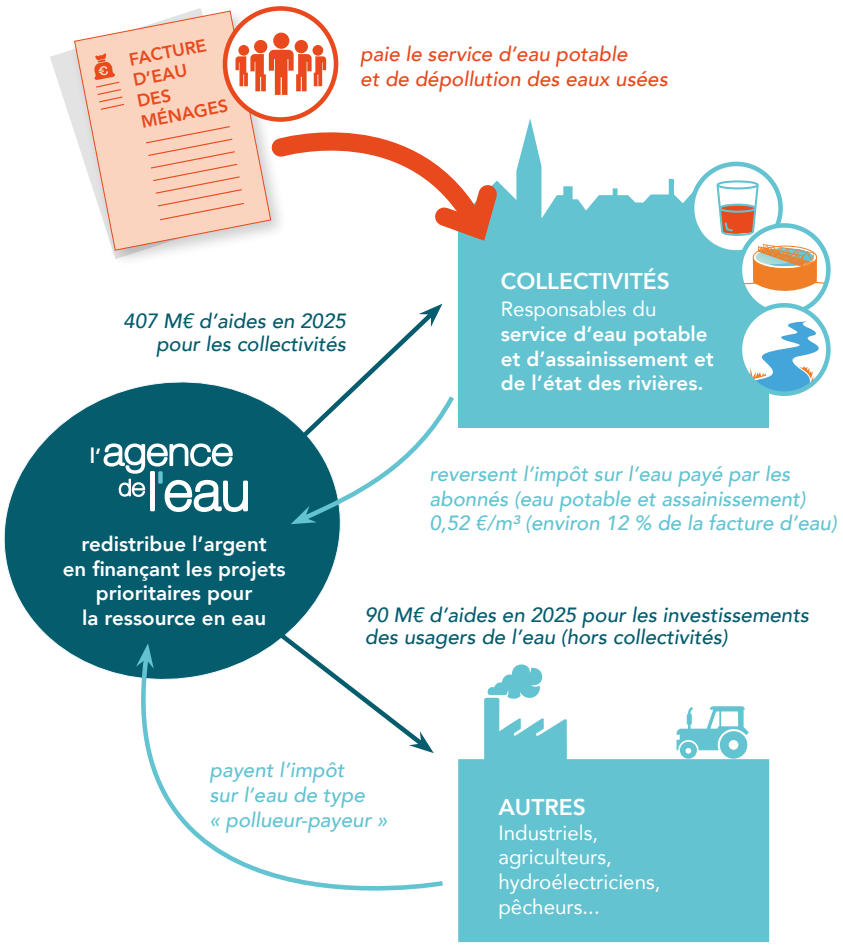
L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,69 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de **redevances fiscales** payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **dédié à la préservation de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2024.



SAUVONS L'EAU !

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2025

56 % des aides attribuées en 2025 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique

▶ Pour organiser la sobriété et économiser l'eau (tous usages)

105 M€ d'aides

Les opérations aidées ont permis d'économiser **23 Mm³ : 9,3 Mm³ pour l'eau potable**, **9,8 Mm³ pour l'agriculture et 3,5 Mm³ pour l'industrie** et les autres activités économiques. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 415 000 habitants. En complément,**12 Mm³ substitués** pour soulager les ressources en déséquilibre quantitatif.

▶ Pour favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

110 M€ d'aides

108 km de rivières restaurées et 62 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
Les aides ont également permis de préserver et restaurer **1617 ha de zones humides.**
L'agence intervient également en faveur de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des actions permettant de restaurer les fonctions naturelles des nurseries pour un équivalent de 1340 m de linéaire.

▶ Pour réduire les pollutions domestiques et gérer à la source les eaux pluviales

195 M€ dont 45 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

22 stations d'épuration, parmi les plus impactantes pour le milieu, mises aux normes.
160 ha désimperméabilisés pour déconnecter les eaux pluviales et permettre à l'eau de s'infiltrer (40,5 M€ d'aides).

▶ Pour réduire les pollutions d'origine industrielle

6,1 M€

615 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.
Au total, 47 M€ d'aides attribuées aux industriels et autres activités économiques (réduction des pollutions, économies d'eau, aides en faveur des milieux...)

▶ Pour réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates

17,8 M€ pour soutenir le changement de pratiques permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants

Au total, 47 M€ d'aides attribuées à la profession agricole (réduction des pollutions, économies d'eau, mesures agro-environnementales et climatiques…).

▶ Pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

112 M€ dont 60 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

4 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée.

▶ Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau

22 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau : animation des politiques de l'eau, études générales, suivi et surveillance des eaux, communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau à l'environnement

▶ Pour soutenir des actions de coopération à l'international

6,2 M€ pour permettre de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

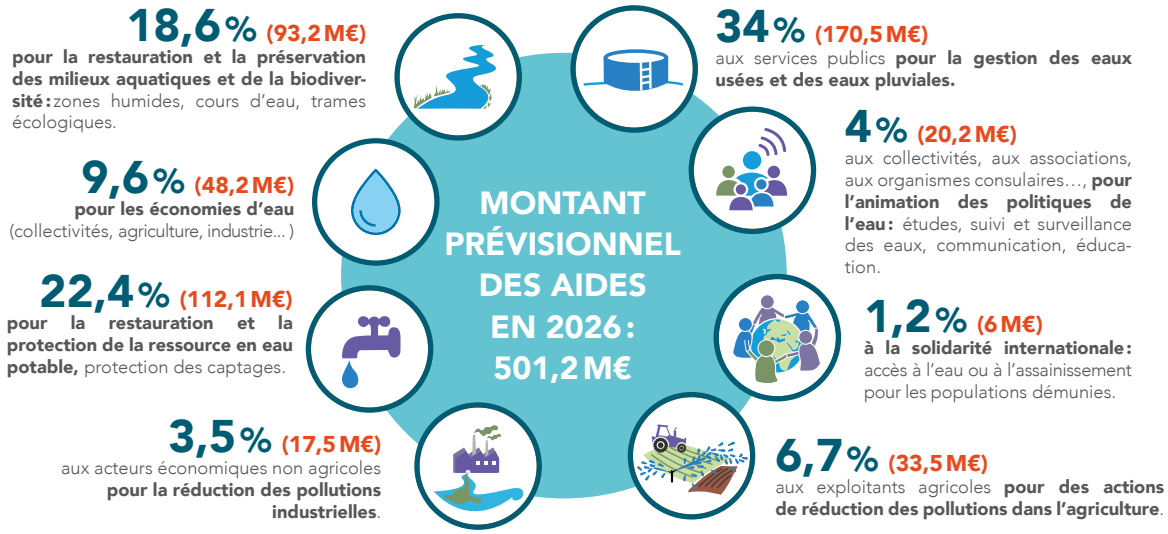
L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2026

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



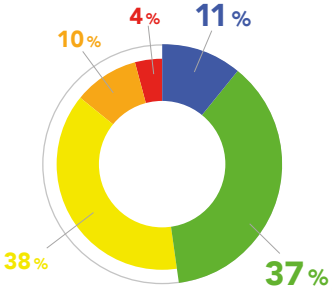
Ces recettes contribuent au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) (108 M€), à la mesure de la qualité des milieux aquatiques (10 M€) et à l'accompagnement des projets sous forme d'aides.



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données État des lieux 2025



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau reflète une baisse très nette de la pollution d'origine domestique et industrielle. Cette amélioration est le fruit de la mise aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration de nos bassins, ainsi que de l'évolution de la réglementation qui interdit l'usage de certains micropolluants, notamment les plus toxiques.

Les nombreux travaux visant à rétablir la continuité des cours d'eau, à leur rendre leur naturalité, ont également permis une évolution positive de la faune et la flore peuplant ces milieux.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité des cours d'eau** restent **l'artificialisation de leur lit, les seuils et barrages qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques**, ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs**, notamment dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions.



91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.



Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 16 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 40 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 338 000 habitants permanents
- 3,5 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUCTION SYND.CHEVAL BLANC

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	**A** : Eau de bonne qualité **B** : Eau de qualité convenable **C** : Eau de qualité insuffisante **D** : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE DES ISCLES, FORAGE DES PONTS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 32445 personnes sur 21 communes (BEAUMETTES, BONNIEUX, CABRIERES-D'AVIGNON, CHEVAL-BLANC, GARGAS, GORDES, GOULT, JOUCAS, LACOSTE, LAGNES, LIOUX, MAUBEC, MENERBES, MURS, OPPEDE, ROBION, ROUSSILLON, SAINT-PANTALEON, SAINT-SATURNIN-LES-APT, TAILLADES, VILLARS). Le responsable des installations est : « SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **20/06/2026**

UDI **084000184**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **78**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **5,17 mg/L**
Valeur maxi : **5,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **181**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,0875 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **31,1 °f**
Valeur maxi : **32,3 °f**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUCTION SYNDICALE CAVAILLON

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE DU GRENOUILLET, FORAGES GRANDES BASTIDES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 63715 personnes sur 6 communes (CAUMONT-SUR-DURANCE, CAVAILLON, ISLE-SUR-LA-SORGUE (L'), SAUMANE-DE-VAUCLUSE, THOR (LE), VELLERON). Le responsable des installations est : « SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **20/06/2026**

UDI **084000183**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **124**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **3,79 mg/L**
Valeur maxi : **6,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **181**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0,114 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,001 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,001 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **29,1 °f**
Valeur maxi : **32,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUC.CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE DU GRENOUILLET, FORAGE DU MOULIN, FORAGES GRANDES BASTIDES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3328 personnes sur 1 commune (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE). Le responsable des installations est : « SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **20/06/2026**

UDI **084000076**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **3,9 mg/L**
Valeur maxi : **4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **181**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,11 mg/L**
Valeur maxi : **0,11 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **20,9 °f**
Valeur maxi : **35,1 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Annexe 4 – Les fiches par communes

BONNIEUX	2024	2025
habitants	1 203	1 203
abonnés	1 261	1 271
réseau	78 222 ml	78 339 ml
réseau/abonné	62.03 ml	61.63 ml
m³ consommés	246 161	264 000
consommation domestique moyenne	169	170
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

CABRIERES d'AVIGNON	2024	2025
habitants	1 837	1 837
abonnés	1 131	1 157
réseau	40 335 ml	41 916 ml
réseau/abonné	35.66 ml	36.23 ml
m³ consommés	190 337	195 150
consommation domestique moyenne	160	152
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

CAUMONT-SUR-DURANCE	2024	2025
habitants	5 532	5 532
abonnés	2 606	2 617
réseau	44 008 ml	43 911 ml
réseau/abonné	16.89 ml	16.78 ml
m³ consommés	247 406	277 496
consommation domestique moyenne	89	99
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

CAVAILLON	2024	2025
habitants	26 298	26 298
abonnés	13 236	13 347
réseau	193 961 ml	194 720 ml
réseau/abonné	14.65 ml	14.59 ml
m³ consommés	1 373 655	1 352 590
consommation domestique moyenne	82	81
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	2024	2025
habitants	3 510	3 510
abonnés	1 685	1 738
réseau	34 556 ml	34 499 ml
réseau/abonné	20.51 ml	19.85 ml
m³ consommés	205 428	216 019
consommation domestique moyenne	109	110
alimentée par le captage du Moulin – Châteauneuf-de-Gadagne		

CHEVAL-BLANC	2024	2025
habitants	4 401	4 401
abonnés	2 023	2 041
réseau	66 594 ml	66 698 ml
réseau/abonné	32.92 ml	32.68 ml
m³ consommés	176 841	184 306
consommation domestique moyenne	81	82
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

GARGAS	2024	2025
habitants	3 095	3 095
abonnés	1 842	1 838
réseau	55 623 ml	55 482 ml
réseau/abonné	30.20 ml	30.19 ml
m³ consommés	234 605	232 862
consommation domestique moyenne	103	101
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

GORDES	2024	2025
habitants	1 699	1 699
abonnés	1 895	1 892
réseau	105 080 ml	104 297 ml
réseau/abonné	55.45 ml	55.12 ml
m³ consommés	508 508	523 815
consommation domestique moyenne	217	233
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

GOULT	2024	2025
habitants	1 095	1 095
abonnés	939	937
réseau	57 195 ml	57 179 ml
réseau/abonné	60.91 ml	61.02 ml
m³ consommés	146 774	159 625
consommation domestique moyenne	151	164
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	2024	2025
habitants	20 467	20 467
abonnés	10 859	10 917
réseau	178 222 ml	178 749 ml
réseau/abonné	16.41 ml	16.37 ml
m³ consommés	1 221 638	1 168 788
consommation domestique moyenne	87	83
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

JOUCAS	2024	2025
habitants	356	356
abonnés	300	303
réseau	15 315 ml	15 245 ml
réseau/abonné	51.05 ml	50.31 ml
m³ consommés	78 197	98 999
consommation domestique moyenne	144	256
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

LACOSTE	2024	2025
Habitants	442	442
Abonnés	451	447
Réseau	24 836 ml	24 896 ml
réseau/abonné	55.07 ml	55.69 ml
m³ consommés	76 281	75 824
consommation domestique moyenne	150	150
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LAGNES	2024	2025
habitants	1 706	1 706
abonnés	878	885
réseau	40 570 ml	40 502 ml
réseau/abonné	46.21 ml	45.76 ml
m³ consommés	167 159	134 313
consommation domestique moyenne	121	96
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc (45%) et les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon (55%)		

LES BEAUMETTES	2024	2025
Habitants	307	307
Abonnés	220	219
Réseau	9 956 ml	9 962 ml
réseau/abonné	45.25 ml	45.49 ml
m³ consommés	45 272	47 744
consommation domestique moyenne	191	195
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

LES TAILLADES	2024	2025
habitants	2 002	2 002
abonnés	991	997
réseau	31 662 ml	31 326 ml
réseau/abonné	31.95 ml	31.42 ml
m³ consommés	96 904	99 581
consommation domestique moyenne	97	88
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

LE THOR	2024	2025
Habitants	9 035	9 035
Abonnés	4 103	4 164
Réseau	95 705 ml	95 971 ml
réseau/abonné	23.32 ml	23.04 ml
m³ consommés	478 808	491 423
consommation domestique moyenne	98	98
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide (Cavaillon)		

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LIOUX	2024	2025
habitants	294	294
abonnés	211	213
réseau	22 279 ml	22 279 ml
réseau/abonné	105.59 ml	104.59 ml
m³ consommés	30 118	28 337
consommation domestique moyenne	145	120
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

MAUBEC	2024	2025
Habitants	1 947	1 947
Abonnés	1 192	1 206
Réseau	31 438 ml	31 263 ml
réseau/abonné	26.37 ml	25.92 ml
m³ consommés	166 385	167 710
consommation domestique moyenne	118	113
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

MENERBES	2024	2025
habitants	1 000	1 000
abonnés	864	869
réseau	50 599 ml	50 481 ml
réseau/abonné	58.56 ml	58.09 ml
m³ consommés	166 466	164 599
consommation domestique moyenne	178	179
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

MURS	2024	2025
Habitants	410	410
Abonnés	416	414
Réseau	30 491 ml	30 523 ml
réseau/abonné	73.29 ml	73.72 ml
m³ consommés	88 848	90 468
consommation domestique moyenne	194	209
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

OPPEDE	2024	2025
habitants	1 313	1 313
abonnés	858	863
réseau	51 850 ml	51 709 ml
réseau/abonné	60.43 ml	59.91 ml
m³ consommés	118 480	122 046
consommation domestique moyenne	130	131
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

ROBION	2024	2025
Habitants	4 837	4 837
Abonnés	2 416	2 438
Réseau	61 070 ml	61 087 ml
réseau/abonné	25.28 ml	25.05 ml
m³ consommés	245 424	256 355
consommation domestique moyenne	93	91
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

ROUSSILLON	2024	2025
habitants	1 321	1 321
abonnés	1 105	1 108
réseau	58 190 ml	58 288 ml
réseau/abonné	55.66 ml	52.60 ml
m³ consommés	165 848	181 063
consommation domestique moyenne	140	144
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

SAINT-PANTALEON	2024	2025
Habitants	195	195
Abonnés	152	157
Réseau	3 958 ml	3 598 ml
réseau/abonné	26.04 ml	22.91 ml
m³ consommés	15 717	16 982
consommation domestique moyenne	107	113
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

SAINT-SATURNIN-LES-APT	2024	2025
habitants	3 022	3 022
abonnés	2 262	2 251
réseau	114 665 ml	114 360 ml
réseau/abonné	50.69 ml	50.80 ml
m³ consommés	331 554	312 578
consommation domestique moyenne	123	119
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

SAUMANE-DE-VAUCLUSE	2024	2025
Habitants	923	923
Abonnés	549	555
Réseau	33 334 ml	33 306 ml
réseau/abonné	60.72 ml	60.01 ml
m³ consommés	95 880	86 617
consommation domestique moyenne	172	142
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

VELLERON	2024	2025
habitants	3 157	3 157
abonnés	1 527	1 533
réseau	44 846 ml	44 933 ml
réseau/abonné	29.37 ml	29.31 ml
m³ consommés	166 343	170 606
consommation domestique moyenne	98	101
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

VILLARS	2024	2025
Habitants	785	785
Abonnés	530	536
Réseau	24 015 ml	24 039 ml
réseau/abonné	45.31 ml	44.85 ml
m³ consommés	47 176	46 636
consommation domestique moyenne	87	86
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

RECAP CHEQUES EAU - DURANCE VENTOUX

EXERCICE 2025

Report années antérieures 2018 à 2024 y compris les communes en négatif	**4 333,00 €**

DOTATION ANNUELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2025	12 931,00 €	**10000€*1,2931**
Neutralisation Report négatif de 2024	-5 965,93 €	
Report au 31/12/2023	38 372,40 €	
Dotation 2024	13 272,00 €	
Avenant 2024	-37 271,40 €	
Montant accordé 2024	-10 040,00 €	
TOTAL ENVELOPPE 2025	**11 298,07 €**	

Total nombre de chèques année N	**564,90 €**

Arrêté le présent état à la somme de :	Nombre de chèques total	564,9	Chèques pour un total de	11 298,07 €
	Chèques distribués	218	Chèques pour un total de	4 360,00 €
	Chèques refusés			
	Chèques restants	346,9	**Enveloppe restante**	**6 938,07 €**

COMMUNE	CODE INSEE	Nbre de chèques dotation 2025	Montant dotation N 2025	Nbre de demandes	Refus	Accord	Montants accordés	Nbre de chèques restants enveloppe 2025	Montant restant enveloppe 2025
BONNIEUX	84020	16,36	327,17 €	4	0	4	80,00 €	12,36	247,17 €
CABRIERES D AVIGNON	84025	15,7	314,06 €	4	0	4	80,00 €	11,7	234,06 €
CAUMONT SUR DURANCE	84034	23,14	462,81 €	22	0	22	440,00 €	1,14	22,81 €
CAVAILLON	84035	76,74	1 534,79 €	36	0	36	720,00 €	40,74	814,79 €
CHATEAUNEUF DE GADAGNE	84036	18,5	369,93 €	0	0	0	0,00 €	18,5	369,93 €
CHEVAL BLANC	84038	20,2	404,01 €	0	0	0	0,00 €	20,2	404,01 €
GARGAS	84047	19,29	385,76 €	19	0	19	380,00 €	0,29	5,76 €
GORDES	84050	19,56	391,11 €	18	0	18	360,00 €	1,56	31,11 €
GOULT	84051	14,74	294,70 €	0	0	0	0,00 €	14,74	294,70 €
JOUCAS	84057	11,51	230,25 €	0	0	0	0,00 €	11,51	230,25 €
LACOSTE	84058	12,27	245,48 €	0	0	0	0,00 €	12,27	245,48 €
LAGNES	84062	14,43	288,54 €	8	0	8	160,00 €	6,43	128,54 €
LETHOR	84132	30,69	613,78 €	30	0	30	600,00 €	0,69	13,78 €
LES BEAUMETTES	84013	11,11	222,19 €	0	0	0	0,00 €	11,11	222,19 €
LES TAILLADES	84131	15	299,94 €	0	0	0	0,00 €	15	299,94 €
LIOUX	84066	11,06	221,28 €	0	0	0	0,00 €	11,06	221,28 €
L'ISLE SUR LA SORGUE	84054	64,76	1 295,10 €	51	0	51	1 020,00 €	13,76	275,10 €
MAUBEC	84071	16,01	320,21 €	0	0	0	0,00 €	16,01	320,21 €
MENERBES	84073	14,36	287,13 €	0	0	0	0,00 €	14,36	287,13 €
MURS	84085	12,1	241,95 €	0	0	0	0,00 €	12,1	241,95 €
OPPEDE	84086	14,33	286,53 €	0	0	0	0,00 €	14,33	286,53 €
ROBION	84099	22,18	443,65 €	20	0	20	400,00 €	2,18	43,65 €
ROUSSILLON	84102	15,57	311,44 €	0	0	0	0,00 €	15,57	311,44 €
SAINT PANTALEON	84114	10,77	215,33 €	0	0	0	0,00 €	10,77	215,33 €
SAINT SATURNIN D APT	84118	21,41	428,12 €	6	0	6	120,00 €	15,41	308,12 €
SAUMANE DE VAUCLUSE	84124	12,77	255,37 €	0	0	0	0,00 €	12,77	255,37 €
VELLERON	84142	17,7	353,99 €	0	0	0	0,00 €	17,7	353,99 €
VILLARS	84145	12,67	253,45 €	0	0	0	0,00 €	12,67	253,45 €
		564,9	**11 298,07 €**	**218**	**0**	**218**	**4 360,00 €**	**346,9**	**6 938,07 €**

ENVELOPPE 2025 = 10 000€*1,2931		**12 931,00 €**
NEUTRALISATION COMMUNES NEGATIVES AU 31.12.2024		**-5 965,93 €**
CAVAILLON	-4301,3	
JOUCAS	-286,26	
L'ISLE S/ LA SORGUE	-1378,37	
REPORT SOLDE ENVELOPPE AU 31.12.2024		**4 333,00 €**
ENVELOPPE 2025 A REPARTIR		**11 298,07 €**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE



2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

L'INSTITUTION

Créé par arrêté préfectoral du 26 novembre 1946, le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est aujourd'hui un syndicat mixte fermé composé de 28 délégués représentant les 28 communes adhérant directement ou par le biais d'une Communauté de communes ou d'une Communauté d'Agglomération, à raison d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune désignés par les conseils municipaux ou communautaires.
Le Comité syndical a été intégralement renouvelé à l'issue des élections municipales et communautaires de 2020.

Collectivité	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
GRAND AVIGNON (Caumont-sur-Durance)	M. Jean-Luc LUSTENBERGER	Mme Dominique LIBES
GRAND AVIGNON (Velleron)	M. Franck PESCHIER	M. Hervé BERENGUER
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Les Beaumettes)	Mme Claire ARAGONES	M. Jacques MACHEFER
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Cheval-Blanc)	M. Félix BOREL	Mme Gaétane CATALANO-LLORDES
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Cabrières)	Mme Delphine CRESP	M. Jean-Pierre LEYRE
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Cavaillon)	M. Gérard DAUDET	M. Gérard JUSTINESY
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Les Taillades)	M. Philippe GUILLOT	Mme Nicole GIRARD
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Gordes)	M. Richard KITAEFF	M. Romain FERRARI
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Oppède)	M. Yoann POBES	M. Thibaut BRADY
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Robion)	M. Patrick SINTES	M. Michel NOUVEAU
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Maubec)	M. Philippe STROPPIANA	M. Frédéric MASSIP
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Lagnes)	M. Claude SILVESTRE	Mme Véronique MILESI
PAYS D'APT – LUBERON (Roussillon)	M. Michel BORDE	Mme Michèle MALIVEL
PAYS D'APT – LUBERON (Murs)	M. Philippe BOUYGES	M. André BRIEULLE
PAYS D'APT – LUBERON (Goult)	M. Gérard CHABAUD	M. Éric LAUGIER
PAYS D'APT – LUBERON (Villars)	M. Jean-Baptiste CORNAND	M. Fabien HENAREJOS
PAYS D'APT – LUBERON (Gargas)	M. Jérôme DAUMAS	M. Serge AUBERT
PAYS D'APT – LUBERON (Bonnieux)	M. Patrick DEVAUX	M. Yannick MEYSSARD
PAYS D'APT – LUBERON (Lioux) (modification des représentants au 28/02/2025)	M. Patrice FOURNIER	M. Thierry GARCIN
PAYS D'APT – LUBERON (Joucas)	M. Maurice JEAN	M. Lionel NICOLAS
PAYS D'APT – LUBERON (St-Saturnin-lès-Apt)	M. Bernard MAZOYER	M. Laurent TESSIER
PAYS D'APT – LUBERON (St Pantaléon)	M. Luc MILLE	M. Rémy ABAD
PAYS D'APT – LUBERON (Lacoste)	Mme Marie-Monique PAQUIN	Mme Aline SALVAUDON
PAYS D'APT – LUBERON (Ménerbes)	M. Christian RUFFINATTO	M. Patrick MERLE
CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	M. Jean-Paul VILMER	M. Stéphan POYNARD
LE THOR	M. Christian ROYER	M. John BROUET
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	M. Denis SERRE	M. Ludovic GERMAIN
SAUMANE-DE-VAUCLUSE	M. Philippe MORELLO	M. Patrick SIMBOLOTTI

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les instances

Le Syndicat est administré par deux instances délibérantes (le Comité syndical et le Bureau), et par le Président, organe exécutif, qui a lui-même donné délégation à ses Vice-présidents.

Le Comité syndical

Le Comité qui réunit l'ensemble des représentants des collectivités membres :

- Élit le Président et le Bureau et leur donne délégation pour le règlement de certaines affaires ;
- Désigne les membres du Comité qui siègent au sein des commissions syndicales et des organismes extérieurs ;
- Adopte son règlement intérieur ;
- Adopte les statuts de l'établissement public.

Il délibère notamment sur :

- Le budget et le compte administratif du Syndicat ;
- Le prix de l'eau ;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau ;
- La délégation du service de l'eau potable et les avenants à la convention ;
- Le rapport annuel du délégataire ;
- Les programmes d'investissements nécessitant un recours à des procédures formalisées de mise en concurrence en raison de leur montant ;
- Les demandes de subventions ;
- Les acquisitions et aliénations de biens mobiliers et immobiliers ainsi que les servitudes liées à la distribution d'eau potable ;
- Les conventions d'occupation du domaine public ;
- Les diverses conventions types que le Syndicat contracte avec des tiers (dévoiement du réseau, mise à disposition des données SIG, réfections de voirie, rétrocession de réseau de lotissements au réseau public…) ;
- La gestion du personnel (création d'emplois, régime indemnitaire, …).

Le Comité syndical se réunit traditionnellement, et conformément à la réglementation, au minimum une fois par semestre. **Les cinq séances de 2025 ont donné lieu à cinquante-quatre délibérations.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Le Bureau

Le Comité a fixé à huit le nombre de membres du Bureau syndical pour la nouvelle mandature, dont, en sus du Président, trois Vice-présidents et quatre autres membres.

Le Président :

Gérard DAUDET

Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Maire de Cavaillon

Vice-présidents :

Félix BOREL

Maire-Adjoint de Cheval-Blanc

Denis SERRE

Maire-Adjoint de L'Isle-sur-la-Sorgue

Membres :

Jérôme DAUMAS

Conseiller municipal de Gargas

Franck PESCHIER

Conseiller municipal de Velleron

Luc MILLE

Maire de Saint-Pantaléon

Christian ROYER

Conseiller municipal délégué du Thor

Le Bureau syndical a reçu délégation pour :

- Créer des emplois non permanents permettant de recruter temporairement du personnel non titulaire ;
- Consentir des avoirs techniques pour les consommations d'eau inhabituelles des abonnés, consécutives à des travaux réalisés par ou pour le compte du Syndicat ;
- Accorder des écrêtements sur facture d'eau en cas de fuite après compteurs, aux catégories d'abonnés ne pouvant bénéficier des dispositions de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit n° 2011-525 du 17 mai 2011 et de son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012, dite loi Warsmann ;
- Se prononcer sur les demandes de remises gracieuses sur factures d'eau susceptibles d'être consenties à certains abonnés en raison de leur situation personnelle ;
- Accepter les offres de concours relatives aux extensions de réseau dont le linéaire est supérieur à 200 mètres.

Le Bureau se réunit également au minium une fois par semestre pour examiner les dossiers relevant de sa compétence et préparer les séances de l'assemblée délibérante. **Le bureau s'est réuni six fois en 2025 et a pris douze délibérations.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Le Président

En qualité d'organe exécutif, le Président dispose de pouvoirs propres. Il représente le Syndicat, préside le Comité et le Bureau, en fixe l'ordre du jour, prépare et exécute les délibérations des organes délibérants, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, recrute le personnel.

Il a également reçu **délégation du Comité** syndical, pendant toute la durée du mandat, pour :

• Procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par celui-ci, et à toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risque de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget ;

• Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;

• Prendre toute décision concernant les avenants à tout type de marché ou accord cadre d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisées en vigueur lorsqu'il s'agit d'avenant en moins-value, ou dépourvu d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 15 % du montant initial du marché ou de l'accord cadre lorsque les crédits sont prévus au budget ;

• Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

• Passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

• Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;

• Accepter les dons et legs non grevés de charge ou de condition ;

• Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

• Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

• Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

• Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui, en demande comme en défense, en 1ère instance, appel ou cassation devant toutes juridictions et quel que soit le domaine du contentieux y compris dans la mise en œuvre d'actions en référé et transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;

• Déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile auprès des instances habilitées ;

• Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de service du Syndicat dans la limite de 10 000 € ;

• Réaliser des lignes de trésorerie dans la limite d'1 million € ;

• Autoriser au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

• Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets syndicaux et signer les conventions à conclure lorsque celles-ci sont accordées ;

• Saisir pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, notamment dans le cadre des dispositions de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

• Conclure les conventions constitutives de servitude de passage et de tréfonds sous seing privé au bénéfice du Syndicat, ainsi que signer tous les documents qui y sont relatifs ;

• Signer les conventions de rétrocession de réseaux privés au Syndicat ;

• Accepter les offres de concours relatives aux extensions de réseau dont le linéaire est inférieur ou égal à 200 mètres ;

• Signer toute convention ou accord au titre du dispositif des « certificats d'économies d'énergie » à l'occasion de la réalisation d'actions générant des économies d'énergie.

Il est seul chargé de l'administration mais peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents.

Il rend compte de ses décisions et des travaux du Bureau à chaque réunion du Comité. **Dix-sept décisions ont été prises en 2025.**

Les Vice-présidents

Ils ont été élus par le Comité et disposent d'une délégation de fonctions et de signature du Président :

M. Félix BOREL, 1er Vice-président, est délégué au patrimoine, aux travaux, à l'urbanisme, à l'environnement et au développement durable ;

M. Denis SERRE, 2ème Vice-président, est délégué au suivi de la délégation de service public, à la communication, aux actions de solidarité et de coopération décentralisée ;

M. Francis FARGE, 3ème Vice-président, est délégué aux ressources humaines et aux moyens généraux.

Ils ont également reçu délégation dans l'ordre de leur nomination aux fins de signer au nom et pour le compte du Syndicat les actes administratifs constitutifs de servitude de passage et de tréfonds.

Les Commissions techniques

Présidées de droit par le Président du Syndicat, leurs membres ont été désignés ou élus par le Comité à la représentation proportionnelle. Les délégués sont ainsi associés aux processus de prise de décisions et participent aux réflexions menées au sein de la structure sur la gestion du service d'eau potable.

La Commission d'Appel d'Offres

Cette Commission est constituée, outre le Président ou son représentant, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, désignés par l'assemblée délibérante, tous membres avec voix délibérative.
Elle est complétée par des membres à voix consultative, dont le Trésorier principal de Cavaillon, comptable du Syndicat, et le représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Pour certaines affaires, les assistants à maîtrise d'ouvrage ou les maîtres d'œuvre peuvent participer aux réunions de la commission en qualité de personnalités compétentes.
Cette Commission est compétente pour agréer les candidatures des procédures de marchés publics dites « procédures formalisées », ouvrir les offres et procéder à leur jugement.
En 2025, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à sept reprises.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

La Commission MAPA (Marchés à Procédure Adaptée)

Compte tenu des seuils de procédure, et comme indiqué précédemment, la CAO ne se réunit que rarement. Monsieur le Président a donc décidé de mettre en place une commission dite MAPA pour les marchés passés selon une procédure adaptée.
Cette commission, non obligatoire et non prévue par la réglementation, relève de l'organisation interne de la commande publique au sein de la collectivité.
Celle-ci est **consultée, pour avis, sur les attributions des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe se situe entre 90 000 € HT (seuil de publicité nationale) et les seuils en vigueur des procédures formalisées au-delà desquels la Commission d'Appel d'Offres est compétente.**
Elle est composée de membres du Bureau.
Des personnalités extérieures et un ou plusieurs agents des services peuvent participer aux réunions de la commission en raison de leur compétence dans la matière sans toutefois prendre part aux délibérations de la commission. **Elle s'est réunie trois fois en 2025.**

La Commission de délégation de service public

La Commission de Délégation de Service Public est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public en la personne du Président, ou son représentant, et par **5 membres du Comité élus en son sein à la représentation proportionnelle.**
Cette commission est chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres et d'émettre un avis sur celles-ci.
Elle doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation de son montant global supérieur à 5 % (article L. 1411-6 CGCT).
Il n'a pas été nécessaire de la réunir en 2025.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, prévue à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet aux représentants d'usagers de s'exprimer sur toute question liée au service public de l'eau potable. Elle se réunit au moins une fois par an pour prendre connaissance du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service.
Elle est constituée de **3 délégués élus** par le Comité syndical en son sein et des **représentants de 3 associations** d'usagers et de consommateurs, de défense de l'environnement et d'associations caritatives.
Les trois associations siégeant sont : **l'Association de Défense des Contribuables Cavaillonnais, l'Association Environnement et Qualité de Vie à Cheval-Blanc et l'Association Force Ouvrière Consommateurs de Vaucluse.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

QUELQUES FAITS MARQUANTS EN 2025

Les opérations

Découvrez en images quelques réalisations 2025

Les Opérations > 50 000 € HT

COMMUNE		CARACTÉRISTIQUES				€ HT
		NATURE	Longueur	Branche-ments neufs	Branche-ments renouvellés	
BONNIEUX	Chemin des Croix	Renouvellement en Fonte Ø150 et PVC Ø63 avec reprise des branchements	600	0	14	201 157 €
CAUMONT SUR-DURANCE	Chemin des Oliviers	Renouvellement en Fonte Ø100 et PEHD Ø63 avec reprise des branchements	236	0	16	92 014 €
CAVAILLON	Chemin des Châteaux	Renouvellement en Fonte Ø150 avec reprise des branchements	242	6	1	112 012 €
	Avenue du Général de Gaulle / Rue Vincent Van Gogh	Renouvellement en Fonte Ø450, 200, Ø150 et Ø100 avec reprise des branche-ments	784	0	5	869 218 €
	RD24 – Route de Lagnes	Renouvellement en Fonte Ø100, 200, Ø300 et Ø400 avec reprise des branche-ments	2345	4	38	1 994 454 €
GARGAS	Avenue de Castagne	Renouvellement en Fonte Ø100 et Fonte Ø60 avec reprise des branchements	160	0	10	99 131 €
	Avenue des Lavandières	Renouvellement en Fonte Ø100 avec reprise des branchements	83	0	3	52 638 €
	RD201 et avenue de Castagne	Renouvellement en Fonte Ø100, Fonte Ø60 et PEHD Ø50 avec reprise des bran-chements	276	1	5	66 892 €

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

COMMUNE		CARACTÉRISTIQUES				€ HT
		NATURE	Longueur	Branche-ments neufs	Branche-ments renouvellés	
GORDES	RD103 Route des Beaumettes	Renouvellement en Fonte Ø300, Fonte Ø150, Fonte Ø100 et PEHD Ø50 avec reprise des branchements	1270,3	0	10	597 861,62 €
	Chemin des Goges	Renouvellement en PVC Ø110	459	0	10	97 321 €
LACOSTE	Chemin des Jassines	Renouvellement en PVC Ø110	440	0	16	116 212 €
LAGNES	Rue de la République	Renouvellement en Fonte Ø150 et Fonte Ø100 avec reprise des branchements	298,5	0	22	134 329 €
LE THOR	Route d'Orange Nord	Renouvellement en Fonte Ø200, Fonte Ø100 et Fonte Ø60 avec reprise des branchements	248	0	11	144 333 €
LES TAILLADES	Avenue du Château	Renouvellement Fonte Ø150 avec reprise des branchements	206.6	0	22	134 329 €
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	Résidence de la Pyramide	Renouvellement Fonte Ø100 avec reprise des branchements	343	0	29	128 645 €
ROBION	Chemin de l'Escanson	Renforcement PVC Ø63	317	0	17	76 491 €
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	Pas de Leouse	Renouvellement PVCØ63 avec reprise des branchements	175	0	4	66 286 €
	RD2 Rte de Gordes	Renouvellement Fonte Ø100 et PVC Ø63 avec reprise des branchements	1067	0	5	367 948 €
GARGAS	Chemin des Bricolets	Renouvellement Fonte Ø100 avec reprise des branche-ments	550	0	13	215 634 €
SAUMANE	Demeure du Lucques	Mise en œuvre de deux régulateurs de pression	2,5	0	0	65 550 €
TERRITOIRE SYNDICAL	Cavaillon, Caumont-sur-Durance	Renouvellement de sondes à insertions par des débitmètres	6	0	0	62 640 €
	L'Isle-sur-la-Sorgue Le Thor	Programme de réduction des pressions	367	0	0	440 622 €
VELLERON	Chemin des Gypières	Maillage Fonte Ø 100 et renouvellement des bran-chements	61,5	0	27	72 655 €

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Cavaillon :
RD24 Renouvellement de la conduite en fonte ductile DN400 sur 2 580 ml

En date du 19 juin 2024, le Conseil Départemental de Vaucluse a diffusé ses travaux triennaux (2025-2028) pour l'agence de Pertuis.

Le tronçon de la RD 24 (PR10+360 à PR12+067) situé au nord de Cavaillon a attiré l'attention des techniciens du Syndicat. Cette route héberge une canalisation fonte grise ø 300 datée de 1968. Après étude de ses caractéristiques, il a été décidé de procéder à son renouvellement.

Cependant notre conduite est posée au-delà du tronçon rénové par le département. Il a donc été décidé de renouveler l'ensemble de notre conduite, soit depuis le système té vannes posées en 2021 jusqu'à l'entrée de ville de Cavaillon, puis sur le chemin de Donne de Ratacan.

Compte-tenu des délais très courts imposés par cette coordination, il a été décidé de recourir à une maîtrise d'œuvre externe confiée après mise en concurrence au cabinet Merlin.

Travaux : **avril 2025 à novembre 2025**

Coût de l'opération : **2 millions € HT**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

La journée mondiale de l'eau

Dans le cadre du dispositif municipal du Passeport du Civisme de la ville de Cavaillon, les élèves des écoles et collèges de la commune ont laissé parler leur créativité ...

Les élèves des écoles et collèges de la commune ont participé à un concours d'affiches pour défendre une cause essentielle : la préservation de l'eau.

Parmi toutes les réalisations, huit ont particulièrement retenu l'attention du jury composé du Conseil Municipal des Jeunes de la commune de Cavaillon, du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux et de son délégataire Suez.

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'eau qui s'est tenue le 22 mars, l'ensemble des œuvres réalisées ont été mises à l'honneur et exposées à la médiathèque de Cavaillon du 15 au 22 mars pour sensibiliser chacun à une utilisation responsable de cette ressource précieuse.



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Matinée thématique

Le 6 novembre 2025, les services, en collaboration avec SUEZ, ont organisé une journée thématique pour les délégués et les services des collectivités adhérentes à Oppède.

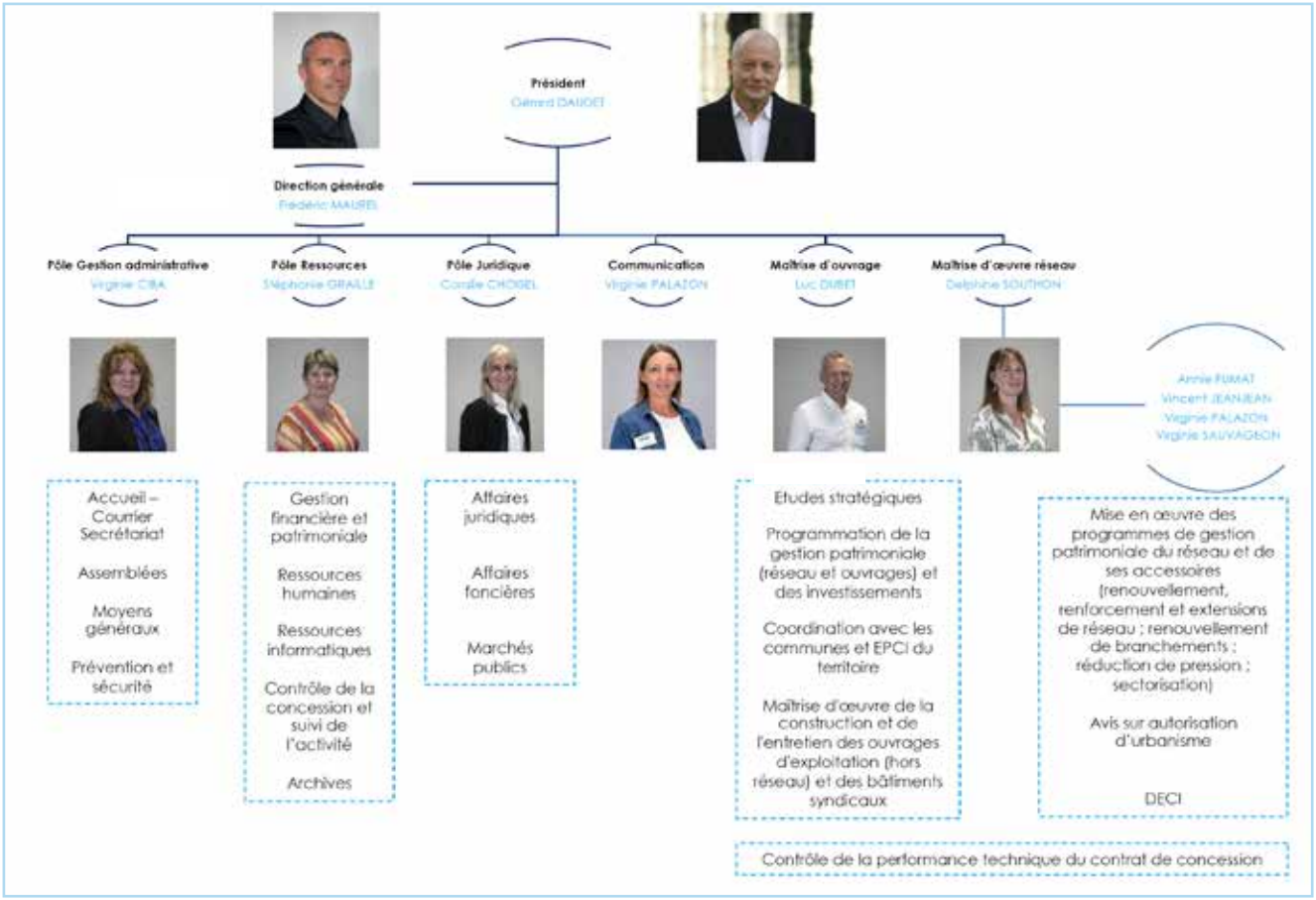
La maison régionale de l'eau est intervenue en organisant des ateliers thématiques concernant la ressource en eau dans notre Région. Ces derniers furent très appréciés et permirent d'apporter une meilleure connaissance de la nécessaire adéquation entre ressources et consommation.

Une conférence fut également organisée par la maison régionale de l'eau et le GREC-Sud sur le thème « Impacts du changement climatique : la trajectoire 2050 ».



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LES RESSOURCES HUMAINES





Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les effectifs

Effectifs au 31 décembre 2025	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Emploi fonctionnel	**1**	**1**
Directeur général des services	1	1
Titulaire - Filière administrative	**8**	**4**
Directeur territorial	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	1	1
Rédacteur principal 2ème classe	1	0
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe – C3	2	2
Adjoint administratif principal 2ème classe – C2	1	0
Adjoint administratif – C1	1	0
Titulaire - Filière technique	**7**	**4**
Ingénieur hors classe	1	0
Ingénieur principal	2	1
Technicien principal 1ère classe	3	2
Technicien principal 2ème classe	1	0
Technicien	2	1
Non titulaire - Filière technique	**1**	**1**
Ingénieur	1	1
TOTAL	**19**	**10**

Actualités RH

La formation

En 2025, 6 agents ont suivi des formations pour un total de 21 jours.
Les actions de formation continue, liées aux différentes missions exercées, ont principalement porté sur les ressources humaines, les marchés publics.

8 agents ont suivi une journée d'actualisation sauveteur secouriste du travail

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

La mobilité

Suite à la mutation de Mme Marie-Alix CARUSO, directeur général des services, à compter du 1er septembre 2025, un appel à candidature a été publié. A l'issue de celui-ci, M. Frédéric MAUREL a rejoint l'équipe du Syndicat le 15 septembre 2025, en tant que directeur général des services.

La protection sociale complémentaire des agents

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, prise en application de la loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, il a été redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public. Elle devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 pour les garanties prévoyance et du 1er janvier 2026 pour les garanties santé.
Le Centre de Gestion de Vaucluse (CDG 84) s'est employé à mettre en place un contrat-groupe en matière de protection sociale complémentaire, selon les échéances prévues par les textes.

Risque Prévoyance

Depuis 2013, la collectivité participe à la couverture du risque prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Par délibération n° 23-2018 du 19 avril 2018, le Comité avait décidé de revaloriser la participation de la collectivité en versant une participation mensuelle de 15 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie labellisée.

À la suite d'une procédure de marché réalisée par le CDG 84, le groupement RELYENS s'est vu attribuer la convention de participation pour le risque PRÉVOYANCE.

La convention de participation à adhésion obligatoire, permettra aux agents de souscrire une couverture en Prévoyance dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur.
Lors de la séance du comité syndical du 10 décembre 2024, l'assemblée a décidé de fixer la participation employeur à 50 % du montant de la cotisation par agent et par mois à compter du 1er janvier 2025.

Risque Santé

À la suite d'une procédure de marché réalisée par le CDG 84, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) s'est vue attribuer la convention de participation pour le risque SANTE.

Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en Santé dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur.

Lors de la séance du comité syndical du 10 décembre 2024, l'assemblée a décidé de fixer une participation employeur à 15 € par agent et par mois à compter du 1er janvier 2025. Ce montant est resté inchangé depuis.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LES MARCHES PUBLICS

Depuis la réforme des marchés publics de 2009, la quasi intégralité des marchés conclus par le Syndicat Durance-Ventoux relève de la catégorie des marchés à procédure adaptée en raison de leurs montants inférieurs aux seuils des marchés formalisés en vigueur :

- **Marchés de fournitures et de services** : 221 000 € HT
- **Marchés de Travaux** : 5 538 000 € HT

En 2025, 22 marchés ont été conclus par le Président, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Comité syndical pour la durée du mandat.

MARCHÉS DE TRAVAUX

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant € HT
MARCHÉS DE 0 à 89 999,99 Euros HT			
TD25-003-régulation de pression-Fourniture et pose de deux stabilisateurs-Saumane de Vaucluse	12/06/2025	SP RES'EAU-84130	65 550,00
P251-Géodetection Missions de relevés topographiques et de localisation non intrusive de réseaux par détection et géoréférencement pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2025-2027- Lots 1, 2 et 3	Lot 1 : 22/07/2025	SE2T ENGINEERING-83210	45 629.60
	Lot 2 : 22/07/2025	GRAPH'EAU-84330	19 892.85
	Lot 3 : 22/07/2025	VRD TECT-13150	20 784.90
OP9252- Études géotechnique pour l'interconnexion des Réseaux AEP des Syndicats Durance-Ventoux et de la Région de Sault connexion des Réseaux AEP des Syndicats Durance-Ventoux et de la Région de Sault	01/09/2025	HYDROGEOTECHNQUE SE- 13120	80 000.00 max
TD25-007-régulation de pression-Fourniture et pose de deux stabilisateurs-Lioux	17/10/2025	SP RES'EAU-84130	28 720.00
MARCHÉS DE 90 000 à 5 537 999,99 Euros HT			
P241 – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DE RESEAU 2023/2025 – LOT n°3-(Secteur 3 : Communes de Bonnieux, Gargas, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Villars)	17/02/2025	PETAVIT/SNPR/FAURIE SAS-84510	3 696 665.650
P249-Cavaillon-RD 24-Renouvellement conduite sur 2580 ml	14/04/2025	NEOTRAVAUX/SADE--84250	2 046 789.50
P241 LOT 2 _ 1– PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DE RESEAU 2023/2025-Lot n° 1 : Communes de Cavaillon, Les Taillades, Robion- conduites de distribution- Lot n° 2 : Commune de Cavaillon-conduites de transport	Lot 1 : 15/07/2025	NEOTRAVAUX/ BRIES TP/SOGEA ENVIRONNEMENT-84250	2 500 000.00
	Lot 2 : 15/07/2025	NEOTRAVAUX/ BRIES TP/SOGEA ENVIRONNEMENT-84250	3 500 000.00

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

MARCHÉS DE TRAVAUX

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant € HT
MARCHÉS DE 90 000 à 5 537 999,99 Euros HT			
P250-Travaux de renouvellement et d'extension imprévus 2025-2028- Lot 1-Secteur 1-Lot 2 et Lot3	Lot 1 : 29/09/2025	NEOTRAVAUX-84250	900 000.00 max/an
	Lot 2 : 29/09/2025	BRIES TP/PETAVIT-84220	700 000.00 max/an
	Lot 3 : 29/09/2025	SNPR/FAURIE-84400	700 000.00 max/an
P241-LOT1_A- ACBC RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DE RESEAU 2023/2025-SECTEUR L'ISLE SUR SORGUE ET VELLERON GROUPEMENT DE COMMANDES SEDV / CCPSMV. Lot 1 : AEP/ EU : Communes de l'Isle sur la Sorgue et Velleron Conduite de distribution DN < 300 mm Lot 2 : AEP Commune de l'Isle sur la Sorgue Conduite de distribution DN >300 mm Eau Potable	Lot 1 : 30/09/2025	NEOTRAVAUX/BRIES TP/ MIDI TRAVAUX-84250	2 500 000.00 max
	Lot 2 : 30/09/2025	NEOTRAVAUX/BRIES TP-84250	2 500 000.00 max
MARCHÉS DE 5 538 000 Euros HT et plus			
Néant			

MARCHÉS DE FOURNITURES

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant € HT
MARCHÉS DE 0 à 89 999,99 Euros HT			
Néant			
MARCHÉS DE 90 000 à 220 999,99 Euros HT			
Néant			
MARCHÉS DE 221 000 Euros HT et plus			
Néant			

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

MARCHÉS DE SERVICES			
Objet	**Date du marché**	**Attributaires**	**Montant € HT**
MARCHÉS DE 0 à 89 999.99 Euros HT			
PRESTATIONS DE CONTROLES DE COMPACTAGE 2025-2029	01/04/2025	SAUR-30900	75 000,00 max/an
Élaboration du PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE)	06/05/2025	SAFEGE-13100	77 032,00
Accord-cadre a bons de commande : mission assistance foncière	10/07/2025	EURYECE	37 000,00
MARCHÉS DE 90 000 à 220 999.99 Euros HT			
PRESTATIONS DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HAP DES VOIRIES 2025-2029	17/02/2025	AC ENVIRONNEMENT-42153	100 000,00 max/an
P251-Mission de Maîtrise d'œuvre pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2025/2027 : Lots 1, 2 et 3	Lot 1 : 09/10/2025	CABINET MERLIN-84270	139 617,90
	Lot 2 : 09/10/2025	ARTELIA-84130	79 863,39
	Lot 3 : 09/10/2025	CABINET TRAMOY	99 725,00
MARCHÉS DE 221 000 Euros HT et plus			
Néant			

Les avenants aux marchés relèvent, selon leurs caractéristiques, de la compétence :

- **du Président**, pour tous les avenants aux marchés à procédure adaptée et aux marchés formalisés si la plus-value n'excède pas 15 % du montant du marché initial et lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **du Comité**, pour les avenants aux marchés conclus selon une procédure formalisée si la plus-value excède 15 % du montant du marché initial.

Au cours de l'année 2025, les sept avenants suivants ont été conclus :

P245 Travaux de renouvellement sur le réseau d'eau potable

Avenant n° 2 au marché conclu avec le Groupement d'entreprises NEOTRAVAUX / BRIES TP / SNPR / FAURIE SAS visant à intégrer des prix nouveaux liés à la réalisation de travaux de fonçage en raison de la présence d'une buse en pierre sur le tracé de la nouvelle conduite, sans en affecter la durée ni le montant maximum

P241 - Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2023/2025

Lot n°3

Avenant n°2 au marché conclu avec le cabinet TRAMOY visant à ajuster le programme de maitrise d'œuvre pour tenir compte de la demande de la commune concernée de substituer un chantier par un autre, portant le montant du marché de 130 525.00 € HT à 132 645.59 € HT soit une hausse de 1,62% sans en affecter la durée.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

P241 – lot 2 – CAVAILLON – général de Gaulle – Van Gogh – renouvellement et renforcement de réseau

Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises SADE/NEOTRAVAUX visant à intégrer des prix nouveaux liés à la réalisation des travaux de terrassements et de réfection de chaussée (type de matériaux utilisé, trottoir en béton désactivé), sans en affecter le montant ou la durée.

P241 Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2023/2025

Lot n°2

Avenant n° 1 au marché conclu avec la société ARTELIA visant à modifier le programme de maîtrise d'œuvre en raison d'études complémentaires nécessaires à la réalisation de deux des projets prévus, portant le montant du marché de 193 169,91€ HT à 237 393.64 € HT soit une hausse de 22.9% sans en affecter la durée.

P239 Phase 2 - bas service - réduction des pressions de service - Secteur L'Isle-sur-la-Sorgue et Le Thor -

Lot unique : Fourniture et mise en place des appareils de régulation et appareils annexes, modifications ponctuelles de la structure des réseaux et création d'une extension du réseau d'eau potable

Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise SP RESEAU visant à intégrer des prix nouveaux liés à diverses sujétions techniques imprévues dont la pose d'un regard d'une dimension autre que celle initialement prévue, du remplacement d'un regard de visite non étanche, de travaux de nuit permettant l'utilisation d'une grue mobile de grande taille, de la pose de vannes supplémentaires permettant la régulation du réseau et le dévoiement d'une conduite implantée en terrain privé sur 240 mètres linéaires, portant le montant du marché de 402 185.00 € HT à 440 622.00 € HT soit une hausse de 9.56% sans en affecter la durée

P249 - Cavaillon RD 24-Renouvellement conduite sur 2580 ml

Avenant n° 1 au marché conclu avec le Groupement d'entreprises NEOTRAVAUX / SADE, visant à modifier la fin du marché, conditionnée initialement à l'affermissement de la tranche optionnelle, en portant cette date à la fin de la réalisation de la tranche ferme et à prolonger le délai d'exécution initial de 270 jours à 320 jours calendaires du marché en raison de travaux supplémentaires liés à l'exécution de la tranche ferme, sans en affecter le montant

P251-Missions de releves topographiques et de localisation non intrusive de réseaux par détection et georeferencement pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2025-2027

Lot n°1 : Secteur géographique n°1 : Communes de Cavaillon - L'Isle-sur-la-Sorgue -Lagnes - le Thor - Saumane

Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise SE2T ENGINEERING visant à prolonger le délai d'exécution des prestations en raison de difficultés imprévues rencontrées lors des opérations de détection, portant ainsi le délai de 130 jours à 175 jours calendaires, sans en affecter le montant.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LES AFFAIRES FONCIÈRES

Depuis 2011, la gestion et la valorisation du patrimoine foncier syndical sont devenues un secteur d'activité à part entière au sein de la collectivité, qui s'articule autour de 4 axes principaux :

- L'occupation de la propriété privée des particuliers par la constitution régulière de servitudes de passage et de tréfonds ;
- L'occupation par des tiers privés ou des acteurs publics du domaine public syndical ;
- La gestion foncière proprement dite par la cession ou l'acquisition du patrimoine du Syndicat ;
- L'amorce d'un travail d'inventaire du patrimoine de la collectivité.

Acquisitions foncières

Néant

Constitutions de servitudes de passage et de tréfonds

Le Syndicat est traditionnellement amené, pour réaliser ses programmes de travaux collectifs ou d'extensions de réseaux, à poser des canalisations sur la propriété de personnes privées et à constituer des servitudes de droit réel de passage et de tréfonds. **Vingt-cinq actes administratifs ont ainsi été dressés en 2025.**

L'inventaire foncier du patrimoine syndical

À l'occasion des divers chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, la collectivité s'attache à identifier et régulariser les occupations sans titres. Cette vaste tâche, engagée depuis 2011, est longue et ardue, les protagonistes de ces implantations ayant pour la plupart disparus.
De plus, les conventions signées remontent parfois à la fin des années 60 et concernent des parcelles qui ont fait l'objet de plusieurs remaniements cadastraux rendant le repérage extrêmement délicat.
Compte tenu du nombre important de dossiers à traiter, il a été décidé, depuis 2024, de recourir à un prestataire extérieur, la société Euryèce, qui peut venir en appui du Service Foncier au travers d'un marché à bons de commande.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LA MAITRISE D'ŒUVRE

Les principales missions du service maîtrise d'œuvre réseau

Outre les missions principales de maîtrise d'œuvre des différents projets d'investissement qui sont issus d'une programmation pluriannuelle de gestion patrimoniale, les agents du service technique réalisent principalement :

- Des études, à la demande des collectivités adhérentes ou de particuliers, qui ne sont pas forcément suivies de travaux ;

- La gestion des dossiers de fonds de concours, procédure qui permet à un particulier de prendre en charge une partie du financement d'un équipement public ;

- L'instruction des demandes d'urbanisme sur saisine des services instructeurs des collectivités compétentes. Une étude technique spécifique est réalisée et transmise aux maître d'ouvrage et maître d'œuvre des opérations d'ensembles immobiliers ;

- Le suivi des conventions conclues avec des aménageurs-lotisseurs pour la rétrocession des ouvrages liés à la distribution de l'eau potable dans le cadre d'opérations d'urbanisme ;

- Le suivi administratif, technique et financier des opérations déléguées à des maîtres d'œuvre privés ;

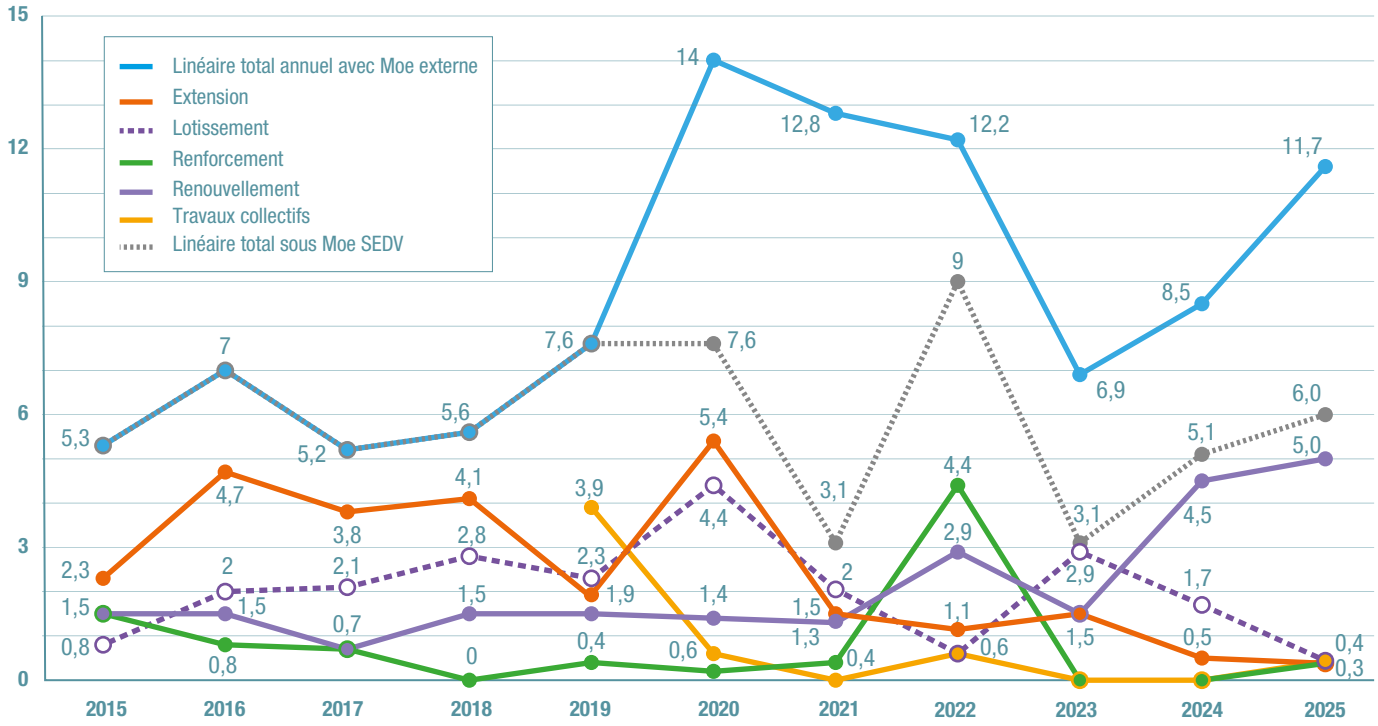
- L'instruction des demandes de simulation DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) des communes ;

- Des prélèvements d'eau potable pour analyse par un laboratoire avant la mise en service des ouvrages sur tous les chantiers de la collectivité y compris ceux dont le service n'assure pas la maîtrise d'œuvre ;

- Le pilotage du délégataire sur les volets techniques.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Linéaire de canalisations (km)



En 2025, la longueur totale de canalisations réceptionnées est en hausse par rapport à 2024 avec 12,1 km contre 8,5 km. Cette année, la maîtrise d'œuvre interne a réceptionné 6,4 km de réseau et la maîtrise d'œuvre externe 5,7 km.

Après une année 2023 qui avait connu une baisse de canalisations réceptionnées liée à la préparation d'études stratégiques (programme quinquennal de renouvellement des réseaux d'eau potable), le linéaire réceptionné en 2025 est en augmentation par rapport à 2023 et 2024 en lien avec la réalisation des travaux du programme quinquennal.

Lotissements : Le nombre de lotissements réceptionnés est de nouveau en baisse par rapport à 2024. Cette baisse étant liée au contexte qui perdure dans le secteur du bâtiment.

Renforcement : Une opération de renforcement a été réalisée en 2025.

Extension : La combinaison des PLU des communes, qui a un effet limitatif sur le mitage urbain, la volonté du Syndicat de se concentrer sur son patrimoine existant et enfin les coûts importants des opérations, limitent les extensions. 322,5 ml ont été réceptionnés en 2025 contre 532 ml en 2024.

Renouvellement : Le linéaire de canalisation renouvelé sous maîtrise d'œuvre interne en 2025 est de 5 001,0 m et est en hausse par rapport à 2024 (4 501,0 m).

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Maîtrise d'œuvre externe : Dans le cadre de sa politique patrimoniale et afin d'accélérer le rythme des programmes de travaux de renouvellement et de renforcement de réseau, le Syndicat a décidé, depuis 2010, de confier la maîtrise d'œuvre de ces programmes à des Bureaux d'Etudes Techniques privés.

Au cours de l'année 2025, les différents maîtres d'œuvre externes ont assuré le suivi des travaux de renouvellement d'environ 5,7 km de réseau. Ce chiffre étant en hausse rapport à 2024 (3,4 km) lié à la réalisation du programme quinquennal.

Branchements

Branchements neufs :

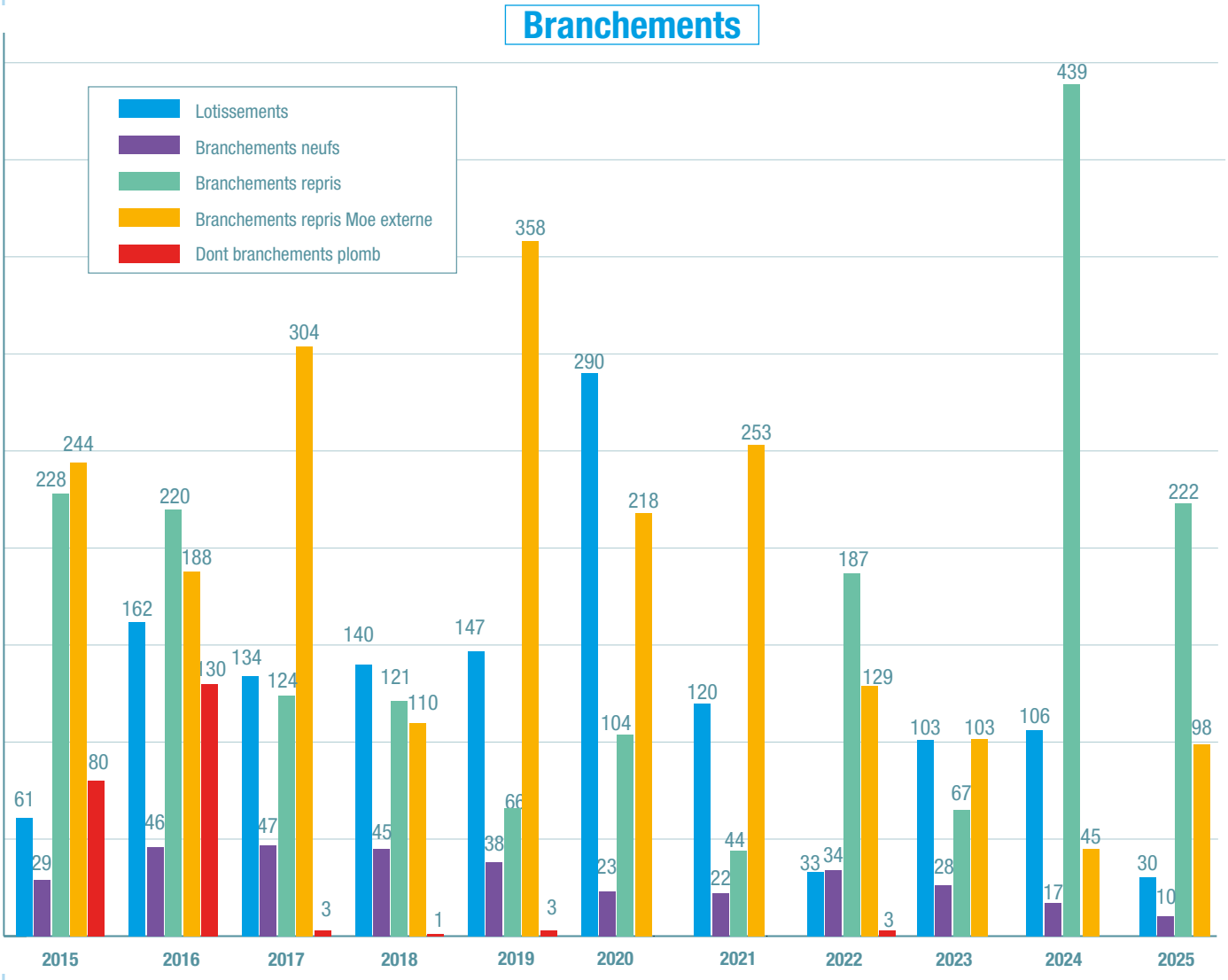
Les branchements neufs réalisés sous contrôle du service technique le sont principalement dans le cadre de lotissements mais également lors d'opération de renouvellement de réseau.

En 2025, en lien avec la baisse des travaux de lotissement, le nombre de branchements neufs est assez faible (**trente**). En parallèle, les opérations syndicales ont également permis de créer **dix** branchements neufs.

Renouvellement de branchements :

Le nombre total de branchement renouvelé en 2025 s'élève à **deux-cent vingt-deux**. Le nombre est en baisse par rapport à 2024. Néanmoins, le nombre important de branchements renouvelés en 2024 était lié à un programme de renouvellement de branchement d'un secteur test à Gordes, Les Beaumettes et Goult, lieu-dit Clos des Jeannons

Les maîtres d'œuvre externes ont pour leur part assuré le suivi du renouvellement de quatre-vingt-dix-huit branchements



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

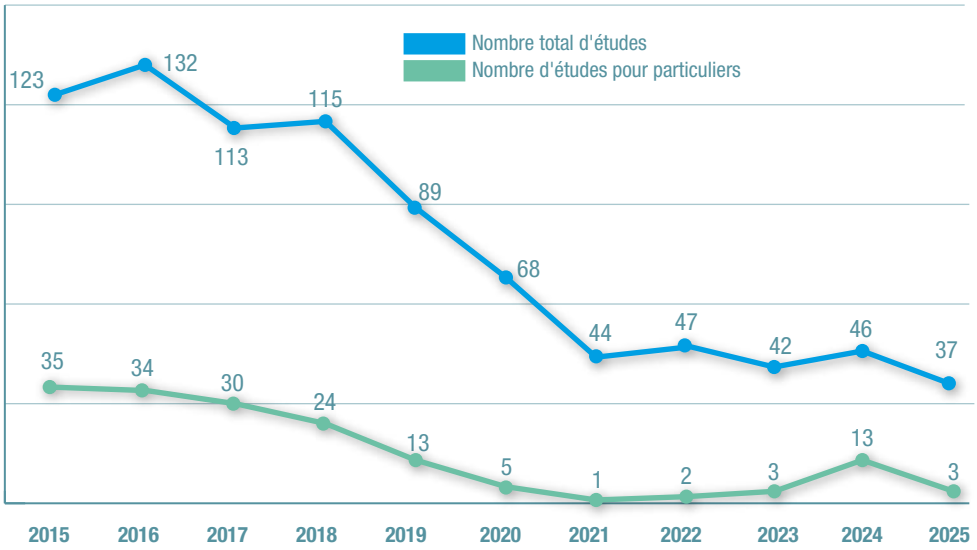
Les études

Trente-sept études ont été réalisées en 2025, dont trois à la demande d'un particulier.

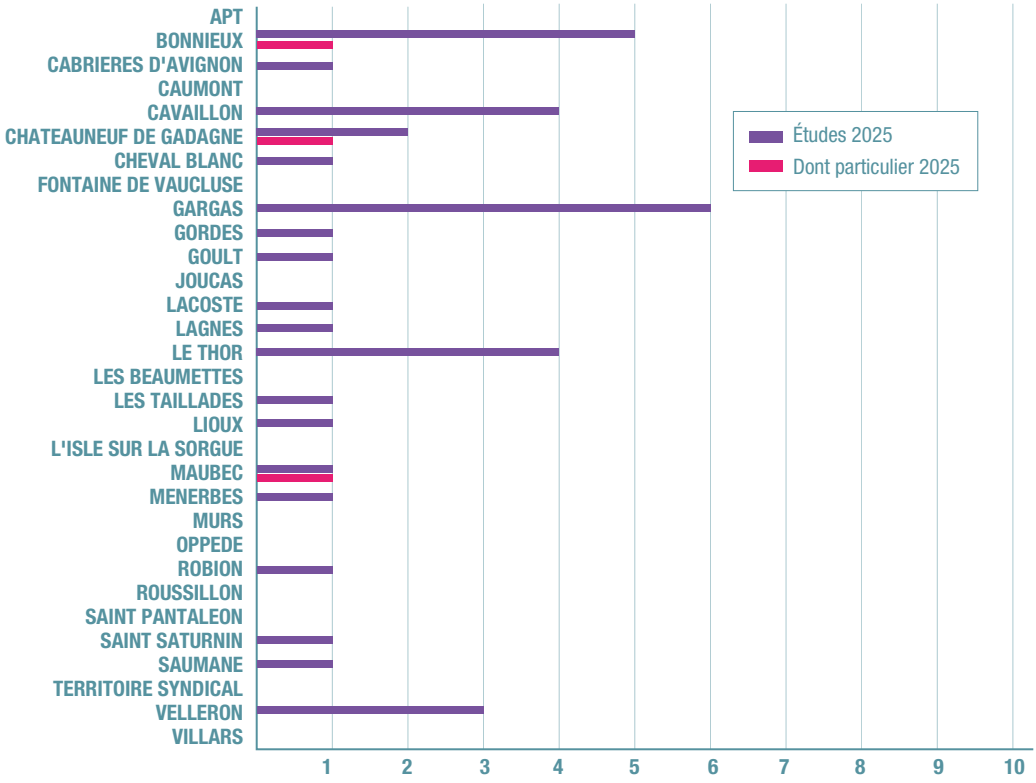
Après une stabilité constatée entre 2014 et 2018, la tendance à la baisse des demandes des particuliers depuis 2018 se confirme.

La mise en œuvre des PLU, une desserte convenable des zones constructibles, une évolution des modalités du financement des équipements publics fixées par le code de l'urbanisme et une politique nationale de densification des constructions peuvent l'expliquer. La majorité des études est réalisée sur le territoire des communes les plus urbanisées.

Études



Études par communes

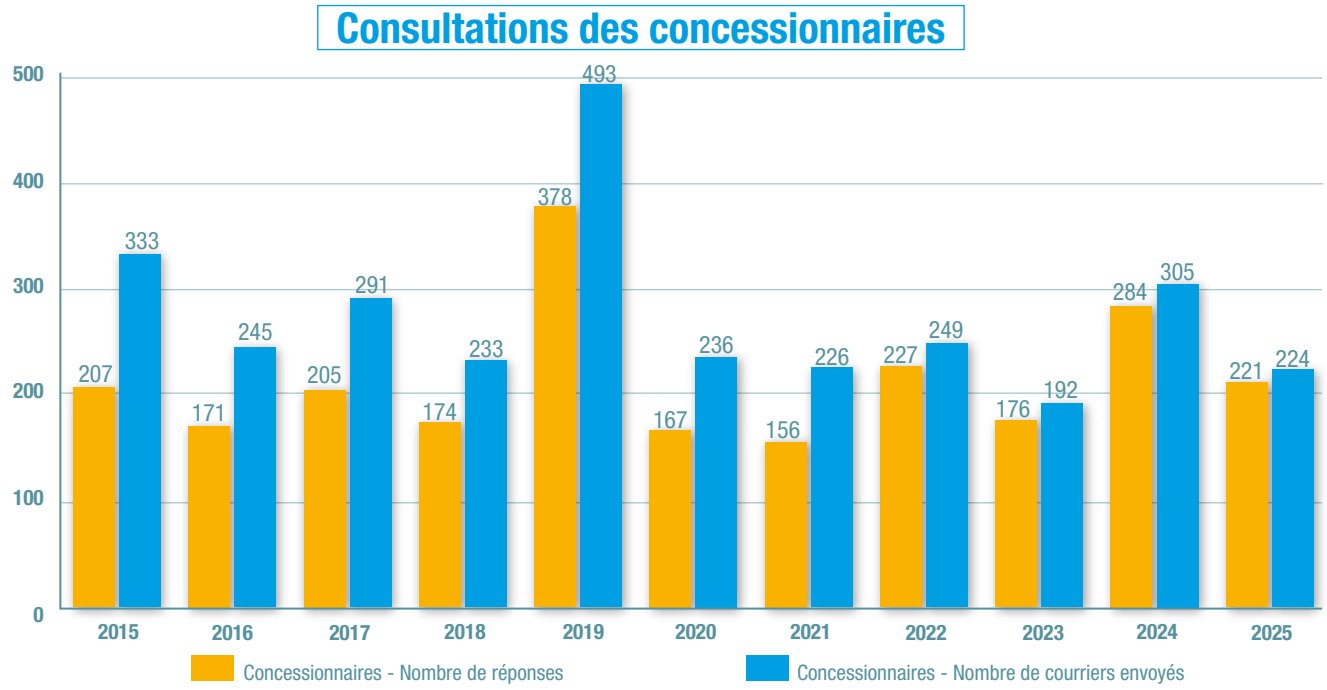


Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

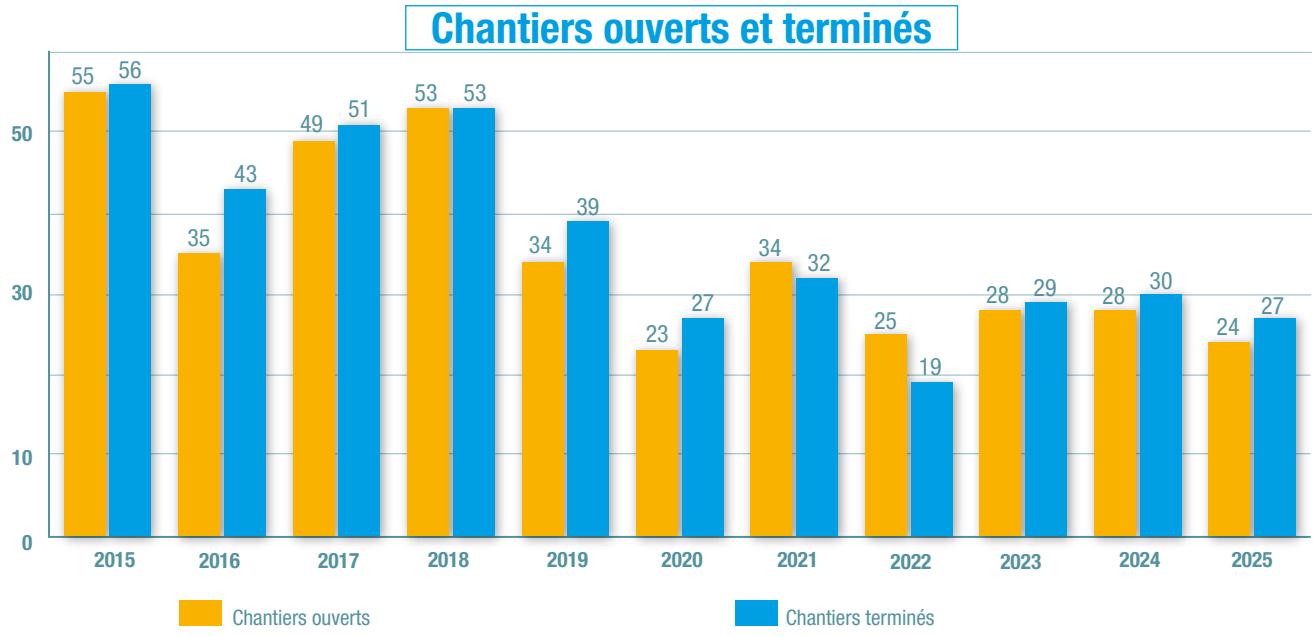
Les consultations des concessionnaires

Dans le cadre de la préparation des chantiers les concessionnaires et exploitants de réseaux sont consultés lors de la réalisation des études conformément aux dispositions de la règlementation « Construire sans Détruire ».

Après un pic observé en 2019 lié au programme d'extensions, l'année 2025 se situe sur les bases observées depuis 2015, **deux-cent-vingt-quatre** courriers leurs ont été adressés générant **deux-cent-douze** réponses traitées par le service technique.



Les chantiers

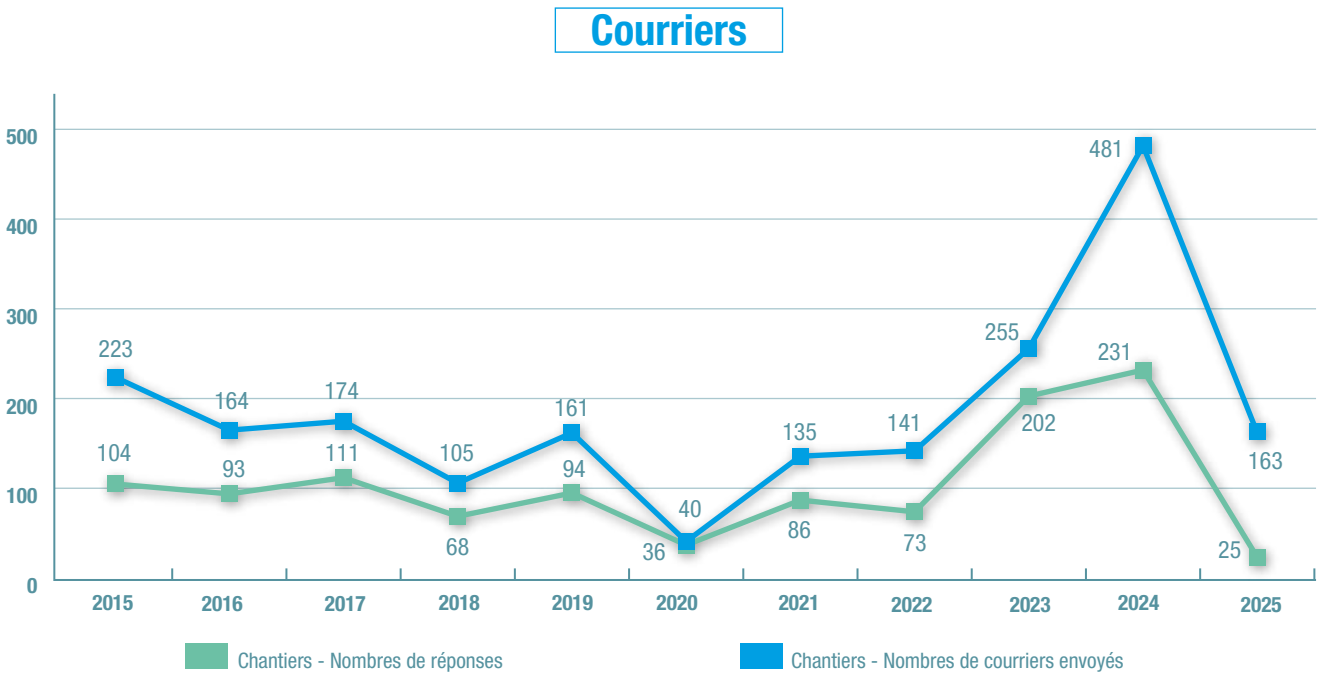


Vingt-quatre chantiers ont été engagés et **vingt-sept** se sont terminés. Depuis 2019, le nombre de chantiers est assez stable

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les courriers

Dans le cadre de la préparation des chantiers, le Syndicat établi la liste des regards compteurs à mettre en conformité avec le règlement de service. Certains regards compteurs sont accessibles et ne nécessitent pas d'intervention chez l'abonné, d'autres à l'inverse sont situés à l'intérieur des propriétés et nécessitent l'accord de l'abonné pour intervenir. Deux types de courriers sont ainsi envoyés aux abonnés : un courrier d'information ne nécessitant pas de réponse et un courrier d'autorisation nécessitant le renvoi d'un formulaire d'autorisation. En 2025 **cent-soixante-trois abonnés** ont été contactés et **vingt-cinq réponses** ont été reçues. Le nombre de courriers envoyés est en baisse par rapport à 2024, néanmoins le nombre important de courriers envoyés en 2024 s'explique par la préparation de plusieurs chantiers en zone urbaine dense et du programme de renouvellement de deux-cent-six branchements sur les communes de Gordes, Les Beaumettes et Goult.
Le nombre de réponses est en baisse depuis 2024. Cette baisse est liée à la mise en place des deux types de courrier (information/autorisation).
Le Syndicat a également établi **cent-vingt-deux courriers** divers aux communes et abonnés.

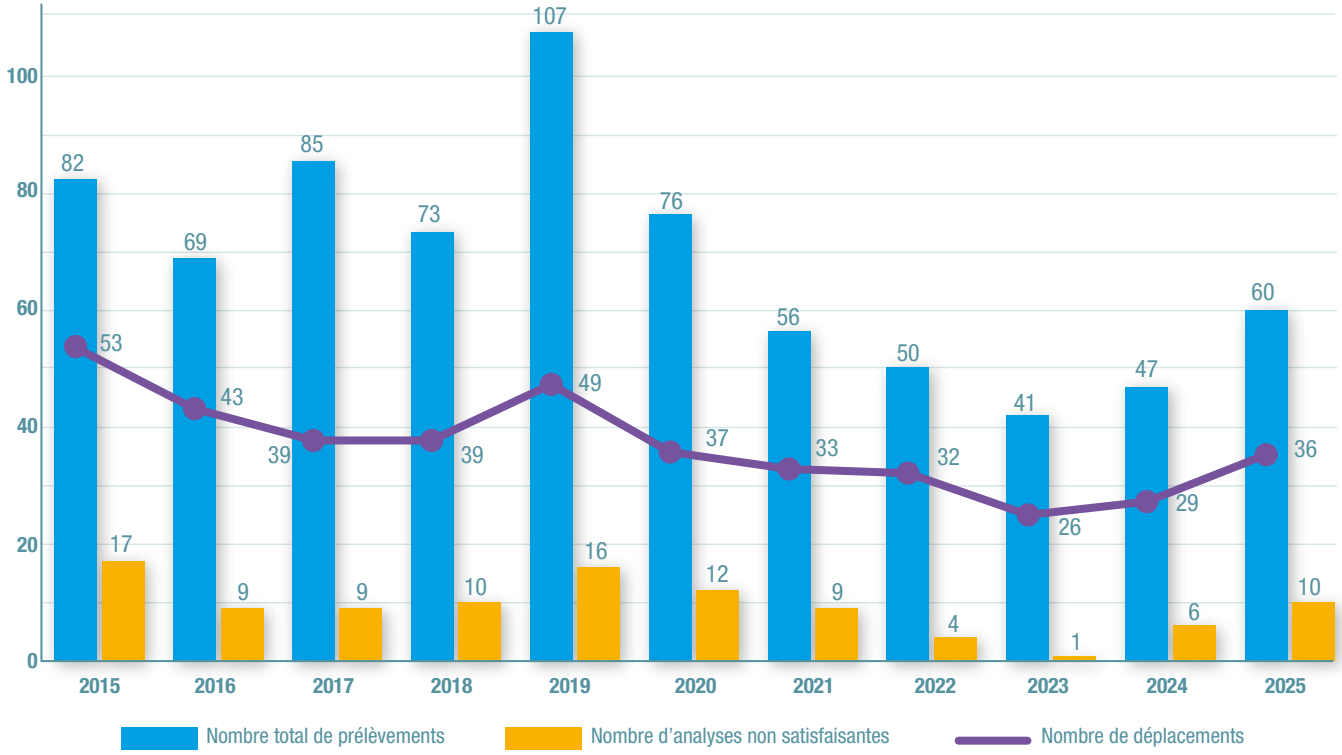


Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les prélèvements

Dans le cadre du contrôle bactériologique des canalisations et ouvrages avant leur mise en service, **soixante** prélèvements ont été effectués au cours des **trente-six** déplacements nécessaires à une bonne coordination avec les entreprises.
Dix prélèvements, soit 16 % du nombre total, ont dû être refaits à la suite de résultats d'analyses non satisfaisants. Ce taux est légèrement en hausse par rapport aux trois dernières années.

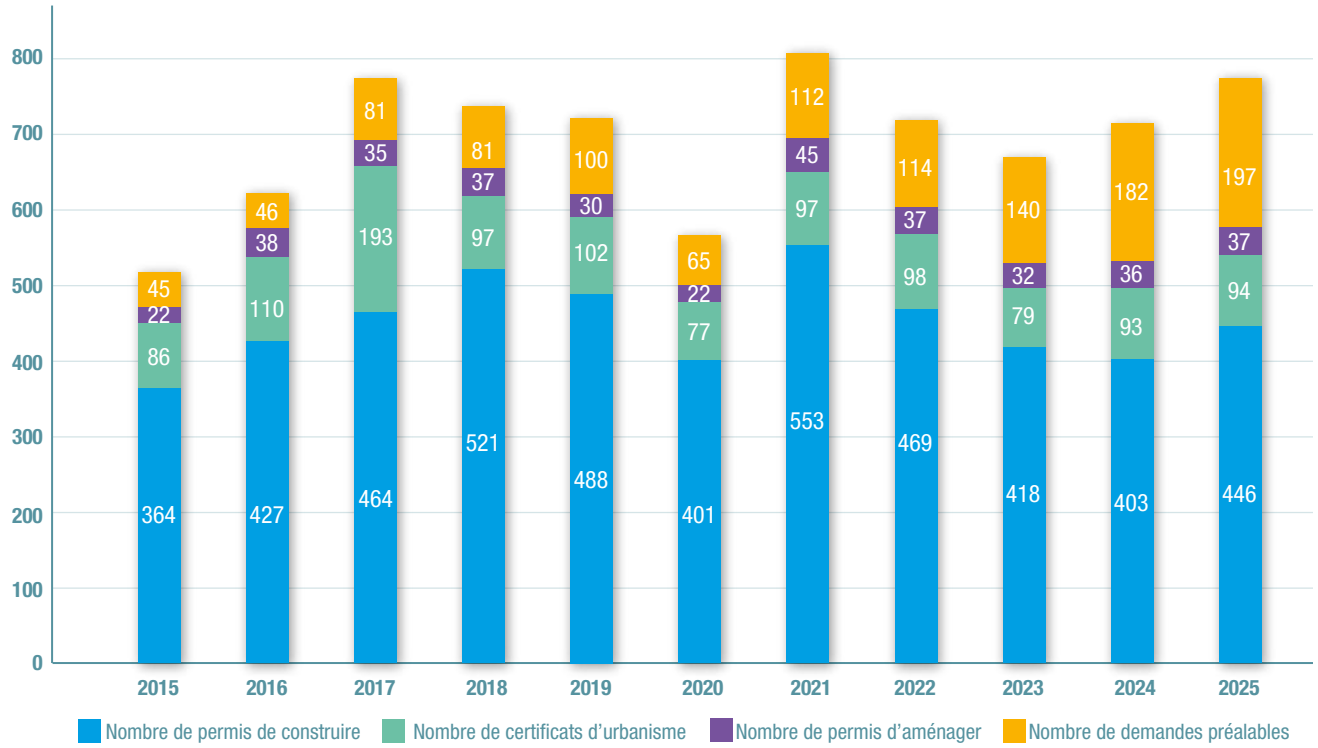
Prélèvements d'échantillons avant mise en distribution



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

L'urbanisme

Nombre de dossiers d'urbanisme traité par le service technique



Sept-cent-quatre-vingt dossiers d'urbanisme ont été instruits en 2025. Les permis de construire représentent **58,0 %**, contre **12,0 %** pour les certificats d'urbanisme, **25,0 %** pour les déclarations préalables et **5,0 %** pour les permis d'aménager.

Le nombre de dossier transmis en 2025 est assez similaire au nombre observé les années précédentes (à l'exception de 2021).

Les simulations pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie

La lutte contre l'incendie relève des pouvoirs régaliens de police administrative générale des maires depuis 1884. Ce cadre juridique, reposant sur les seuls pouvoirs de police générale du maire et sur d'anciennes circulaires dont celle du 10 décembre 1951 sur la défense communale contre l'incendie, était jugé rigide et obsolète.

Après 3 tentatives de réforme infructueuses (1963, 1977, 1996), c'est finalement la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 qui ont clarifié et codifié les obligations découlant de cette compétence :

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

• article L.2213-32 relatif à la police du maire ;

• articles L.2225-1 à 4 relatifs au service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

• articles R.2225-1 à 8 qui définissent les règles et procédures ;

• articles R.2225-9 et 10 qui précisent les modalités de contrôle.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) par l'intermédiaire de Points d'Eau Incendie (PEI) identifiés à cette fin.

La réglementation nationale doit être déclinée dans chaque département par le biais d'un Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

Défini à l'article R 2225-3 du CGCT, le RDDECI est la clef de voûte de la nouvelle réglementation de la défense extérieure contre l'incendie. Il est rédigé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et est arrêté par le préfet. Il fixe les «critères de couverture» des risques d'incendie sur la base d'objectifs locaux de sécurité et non plus de règles nationales.

Pour le Vaucluse, la première version a été publiée en janvier 2017. Après 2 années d'utilisation et de retours d'expérience, il a été modifié. La version en vigueur a été promulguée par arrêté préfectoral n° 19-858 du 20 février 2019.

Au terme de plus de quatre années, le RDDECI a de nouveau fait l'objet d'une mise à jour en 2023. Les principales évolutions étant les suivantes :

• Différenciation de la DECI suivant le profil « urbain » ou « rural » de la commune ;

• Augmentation des distances entre les points d'eau et la construction suivant le niveau de risque ;

• Possibilité d'utiliser d'autres ressources en eau, jusque-là impossibles :

• Intégration possible d'un PEI sur un réseau d'eau brute (canaux, …) ;

• Intégration possible d'un PEI sur une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) ;

• Prise en compte possible des citernes DFCI existantes correspondant aux caractéristiques des PENA ;

• Prise en compte, à titre exceptionnel et sous conditions, des PENA dit « baignables ».

Le Syndicat n'a pas de compétence en la matière et la vocation première du réseau est la distribution d'eau potable pour la consommation humaine et non la défense-incendie, cependant, il n'en demeure pas moins que le réseau est le support des poteaux incendie.

Le Syndicat a donc décidé d'accompagner ses communes adhérentes en leur apportant un outil d'aide à la décision à travers la réalisation de simulations de débit pour des projets d'implantation de poteaux incendie.

Ces simulations sont réalisées à l'aide du **modèle mathématique de fonctionnement du réseau.**

Les résultats qui sont communiqués sont des éléments d'aide à la décision et ne peuvent pas être divulgués. L'interprétation qui en est faite et les suites que les communes y donnent relèvent de leur seule responsabilité.

Les valeurs portées sur les simulations résultant d'un modèle mathématique, elles sont indicatives et des écarts sensibles peuvent parfois être constatés avec les mesures in situ.

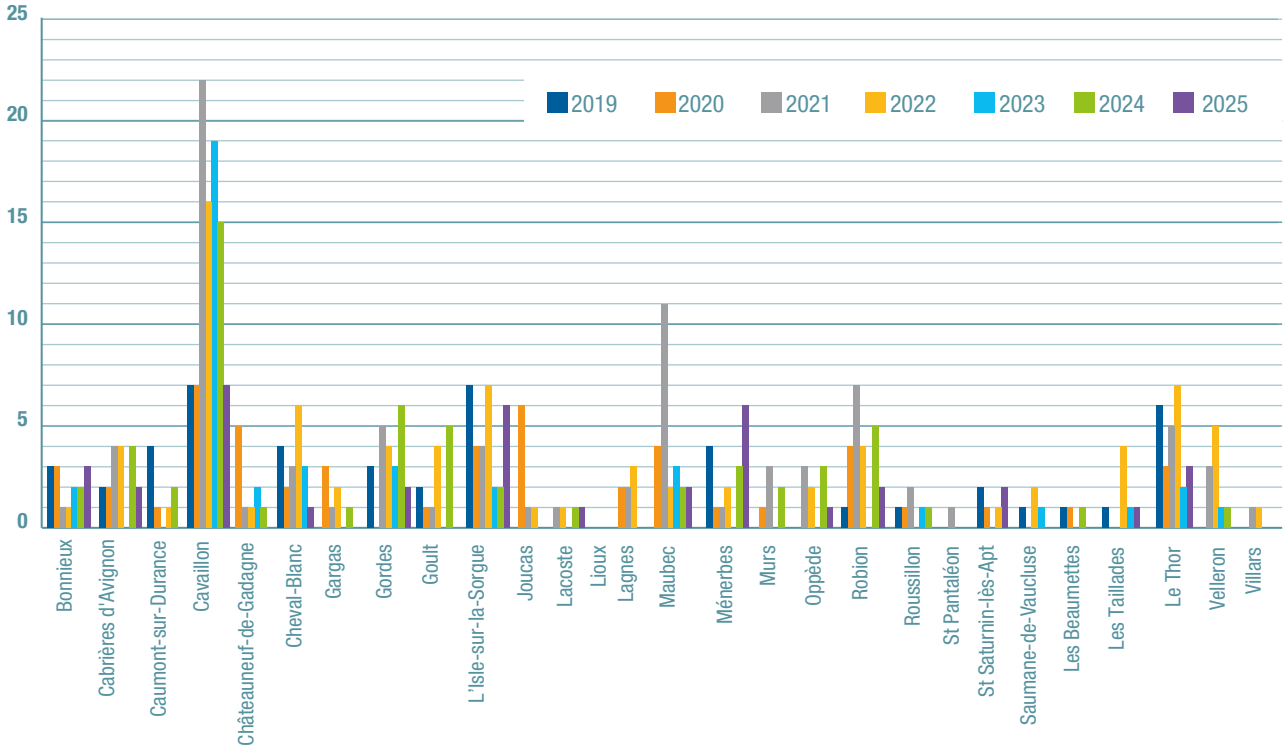
On constate une légère baisse des demandes de simulations en 2025.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Nombre de simulations traité pour la DECI



Nombre de simulations traité pour la DECI ventilé par communes



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Pour que les communes se saisissent des nouveaux enjeux de la DECI, **le Syndicat incite en parallèle très fortement les communes à réaliser leur schéma communal de DECI.** Défini à l'article R 2225-5 et 6 CGCT, il peut être élaboré à l'initiative du maire qui l'arrête après avis du SDIS et des autres partenaires compétents, dont les gestionnaires des réseaux d'eau. Il analyse les différents risques présents sur tout le territoire de la commune et prend en compte le développement projeté de l'urbanisation pour définir les besoins de ressources en eau à prévoir.

Au regard de l'existant en matière de défense contre l'incendie, il identifie les types de risques couverts et met en évidence ceux pour lesquels il conviendrait de disposer d'un complément pour être en adéquation avec le présent règlement départemental. Il permet ainsi la planification des équipements de renforcement ou de complément de cette défense.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

LES FINANCES

Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le compte financier unique 2025 a été approuvé par le Comité syndical du 11 février 2026.

L'exercice 2025 se caractérise par une augmentation des recettes liées à la vente d'eau grâce à la mise en place de la tranche 3 pour les gros consommateurs. Les charges d'exploitation quant à elles augmentent d'environ 5 %.

Les dépenses d'équipement liées au renouvellement des canalisations poursuivent leur trajectoire entamée en 2024 avec un rythme soutenu.

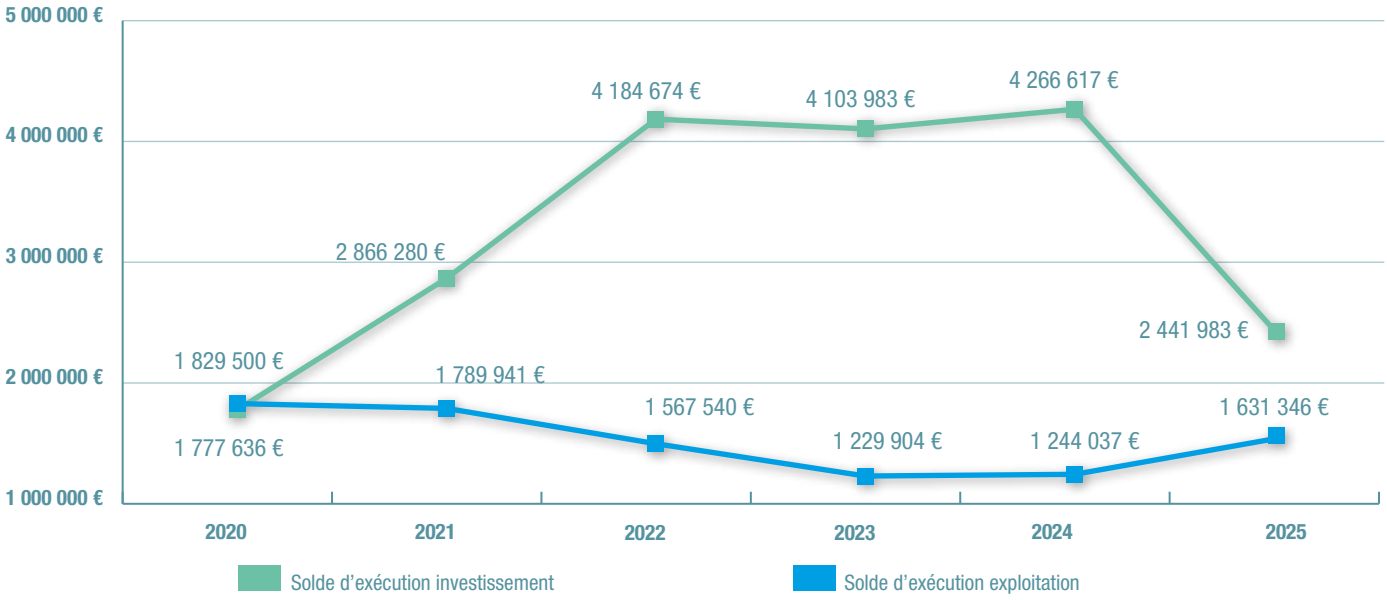
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**	**Dépenses ou déficit**	**Recettes ou excédent**	**Dépenses ou déficit**	**Recettes ou excédent**
Résultats reportés		6 066 787,25				6 066 787,25
Opérations de l'exercice	8 504 388,92	5 934 853,39	5 489 389,58	7 120 735,12	13 993 778,50	13 055 588,51
TOTAUX	8 504 388,92	12 001 640,64	5 489 389,58	7 120 735,12	13 993 778,50	19 122 375,76
Résultats de clôture		**3 497 251,72**		**1 631 345,54**		5 128 597,26
Restes à réaliser	4 773 449,69	3 718 181,00			4 773 449,69	3 718 181,00
TOTAUX CUMULÉS	4 773 449,69	7 215 432,72		1 631 345,54	4 773 449,69	8 846 778,26
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**2 441 983,03**		**1 631 345,54**		4 073 328,57

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

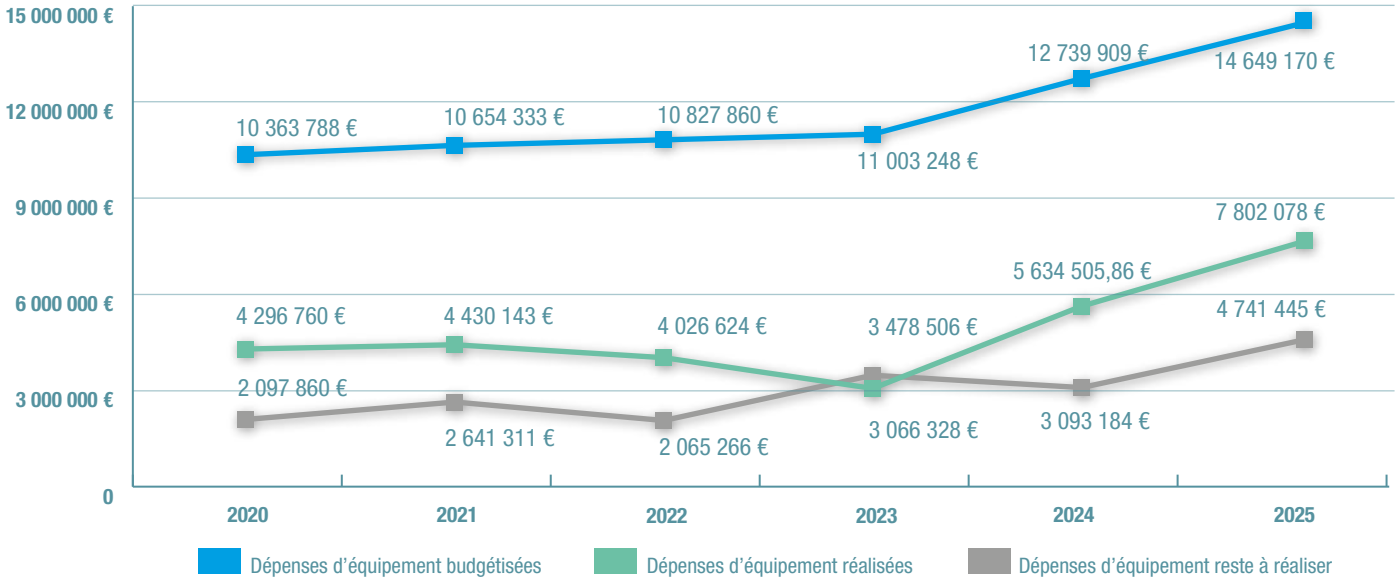
Présentation synthétique

Évolution des soldes d'exécution 2020-2025



Le solde d'exécution des investissements entame une baisse significative en raison de l'engagement soutenu en matière de renouvellement des canalisations (et en l'absence l'emprunt) tandis que le solde de la section de fonctionnement est en hausse grâce à l'augmentation de la surtaxe notamment.

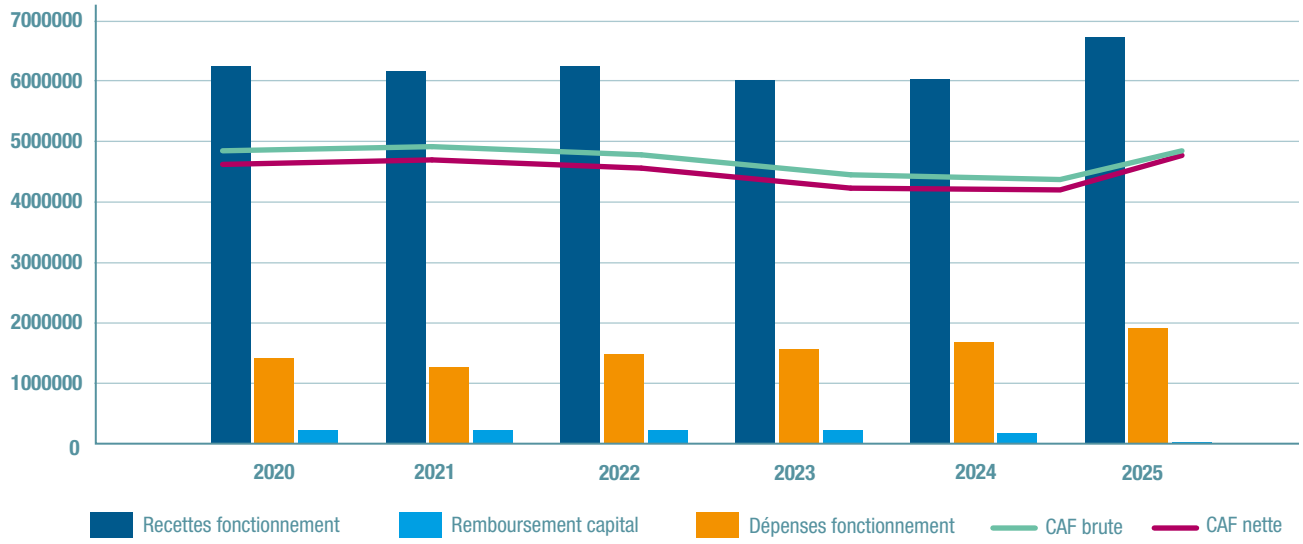
Évolution des dépenses d'équipement d'investissement 2020-2025



Comme évoqué précédemment, en 2025 les dépenses d'équipement réalisées sont importantes et atteignent un niveau rarement atteint par le syndicat. Les nombreux programmes de travaux engagés vont permettre de poursuive cette trajectoire

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

ÉPARGNES ET RATIOS FINANCIERS						
Descriptif	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Recettes réelles de fonctionnement	6 248 326	6 167 674	6 245 589	6 014 070	6 041 178	6 760 142
Dépenses réelles de fonctionnement	1 412 781	1 263 681	1 476 052	1 572 541	1 677 342	1 922 319
CAF brute	**4 835 545**	**4 903 994**	**4 769 537**	**4 441 530**	**4 363 836**	**4 837 824**
Remboursement capital	223 419	217 527	218 369	219 252	170 178	21 149
CAF nette	**4 612 126**	**4 686 467**	**4 551 168**	**4 222 277**	**4 193 658**	**4 816 675**
Remboursement capital	976 655	759 129	540 760	321 507	151 329	130 180
Capacité de désendettement (en années)	**0,2**	**0,2**	**0,1**	**0,1**	**0,03**	**0,03**

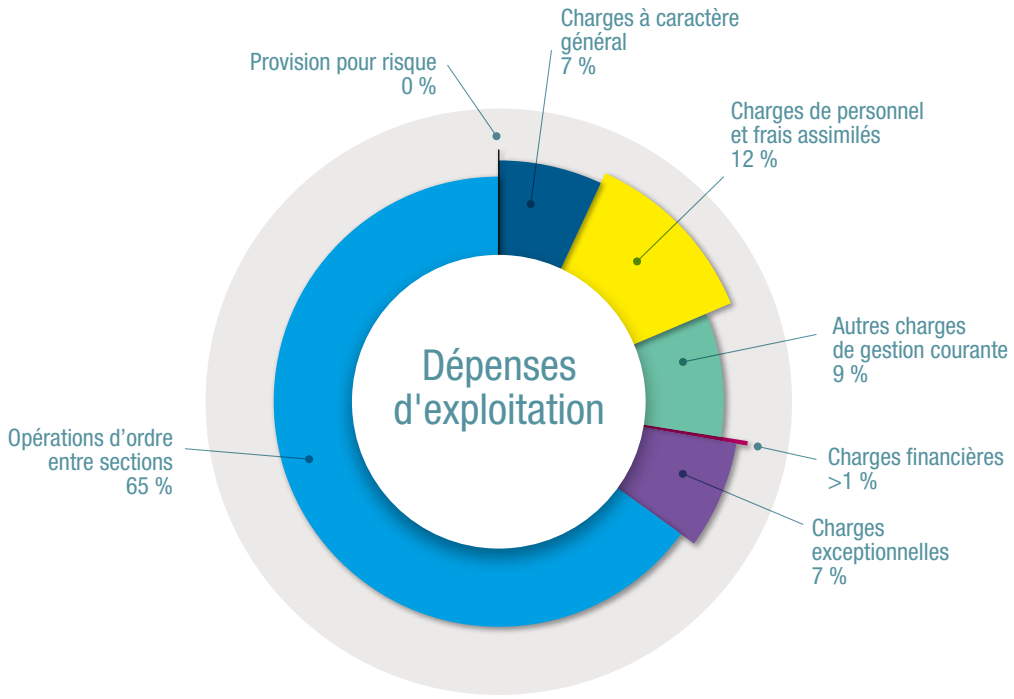


L'encours de la dette est de 130 180 € au 31 décembre 2025 avec une épargne brute de 4,8 M€. La capacité de désendettement du budget est largement inférieure à une année. L'épargne dégagée laisse ainsi de réelles marges de manœuvre et une capacité à investir.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

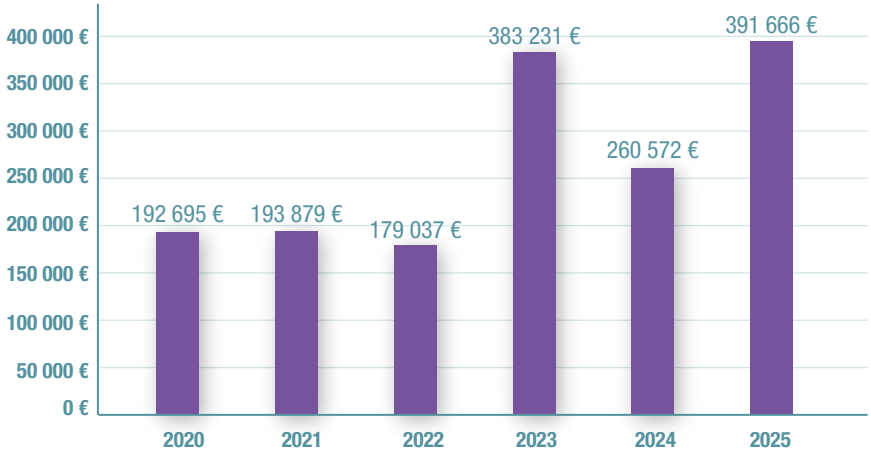
Section d'exploitation – Dépenses

Des dépenses d'exploitation (réelles + ordre) de 5 489 390 € HT, en légère hausse (+5.76 % par rapport à 2024 : 5 190 478 € HT).



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

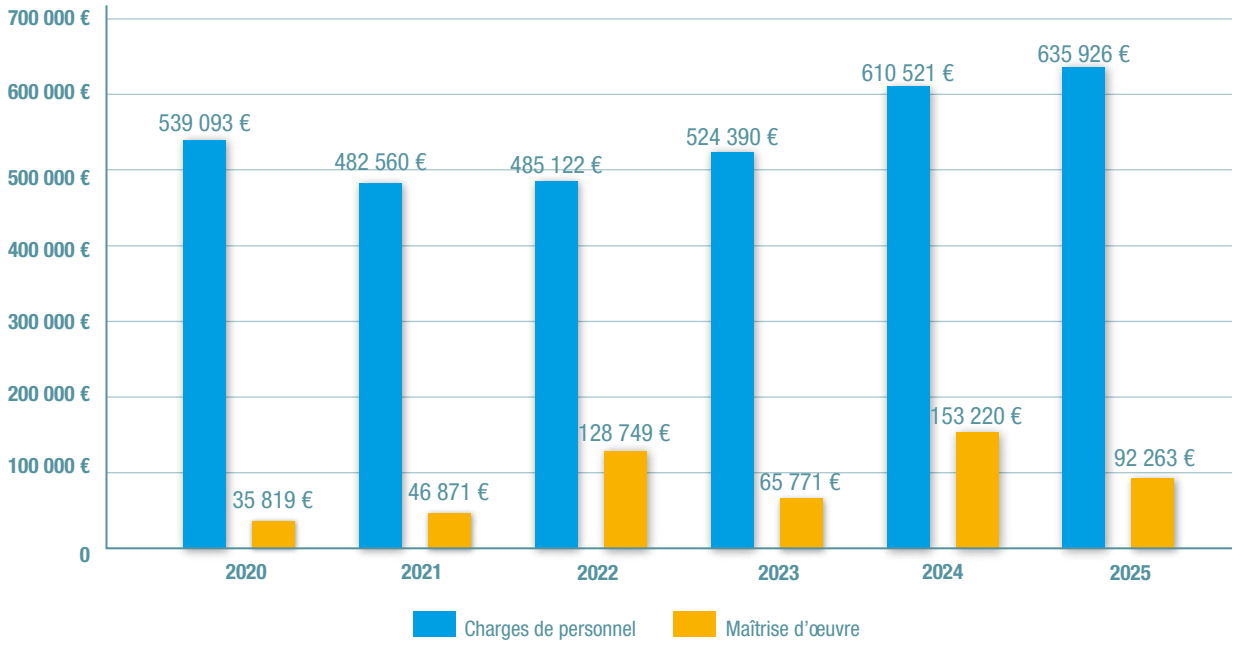
Les charges à caractère général (chap.11)



Des dépenses de fonctionnement des services qui représentent 20 % des dépenses réelles.

Maîtrise d'œuvre interne et charges de personnel

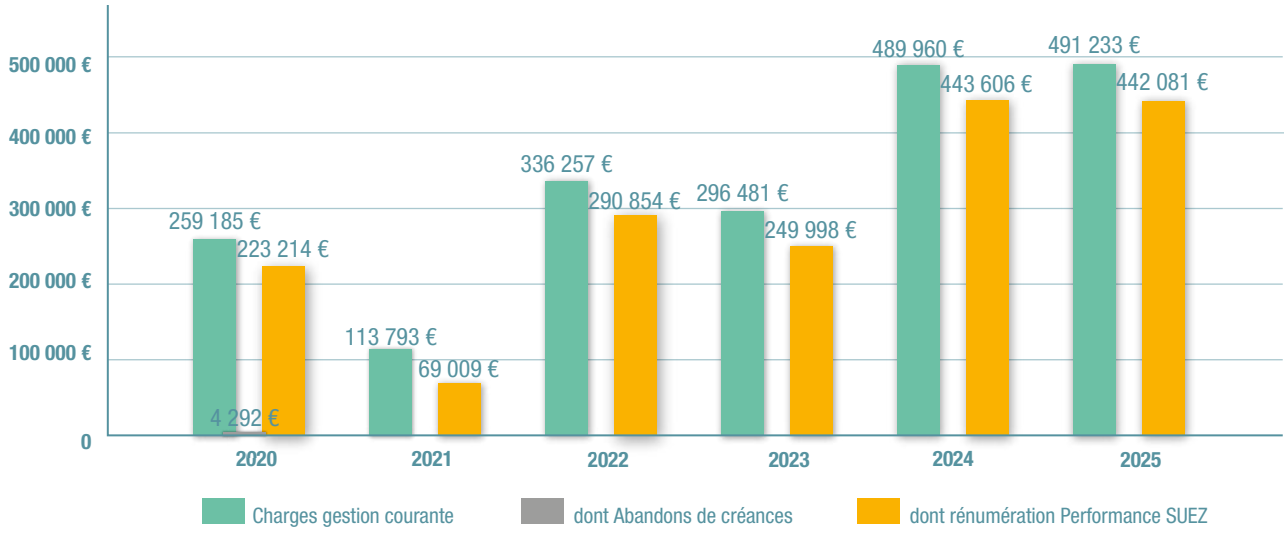
Les charges de personnel et frais assimilés (chap.12) représentent 33 % des dépenses réelles et font apparaître une légère hausse de 4,16 % entre 2024 et 2025. La maîtrise d'œuvre est quant à elle valorisée à 92 263 € en deçà du niveau observé en 2024 mais qui s'explique par un recours plus important à la maîtrise d'œuvre externe pour suivre les nombreux programmes de travaux entamés.



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

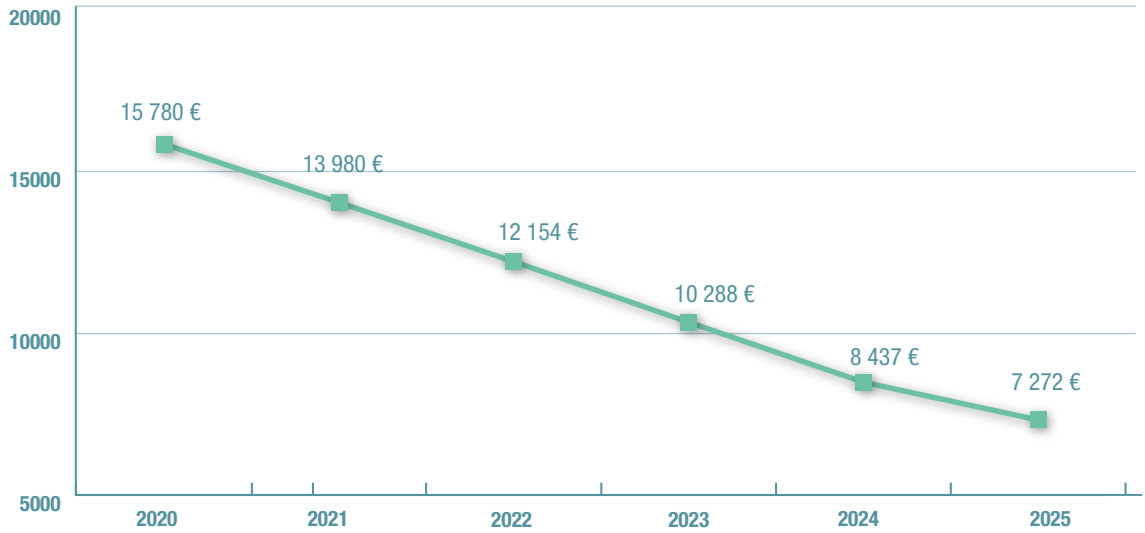
Frais de gestion courante

Des frais de gestion courante qui représentent 26 % des dépenses réelles. Ce montant est sensiblement identique à celui de 2024 dont l'augmentation s'expliquait par la rémunération à la performance de SUEZ qui a été retrouvée.



Charges financières

Les charges financières représentent moins de 1 % des dépenses réelles. Elles sont en baisse de 14%.



Réaménagement de l'emprunt Crédit Agricole de 3 M€ en 2019 :

- Remboursement anticipé d'1 million € avec **passage en taux fixe sur 5 ans** pour un capital restant dû d'1 million €

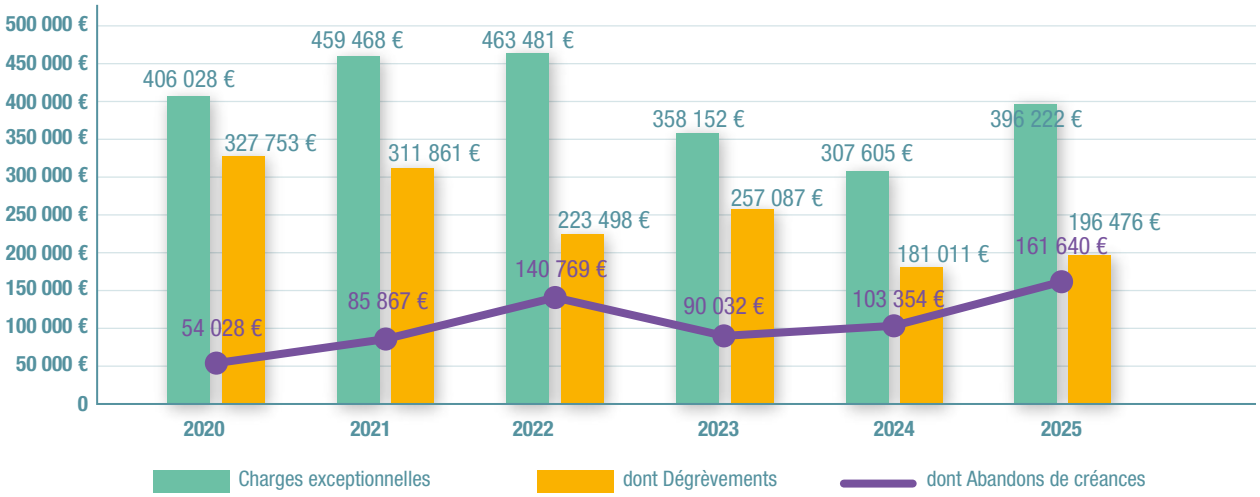
- Désendettement partiel anticipé en mobilisant une partie de l'excédent sans pour autant obérer la capacité du Syndicat à assumer les investissements des engagements pris dans le cadre du nouveau contrat de concession (3,9 M€ sur 3 ans pour la télérelève)

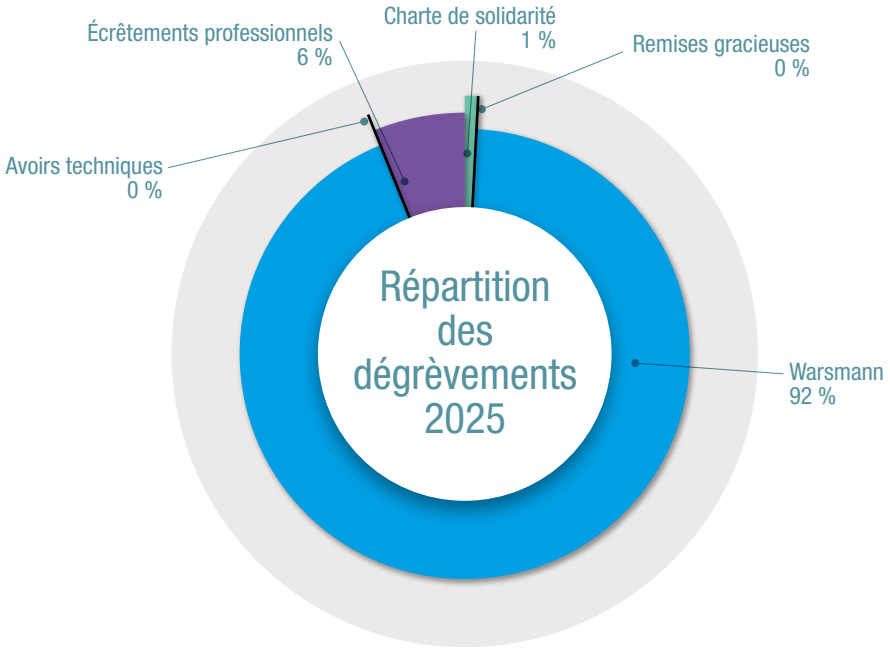
- Taux d'intérêts **0,49 %**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles qui représentent 20 % des dépenses réelles. En augmentation de 29 % en raison de la hausse des dégrèvements et des abandons de créances.



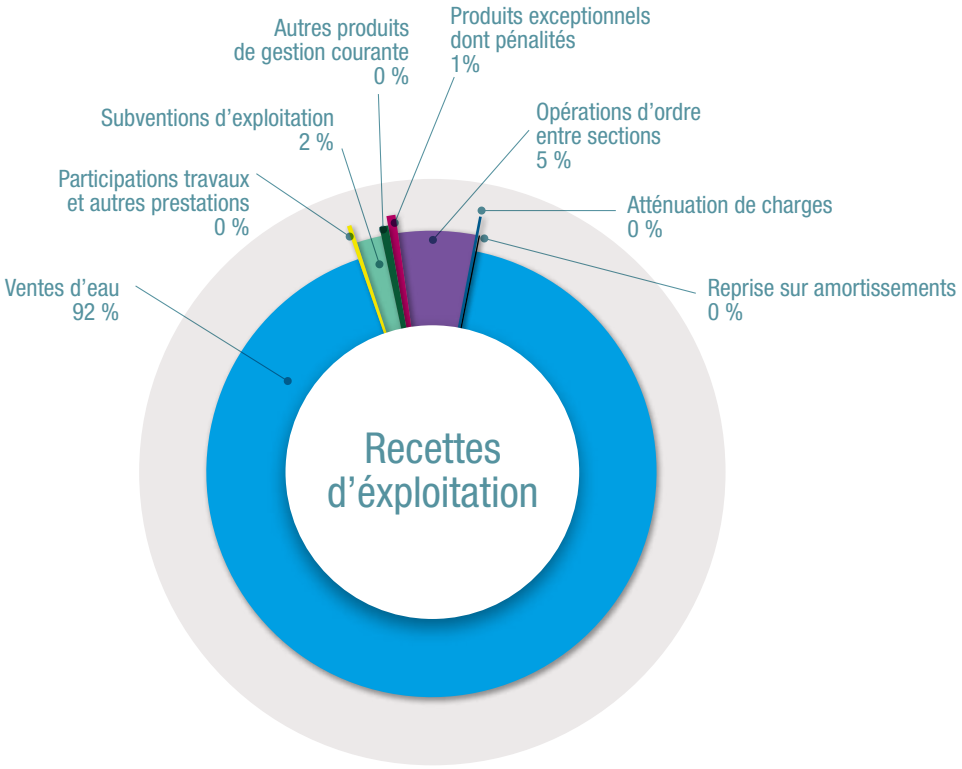


Autre poste de charges exceptionnelles : les reversements de participation aux réfections de chaussée aux communes : 38 106 €

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Section d'exploitation – Recettes

Les recettes d'exploitation (réelles et ordre) augmentent de 10 % par rapport à l'exercice 2024. Elles s'élèvent à 7 120 735 € HT contre 6 447 775€ HT en 2024.



Produit de la vente d'eau

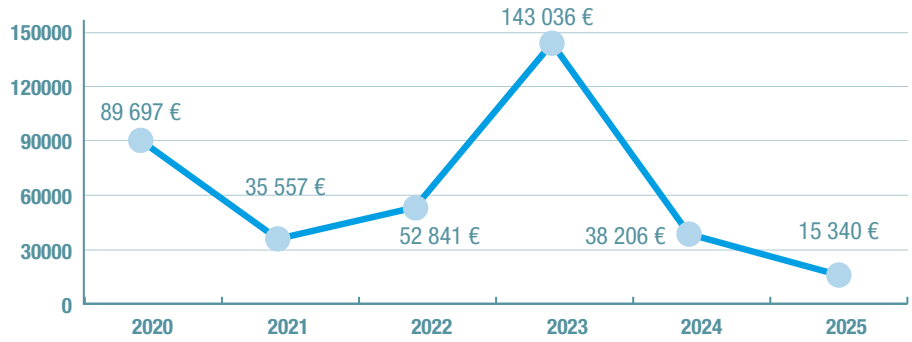
Suivant le modèle économique « l'eau paye l'eau », le produit de la vente d'eau représente 92% des recettes de la section et près de 97 % des recettes réelles de la collectivité. Après la baisse de 2,44 % en 2023 et en 2024 (-0.65%), **le produit de la vente d'eau augmente de 13%**. Cette augmentation est liée à l'instauration d'une tranche 3 pour les gros consommateurs.



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

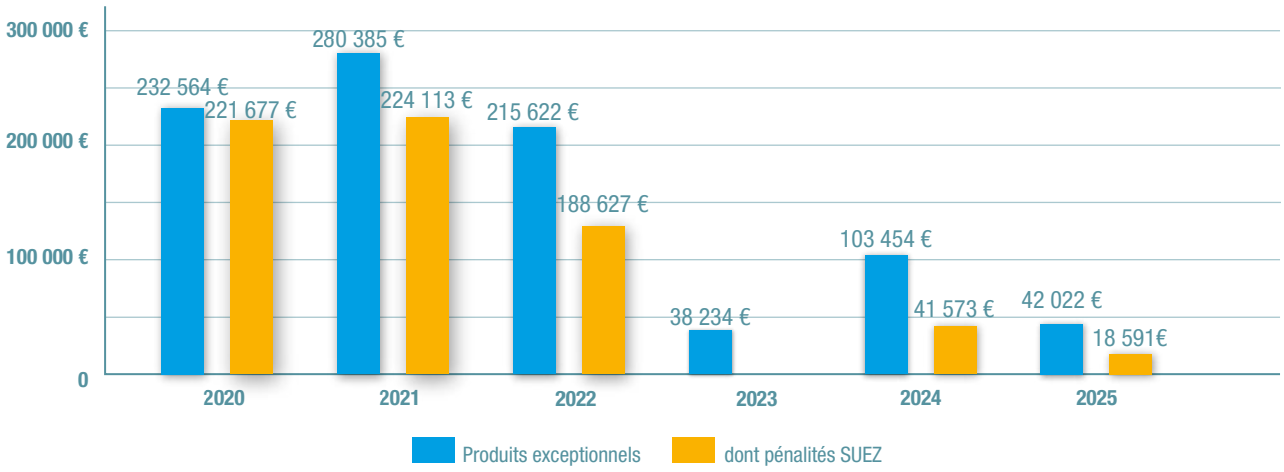
Participations des tiers aux travaux

Les recettes liées aux **participations des tiers** (offre de concours pour extension, branchements neufs dans le cadre des programmes d'extension) diminuent encore. Elles avaient fortement augmenté en 2023 en raison des participations de LMV Agglomération et de l'aménageur Faubourg Promotion pour la réalisation de l'alimentation de la ZAC des Hauts-Banquets à Cavaillon.



Les autres recettes

Des produits exceptionnels en baisse car les pénalités applicables à Suez pour non-respect de ses engagements en matière de réduction des pertes d'eau au titre de 2024 ne sont plus perçues par la collectivité mais affectées à un fonds performance mis en place par avenant n° 2 au contrat de concession.

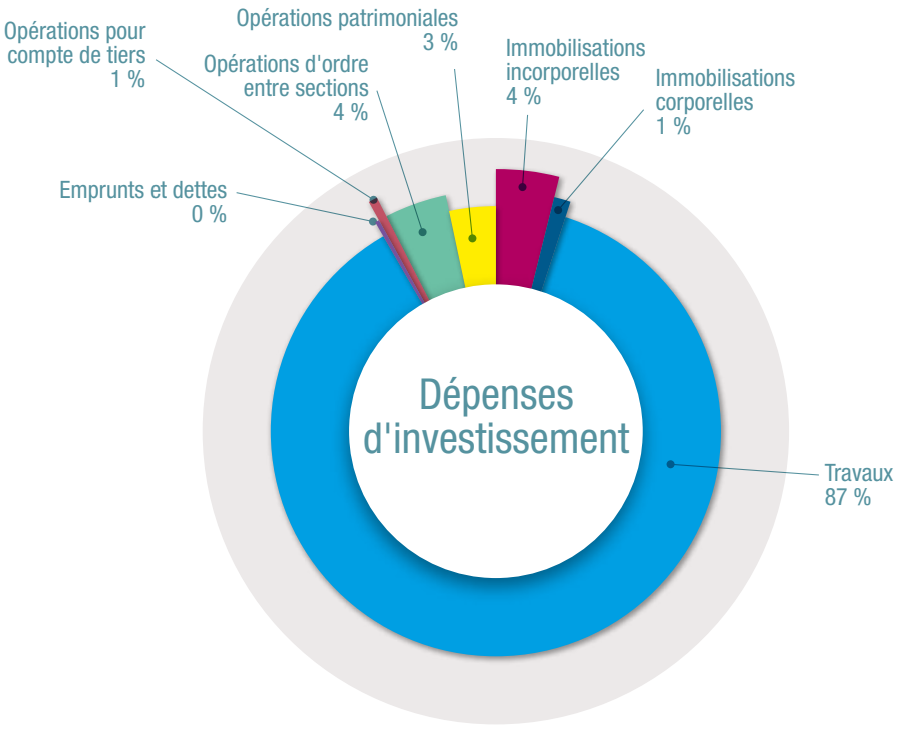


Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE

Section d'investissement – Dépenses

Total : 8 504 389 € HT

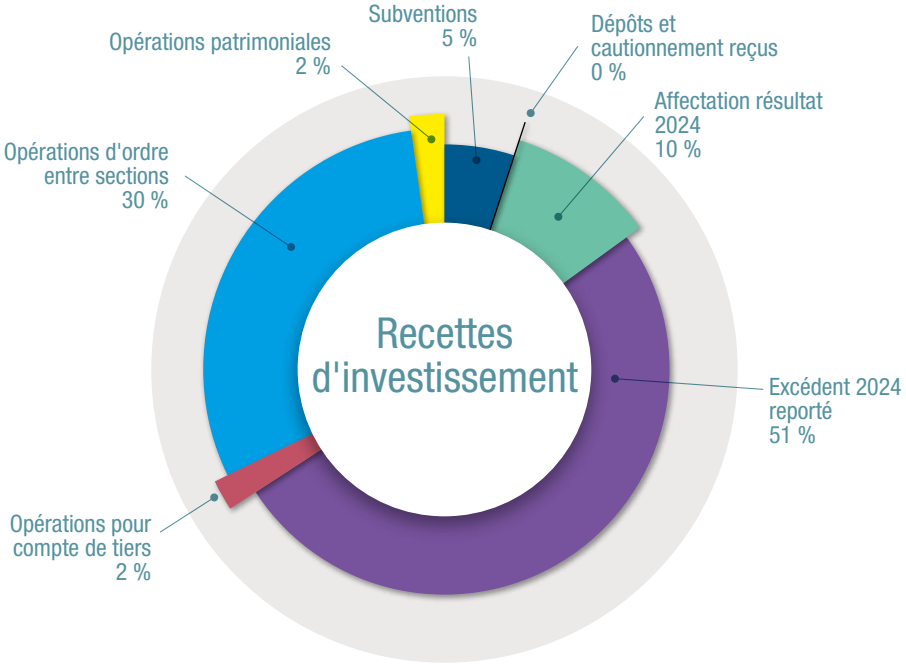
dont 7.8 millions € HT de dépenses réelles d'équipement en 2025



Section d'investissement – Recettes

Total : 12 001 641 € HT

dont 2.1 million € HT de recettes réelles (subventions et affectation du résultat)



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 084-258400654-20260923-DLC41_2026-DE



SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUX